

Rapport financier

Comptes 2020



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Table des matières

1.	Le mot du Recteur	7
2.	Les états financiers consolidés	11
2.1.	Bilan	13
2.2.	Compte d'exploitation	14
2.3.	Tableau de flux de trésorerie	15
2.4.	Tableau de variation des fonds propres	16
3.	Les notes relatives aux états financiers consolidés	17
3.1	Informations générales	19
3.1.1	Présentation générale	19
3.1.2	Normes comptables	20
3.2.	Principes et méthodes comptables	20
3.2.1	États financiers	20
3.2.2	Jugement et estimations	21
3.2.3	Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	21
3.2.4	Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5	Débiteurs	23
3.2.6	Stocks	24
3.2.7	Comptes de régularisation actifs et passifs	24
3.2.8	Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.9	Immobilisations incorporelles	25
3.2.10	Immeubles de placement	25
3.2.11	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.12	Actifs éventuels	26
3.2.13	Créanciers et emprunts	26
3.2.14	Provisions et passifs éventuels	26
3.2.15	Fonds	27
3.2.16	Revenus	27
3.2.17	Subventions	28
3.2.18	Prestations aux collaborateurs-trices	28
3.2.19	Contrats de location	28
3.2.20	Évaluation des risques	28
3.3	Annexes aux états financiers	29
3.3.1	Retraitements des états financiers 2019	29
3.3.2	Établissement du bilan et du compte d'exploitation consolidés	30
3.3.3	Information sectorielle	36
3.3.4	Information budgétaire	41

3.3.5	Liquidités et équivalents de liquidités	48
3.3.6	Placements financiers	49
3.3.7	Débiteurs	55
3.3.8	Comptes de régularisation actifs	59
3.3.9	Stocks	60
3.3.10	Immeubles de placement	60
3.3.11	Immeubles d'exploitation et terrains	67
3.3.12	Immobilisations corporelles et incorporelles	69
3.3.13	Subventions d'investissement constatées d'avance	70
3.3.14	Autres actifs financiers	71
3.3.15	Créanciers	72
3.3.16	Comptes de régularisation passifs	73
3.3.17	Fonds affectés à la recherche	73
3.3.18	Instruments financiers	74
3.3.19	Gestion des risques financiers	76
3.3.20	Provisions	81
3.3.21	Traitements des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	83
3.3.22	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	84
3.3.23	Part subvention non dépensée	84
3.3.24	Fonds d'innovation et de développement	85
3.3.25	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	86
3.3.26	Subventions reçues	88
3.3.27	Taxes universitaires	92
3.3.28	Autres écolages	93
3.3.29	Prestations de services et ventes	93
3.3.30	Dédommagements de tiers	95
3.3.31	Recettes diverses	95
3.3.32	Charges de personnel	96
3.3.33	Biens, services et marchandises	98
3.3.34	Subventions accordées	99
3.3.35	Information relative à la mise à disposition de moyens	100
3.3.36	Information relative au tableau de flux de trésorerie	101
3.3.37	Principaux dirigeants	104
3.3.38	Information relative aux parties liées	104
3.3.39	Contrats de leasing	107
3.3.40	Informations sur les actifs éventuels	107
3.3.41	Événements postérieurs à la clôture	107
4.	Retraitements des états financiers 2019	109
5.	Rapport de l'organe de révision	117
6.	Autres informations	121
6.1	Statistiques des étudiants	123
6.1.1	Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures	123
6.1.2	Accord intercantonal universitaire	123

6.2	Personnel de l'Université	124
6.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	124
6.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	124
6.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	125
6.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	125
6.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds	126
6.4	Compte de fonctionnement « État »	129
6.4.1	Université	129
6.4.2	Autorités universitaires	134
6.4.3	Faculté des sciences	139
6.4.4	Faculté de médecine	141
6.4.5	Faculté des lettres	144
6.4.6	Faculté d'économie et management	147
6.4.7	Faculté des sciences de la société	149
6.4.8	Faculté de droit	151
6.4.9	Faculté de théologie	153
6.4.10	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	155
6.4.11	Faculté de traduction et d'interprétation	157
6.5	Investissements	159
6.5.1	Investissements par type de bailleurs de fonds	159
6.5.2	Investissements « État » par faculté	160



1. Le mot du Recteur

Dans un environnement marqué par une crise sanitaire et ses impacts en termes économiques et sociaux sans précédent, l'Université présente des comptes 2020 excédentaires. Bien sûr, le résultat d'exploitation est déficitaire et plus largement qu'à l'accoutumée sous l'effet d'une baisse des produits plus importante que celle des charges. Le résultat financier est lui excédentaire, ce qui dans les conditions actuelles est une nouvelle réjouissante et récompense l'Université dans son choix de poursuivre une politique de placement orientée vers des considérations de long terme et d'investisseur socialement responsable.

Toutes sources de financement confondues, le résultat net affiche un excédent (CHF 11 781 891) qui s'explique principalement par des gains nets réalisés dans les portefeuilles mobiliers et immobiliers (CHF 22 857 099). Par rapport à 2019, il se détériore fortement (CHF 45 999 008) sous l'influence prédominante du recul du résultat financier (CHF 39 419 269). Pour les comptes de l'Université, la crise sanitaire a déployé ses effets en réduisant le chiffre d'affaires, en diminuant le volume des subventions reconnues dans les comptes et en diminuant les charges d'exploitation. Globalement, elle détériore le résultat net (environ CHF 960 000). Dans ce décompte, je relève sans surprise la baisse massive des frais de déplacement, la hausse des aides financières octroyées aux étudiants.es et la générosité des donateurs et de l'Etat de Genève nous ayant permis de financer un dispositif d'urgence sociale en faveur de la Communauté universitaire. Je note aussi que les agences nationales et internationales de recherche ont maintenu leurs contributions. Cela ne se lit pas directement dans le compte d'exploitation mais est perceptible dans les apports réalisés en 2020 dans le portefeuille de trésorerie de l'Université. Enfin, je remercie les collectivités publiques pour la continuité de leur soutien, malgré leurs difficultés budgétaires.

Le résultat d'exploitation est déficitaire (CHF 11 075 208). Un tel résultat est une constante dans la mesure où certaines activités de l'Université sont structurellement financées par les produits nets des portefeuilles mobiliers et immobiliers. Je veux toutefois relever ici que l'ampleur du déficit est plus importante que celui observé en 2019 mais se rapproche de ceux des années antérieures. En neutralisant l'impact de l'annuité rétroactive 2016 versée en 2019, l'Université affiche un taux annuel de croissance de 0.9 % de ses charges et de 0.3 % de ses produits. Je me plaît à souligner que l'Université maîtrise la dynamique des charges depuis plusieurs années avec une croissance proche de 1 %. Je relève que les produits ont cru à un moindre rythme. Cela doit nous inciter à réitérer encore nos efforts auprès de nos bailleurs pour démontrer l'excellence de la recherche universitaire genevoise et la qualité des enseignements offerts à la population.

Par catégorie de bailleur de fonds, l'Université est performante dans la levée de fonds de tiers et rigoureuse dans l'utilisation de ses ressources. En fixant des objectifs de très haute qualité dans les

prestations délivrées à la Cité, l'Université dégage globalement une marge bénéficiaire de l'ordre de 3 % toutefois en léger recul par rapport à 2019. À cette marge il faut y ajouter les excédents cumulés des revenus du budget des collectivités publiques. Ces ressources représentent pour l'Université un levier flexible et bienvenu nous permettant de financer le développement de notre institution, de nous maintenir dans le concert des cent meilleures universités mondiales et de soutenir des disciplines ou des pans d'activités pour lesquels il est plus complexe de trouver des financements. Dans cette période de crise sanitaire, économique et sociale, ces marges ont été mises à contribution en utilisant notamment le Fonds d'innovation et de développement et la réserve stratégique du Rectorat, comme le montre l'excédent de charges des fonds propres affectés. Je tiens toutefois à exprimer ici que ces marges vont s'épuiser rapidement au rythme actuel des dépenses dans un contexte de resserrement de la marge sur le budget « État ».

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2020 affichent un léger excédent de charges (CHF 99 649), le premier depuis très longtemps. Ce résultat moins favorable est la conséquence de revenus et de charges inférieurs au budget 2020. Du côté des produits, l'écart s'explique principalement par une baisse du chiffre d'affaires consécutive à la crise sanitaire, par une subvention fédérale de base et des recettes des autres prestations de service et ventes inférieures aux montants prévus partiellement compensées par des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur, des recettes diverses, des taxes universitaires et des produits AIU supérieurs aux attentes budgétaires. Du côté des charges, l'écart s'explique par des économies sur les dépenses générales et les subventions accordées qui sont atténuées par des dépassements sur les charges de personnel, sur les amortissements des bâtiments et sur les bourses sociales.

Comme de nombreuses administrations et entreprises du canton, la crise sanitaire a fortement impacté notre institution. L'année 2020 a été très difficile pour les étudiants.es qui, d'un jour à l'autre, ont dû basculer d'un enseignement en présentiel à des cours à distance, d'abord en mars puis, à nouveau, en novembre. Malgré ce que l'on a pu lire parfois, leurs diplômes ne seront pas dégradés. Au contraire, ils seront enrichis d'une compétence transversale, associée à leur capacité à affronter l'adversité.

L'année écoulée a aussi été exigeante pour les enseignants.es qui ont déployé des trésors de créativité pour réinventer les contenus de leurs cours et trouver de nouvelles manières d'enseigner pour pouvoir donner leurs cours à distance. Elle a également représenté un défi organisationnel, quels que soient les niveaux, pour mettre en place et ajuster les mesures sanitaires exigées par les autorités fédérales et cantonales, pour réussir la bascule du travail à distance sans dégradation des services délivrés, pour maintenir la cohésion dans les équipes et l'encadrement des collaborateurs.trices. Finalement, durant cette période où nos autorités, tant cantonales que fédérales, se sont tournées vers les experts pour élaborer leurs politiques sanitaires, notre communauté scientifique s'est mobilisée de manière remarquable pour répondre aux questions qui lui ont été posées. En tant que recteur de l'Université, j'ai été très impressionné par la capacité de résilience dont les uns et les autres ont fait preuve et très fier de constater que notre canton et notre pays ont pu compter sur l'engagement de notre université, toute facultés confondues, pour faire face à la pandémie.

L'année 2020 restera à tout jamais gravée dans nos mémoires. Elle nous aura permis de mesurer notre capacité à affronter les écueils liés à la situation sanitaire. Elle devrait nous permettre aussi de tirer profit des leçons de l'année écoulée pour nous améliorer encore et toujours, une exigence qui est celle de notre université, dans toutes ses activités. Parmi ces leçons, la conviction profonde que les universités ont pour vocation d'être des lieux de rencontre entre les étudiants.es et leurs enseignants.es et entre les chercheurs. Ces contacts ne pourront jamais être remplacés. Au niveau de l'enseignement, la situation que nous avons traversée laissera des traces. Certaines sont déjà

perceptibles, notamment l'augmentation spectaculaire du nombre d'étudiants.es qui a crû de 8 % à la rentrée d'automne 2020 pour dépasser le cap des 19 000. Cette croissance ne manquera pas de se traduire, lorsque notre université retournera au présentiel, par des défis majeurs au niveau des locaux nécessaires pour accueillir nos étudiants.es. D'autres conséquences doivent encore faire l'objet d'analyses plus approfondies, en termes notamment de décrochages ou d'abandon des études. Dans le même temps, l'enseignement à distance aura révélé des éléments positifs qui seront utiles pour enrichir encore les apprentissages et permettre aussi à celles et ceux qui doivent travailler pendant leurs études de pouvoir suivre leur formation sans préjudice.

Dans le domaine de la recherche finalement, la pandémie aura permis de rappeler l'importance de la science ouverte et des collaborations internationales pour développer les vaccins produits à une vitesse inégalée et répondre aujourd'hui à des questions aussi capitales que celles de la manière dont se répandent les nouveaux variants anglais, sud-africains ou autres et si ces souches résistent aux vaccins actuels. En ces domaines, comme dans tant d'autres, la Suisse a besoin de pouvoir participer aux programmes européens de recherche autant que l'Europe scientifique a besoin de nos chercheurs. C'est de la concurrence entre groupes de recherche que naîtront les innovations de demain. L'enjeu pour notre université, comme pour toute la Suisse, est de pouvoir continuer à obtenir des financements européens compétitifs afin de garantir la qualité des travaux qui y sont menés et de pouvoir attirer les meilleures chercheuses et chercheurs du monde dans notre pays.

Pour faire face à ces défis et pour tirer pleinement profit des leçons de l'année écoulée, notre université peut compter sur des atouts majeurs. Ils sont liés en premier lieu à l'engagement sans faille de l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices, enseignants.es comme personnel administratif. C'est une force pour bâtir l'avenir. Ils résultent ensuite de l'attitude de nos étudiants.es qui ont su faire face, contre vents et marées, à la pandémie. Cette résilience, c'est finalement celle du modèle de formation suisse et de son mode de financement, largement soutenu par les pouvoirs publics. Des atouts qui permettront à notre université de continuer à servir la collectivité à l'avenir comme elle l'a toujours fait.



Yves Flückiger
Recteur

2. Les états financiers consolidés

2.1 Bilan

au 31 décembre 2020

2020**2019r***Note Page***Actifs**

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	21 904 963	66 531 153	5 48
	Placements financiers	440 169 039	369 454 449	6 50
	Débiteurs avec contrepartie	22 052 118	24 856 955	7 55
	Débiteurs sans contrepartie	15 146 289	19 808 216	7 59
	Comptes de régularisation actifs	5 806 943	6 736 973	8 59
	Stocks	823 542	672 688	9 60
	Total actifs circulants	a	505 902 895	488 060 436
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	133 966 203	168 937 022	10 63
	Immeubles d'exploitation et terrains	79 596 263	45 667 221	11 68
	Immobilisations corporelles	73 773 995	74 164 329	12 69
	Immobilisations incorporelles	4 058 481	3 238 151	12 69
	Immobilisations en cours	552 126	1 166 382	12 69
	Subvention investissement constatée d'avance	-70 029 394	-66 167 093	13 70
	Autres actifs financiers	11 225 999	9 173 405	14 71
	Total actifs immobilisés	b	233 143 672	236 179 417
	Total actifs	c=a+b	739 046 567	724 239 852

Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	26 688 718	23 259 587	15 72
	Créanciers sans contrepartie	1 962 969	2 816 415	15 73
	Comptes de régularisation passifs	6 748 306	5 458 862	16 73
	Fonds affectés à la recherche	188 136 538	179 806 467	17 74
	Provisions - part à court terme	95 118	116 616	20 81
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1 073 260	1 489 660	10 66
	Part subvention à restituer à échéance COB	-	4 756 442	22 84
	Total fonds étrangers à court terme	d	224 704 909	217 704 049
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	846 908	1 214 914	15 72
	Provisions - part à long terme	410 179	509 172	20 81
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	12 905 950	12 785 810	10 66
	Impôts différés	5 533 687	9 162 864	10 65
	Total fonds étrangers à long terme	e	19 696 724	23 672 760
	Total fonds étrangers	f=d+e	244 401 633	241 376 809
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	6 096 573	4 156 406	24 85
	Autres fonds propres affectés	272 633 703	269 139 770	25 87
	Part subvention non dépensée	-99 649	5 707 730	23 85
	Autres fonds propres libres	216 014 307	203 859 137	25 88
	Total fonds propres	g	494 644 934	482 863 043
	Total passifs	h=f+g	739 046 567	724 239 852

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2020

2020

2019r

Note Page

Produits d'exploitation		791 776 549	810 751 794		
Subventions reçues		717 590 876	732 481 963	26	92
Taxes universitaires		13 113 549	12 498 912	27	92
Autres écolages		17 520 815	18 344 309	28	93
Prestations de services et ventes		32 061 495	35 624 406	29	94
Dédommagement de tiers		6 726 164	7 175 869	30	95
Recettes diverses		4 698 689	4 570 508	31	95
Dissolution de provision		64 962	55 827	20	81
Produits d'exploitation	a	791 776 549	810 751 794		
Charges d'exploitation		802 322 360	814 545 271		
Charges de personnel		630 671 430	634 861 927	32	96
Biens, services, marchandises		113 006 553	125 098 162	33	98
Amortissements		29 118 237	28 394 081	11/12 68/69	
Pertes sur débiteurs		58 557	259 726	7	57
Subventions accordées		29 467 583	25 931 376	34	99
Charges d'exploitation	b	802 322 360	814 545 271		
Consolidation	Part résultat mise en équivalence	c	-529 397	-701 992	2 35
Résultat net d'exploitation	d=a-b+c	-11 075 208	-4 495 469		
Produits financiers		34 813 313	73 620 298		
Produits réalisés portefeuille mobilier		23 910 923	51 476 610	6 54	
Gains latents portefeuille mobilier		-	13 558 906	6 53	
Produits immeubles de placement		6 647 046	6 870 782	10 63	
Gains latents immeubles de placement		4 255 344	1 714 000	10 63	
Produits financiers	e	34 813 313	73 620 298		
Charges financières		11 956 215	11 343 930		
Pertes réalisées portefeuille mobilier		4 584 331	6 822 620	6 54	
Pertes latentes portefeuille mobilier		3 782 815	-	6 53	
Frais de gestion portefeuille mobilier		1 198 132	1 116 867	6 55	
Pertes réalisées immeubles de placement		-	209 169	10 63	
Charges immeubles de placement		2 390 936	3 195 274	10 63	
Charges financières	f	11 956 215	11 343 930		
Résultat financier	g=e-f	22 857 099	62 276 368		
Résultat net	h=d+g	11 781 891	57 780 899		

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2020

2020

2019r

Note Page

Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	11 781 891	57 780 899	2	14	
	+/- charges & revenus non monétaires	4 774 373	-8 543 006	36	102	
	+/- charges & produits financiers	-22 338 403	-46 962 438	36	101	
Capacité d'autofinancement		a	-5 782 139	2 275 456		
	Variation des actifs d'exploitation (<i>diminution/augmentation</i>)	8 186 289	-5 374 685	36	103	
	Variation des passifs d'exploitation (<i>augmentation</i>)	7 070 752	12 957 183	36	103	
Variation de l'actif d'exploitation net		b	15 257 041	7 582 498		
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		c=a+b	9 474 902	9 857 954		
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-26 711 958	-30 047 710	11/12	68/69	
	Recettes d'investissement	26 466 481	21 757 963	13	70	
Flux de trésorerie des activités d'investissement		d	-245 478	-8 289 747		
Activités de financement	Produits financiers	30 557 969	58 347 392	36	101	
	Charges financières	-8 219 566	-11 384 954	36	101	
	Variation des actifs financiers (<i>augmentation</i>)	-16 369 297	-38 595 145	36	103	
	Apports / Retraits	-59 050 241	34 500 000	36	103	
	Variation emprunts hypothécaires (<i>diminution</i>)	-774 480	-282 480	10	66	
Flux de trésorerie des activités de financement		e	-53 855 614	42 584 812		
Variation nette des liquidités		f=c+d+e	-44 626 190	44 153 020		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	66 531 153	22 378 134	5	48
	Liquidités en fin de période	h=g+f	21 904 963	66 531 153	5	48

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2020

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note Page
2020	Fonds d'innovation et de développement	4 156 406	1 940 167	6 096 573	24 85
	Fonds universitaires avec chartes	154 950 914	8 419 346	163 370 260	25 87
	Autres Fonds propres affectés	114 188 856	-4 925 413	109 263 443	25 87
	Fonds propres affectés	273 296 176	-	5 434 100	278 730 276
	Part de subvention État non dépensée	5 707 730	-99 649	-5 707 730	-99 649
	Autres Fonds propres libres	203 859 137	11 881 540	273 631	216 014 307
	Fonds propres libres	209 566 867	11 781 891	-5 434 100	215 914 658
Total Fonds propres		482 863 043	11 781 891	-	494 644 934
2019 retraité	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	
	Fonds d'innovation et de développement	6 007 424	-1 851 018	4 156 406	24 85
	Fonds universitaires avec chartes	144 837 437	10 113 478	154 950 914	25 87
	Autres Fonds propres affectés	105 255 217	8 933 639	114 188 856	25 87
	Fonds propres affectés	256 100 078	-	17 196 098	273 296 176
	Part de subvention État non dépensée	4 427 586	3 200 360	-1 920 216	5 707 730
	Autres Fonds propres libres	164 554 479	54 580 539	-15 275 882	203 859 137
Fonds propres libres		168 982 066	57 780 899	-17 196 098	209 566 867
Total Fonds propres		425 082 144	57 780 899	-	482 863 043

3. Les notes relatives aux états financiers consolidés

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L’Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l’Université (L 10103). L’Université s’organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d’action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L’Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L’Université a pour mission d’être un service public dédié à l’enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu’à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité). Tous les quatre ans, les autorités cantonales et l’Université déterminent des objectifs. L’Université définit les modalités de mise en œuvre, ainsi que les critères de réalisation. Ces éléments sont consignés dans une convention d’objectifs (ci-après, COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2020 à 2023 (L 12608).

L’Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités :

- Les collectivités publiques, notamment l’État de Genève (ci-après, l’État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l’enseignement et à la recherche.
- Les Fonds provenant de l’extérieur qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires.

L’Université accueille 17 825 étudiants.es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d’automne 2020, dont 38 % d’étudiants.es étrangers.ères de plus de 157 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s’adressent à plus de 9 623 étudiants-es. L’Université compte 6 799 collaborateurs.trices.

L’Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d’une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l’essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l’espace européen de l’enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coimbra et le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes. Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l’Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l’échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l’indicateur. Selon le ranking de Shangaï, l’Université occupe le 59^{ème} rang en 2020, confirmant une progression de long terme tout à fait remarquable.

Les organes de l’Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l’Assemblée de l’Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes

(Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un.e Recteur.trice, désigné.e par l'Assemblée de l'Université et nommé.e par le Conseil d'État, et de cinq Vices.Recteurs.trices au maximum. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 8 mars 2021, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 29 janvier 2020 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 39), les rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux.pales dirigeants.es ne doivent pas être publiés dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données fournies par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et les notes annexes. Le rapport du réviseur est joint aux états financiers. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31.12.2020. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des

potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée. Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrées ou sorties de trésorerie liée à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que sur les apports ou les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.15 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.10 Immeubles de placement » et « 3.3.20 Provisions ». À relever que la crise sanitaire actuelle n'a pas eu d'influence sur ces estimations.

3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des cinq sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université (retraitements). Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble. Ils présentent des indications d'un profil de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que le détenteur ait la ferme intention, ainsi que la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de

valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Monnaies étrangères :

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsqu'ils sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché comprend le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur. Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

3.2.5 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services. Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouvrés. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériel chimique, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériel dentaire. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation. L'amortissement est linéaire et calculé par composante de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur. Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 7A), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

3.2.9 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charges dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'elle devient opérationnelle, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est linéaire et calculé de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles. Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.10 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que

son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie. L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable. La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.2.12 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe « Université ».

3.2.13 Créditeurs et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle.
- L'Université a une obligation actuelle résultant d'événements passés mais il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.15 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres. Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat ou obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes. Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

3.2.16 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits provenant des émoluments et des écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant.e confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement, laquelle est généralement inférieure à une année. Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement. Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés. Les redevances perçues au titre de droit d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords. Les produits des intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.17 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due. Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers et les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent aux loyers non facturés. Pour les prestations de services, les coûts correspondent aux coûts non facturés. Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques ou privées dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.18 Prestations aux collaborateurs.trices

Les prestations aux collaborateurs.trices sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés.es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés.es de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs.trices actifs.ves et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier.ère avec contrepartie comptabilisé en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

3.2.19 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au/à la preneur.euse. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.20 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants.es des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une première cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011, ainsi qu'un dispositif visant à réduire les risques. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. En septembre 2020, le Rectorat a validé la politique

de gestion des risques et son appétence aux risques institutionnels majeurs. À l'issue de la révision annuelle de la cartographie des risques, le Rectorat a identifié 14 risques majeurs institutionnels. Ces derniers s'articulent autour des activités d'enseignement (offre de formation, qualité), de recherche (qualité, soutien, financement, visibilité) et de services à la Cité. Ils englobent également les dimensions de stratégie, de gouvernance, de santé/sécurité au travail et de management opérationnel (ressources humaines, finances, systèmes d'information, juridique, logistique, communication). En novembre 2020, le Rectorat a validé la cartographie des risques majeurs institutionnels et a également effectué le suivi de mise en œuvre de mesures visant à réduire les risques résiduels.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Retraitements des états financiers 2019

Les comptes de l'Université ont présenté jusqu'en 2019 le terrain de Pinchat comportant trois terrains bâtis dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti dans ses immeubles de placement. Sur la partie bâtie du terrain de Pinchat se situe un immeuble de type administratif utilisé pour l'enseignement et la recherche dans le domaine des sciences physiques (immeuble des Orphelines). L'immeuble des Orphelines aurait dû être présenté dans les immeubles d'exploitation et être évalué selon le principe du coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). N'étant pas en capacité de reconstituer le coût d'acquisition historique, l'Université a confié à une société spécialisée du canton de Genève reconnue dans son secteur d'activités un mandat d'évaluation de l'immeuble des Orphelines. Selon les résultats remis en septembre 2020, la valeur brute de l'immeuble s'élève à CHF 15 117 240 au 01.01.2019. Compte tenu du taux de vétusté (54 %), le cumul des amortissements est de CHF 8 171 868 induisant une valeur nette comptable de CHF 6 946 372. La charge d'amortissement a été calculée selon les composantes du bâtiment (code CFC) et les durées d'amortissement utilisées par l'Université pour ses immeubles d'exploitation. Elle s'élève à CHF 457 836 équivalent à une durée moyenne d'utilité de 33 ans. La durée d'utilité résiduelle est d'environ quinze ans. Quant au terrain rattaché à l'immeuble des Orphelines, sa valeur est de CHF 696 687. Selon la norme IPSAS 3, ce changement d'affectation intervenu en 2011 constitue une erreur de comptabilisation et induit un traitement rétrospectif de l'information comptable « Restatement » des données comparatives.

Par ailleurs, la partie non bâtie du terrain de Pinchat (surface totale de 51 568 m²) est enregistrée au Registre foncier en copropriété avec la Fondation immobilière de la Ville de Carouge suite à la vente en décembre 2013 d'une partie du terrain de Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. Dans le cadre des opérations immobilières prévues par l'Université et la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, les deux institutions ont convenu de manière irrévocabile d'une nouvelle division parcellaire (division en quatorze parcelles) qui sera effective à l'entrée en force de l'autorisation de construire, vraisemblablement en 2021. En appliquant le principe de prééminence économique sur la forme juridique, cela induit une modification de la répartition du terrain non bâti, copropriété des deux institutions, et implique ainsi une réévaluation de la valeur du terrain de l'Université de CHF 262 021 avec un effet miroir dans les autres fonds propres libres. Selon la norme IPSAS 3, ce changement de valeur constitue une erreur de comptabilisation et induit un traitement rétrospectif de l'information comptable « Restatement » des données comparatives.

Les tableaux ci-dessous présentent les changements. Pour de plus amples informations, les retraitements sont présentés dans la partie 4 « Retraitements des états financiers 2019 ».

Bilan	Solde au 01.01.2019 publié	Retraitements	Solde au 01.01.2019 retraité	Solde au 31.12.2019 publié	Retraitements	Solde au 31.12.2019 retraité
Immeubles de placement	174 837 060	-7 381 038	167 456 022	176 318 060	-7 381 038	168 937 022
Immeubles d'exploitation	39 922 806	7 643 059	47 565 865	38 481 998	7 185 223	45 667 221
Autres fonds propres libres	164 292 458	262 021	164 554 479	204 054 952	-195 815	203 859 137
Total Actifs / Passifs	653 558 915	262 021	653 820 936	724 435 667	-195 815	724 239 852

Compte d'exploitation		2019	Retraitements	2019
		publié		Retraité
Amortissements		27 936 245	457 836	28 394 081
Total Charges d'exploitation		814 087 435	457 836	814 545 271

Tableau de flux de trésorerie		2019	Retraitements	2019
		publié		Retraité
Résultat net de l'exercice		58 238 735	-457 836	57 780 899
+/- charges & revenus non monétaires		-9 000 842	457 836	-8 543 006
Total				-

Tableau de variation des fonds propres	Solde au 01.01.2019 publié	Retraitements	Solde au 01.01.2019 retraité	Solde au 31.12.2019 publié	Retraitements	Solde au 31.12.2019 retraité
Autres fonds propres libres	164 292 458	262 021	164 554 479	204 054 952	-195 815	203 859 137
Total fonds propres	424 820 123	262 021	425 082 144	483 058 858	-195 815	482 863 043

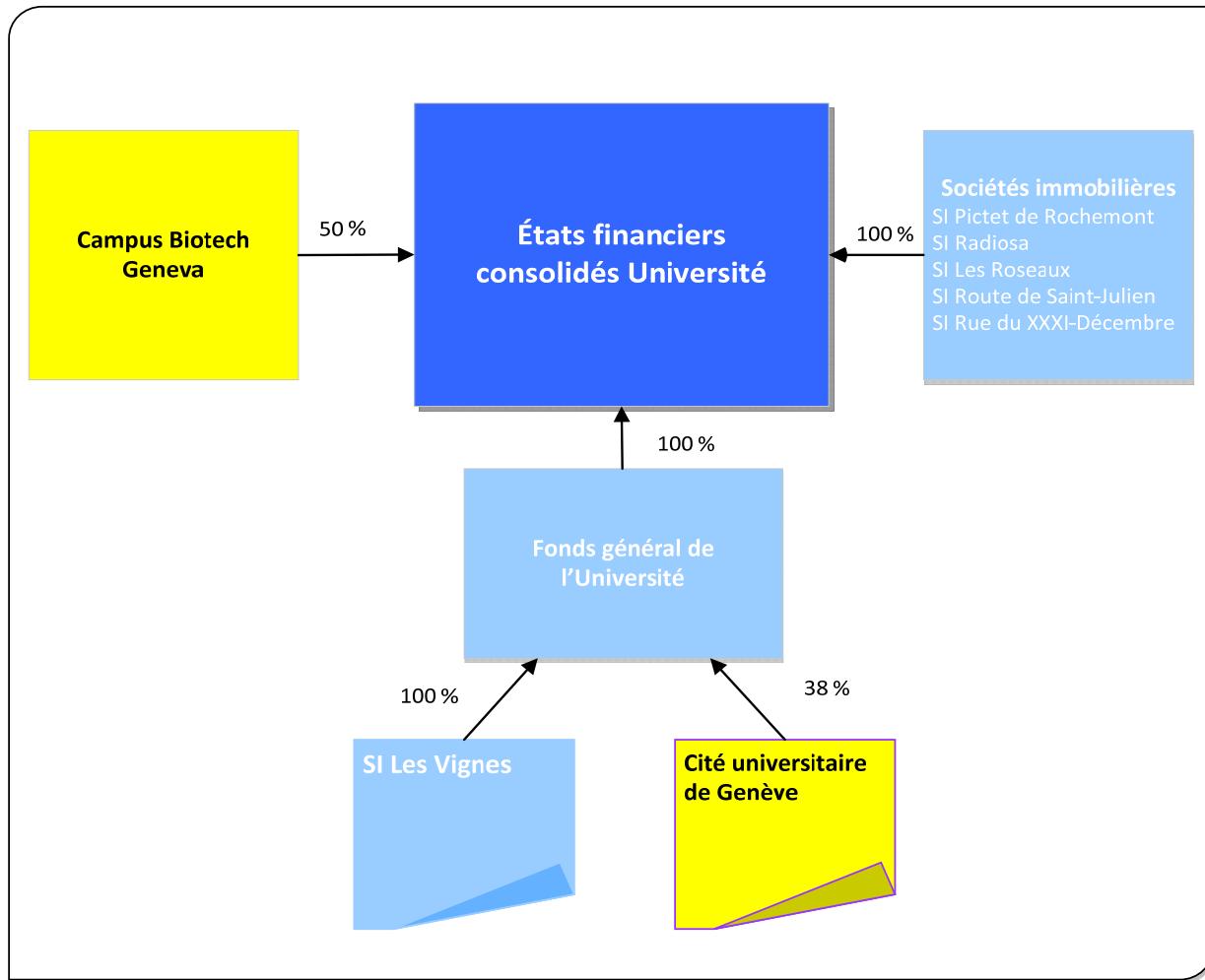
3.3.2 Établissement du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des cinq sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint). Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à 2019.

Les états financiers consolidés de la Fondation du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des sociétés immobilières de l'Université et du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale, respectivement dans les états financiers de l'Université ou dans ceux de la Fondation du Fonds général de l'Université. Les états financiers de la Fondation de la Cité universitaire de Genève sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers du Fonds général de

l’Université. Enfin, les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers de l’Université.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



Les tableaux ci-dessous présentent les principaux éléments des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva avec les données comparatives.

	2020	2019
Actifs circulants	7 358 550	11 599 709
Actifs immobilisés	10 010 096	12 052 568
Total actifs	17 368 646	23 652 277
Fonds étrangers	7 591 965	12 913 076
Fonds propres	9 776 681	10 739 201
Total passifs	17 368 646	23 652 277

	2020	2019
Produits d'exploitation	22 521 021	20 677 891
Charges d'exploitation	23 480 140	22 070 294
Résultat net d'exploitation	-959 119	-1 392 402
Produits financiers	61	-147
Charges financières	3 463	9 456
Résultat financier	-3 401	-9 603
Résultat net	-962 521	-1 402 005

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan du groupe « Université ».

Bilan au 31 décembre 2020	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	16 031 695	5 873 269	21 904 963	-	-	21 904 963
Placements financiers	406 172 030	36 057 339	442 229 369	-	2 060 330	440 169 039
Débiteurs avec contrepartie	21 771 202	280 916	22 052 118	-	-	22 052 118
Débiteurs sans contrepartie	15 061 807	84 482	15 146 289	-	-	15 146 289
Comptes de régularisation actifs	5 589 197	217 746	5 806 943	-	-	5 806 943
Stocks	823 542	-	823 542	-	-	823 542
Total actifs circulants	465 449 474	42 513 751	507 963 225	-	2 060 330	505 902 895
Immeubles de placement	27 835 962	60 340 241	88 176 203	45 790 000	-	133 966 203
Immeubles d'exploitation	79 596 263	-	79 596 263	-	-	79 596 263
Immobilisations corporelles	73 773 995	45 790 000	119 563 995	-	45 790 000	73 773 995
Immobilisations incorporelles	4 058 481	-	4 058 481	-	-	4 058 481
Immobilisations en cours	552 126	-	552 126	-	-	552 126
Subvention d'investissement constatée d'avance	-70 029 394	-	-70 029 394	-	-	-70 029 394
Autres actifs financiers	4 020 463	7 230 535	11 250 999	-	25 000	11 225 999
Total actifs immobilisés	119 807 896	113 360 776	233 168 672	45 790 000	45 815 000	233 143 672
Total actifs	585 257 370	155 874 527	741 131 897	45 790 000	47 875 330	739 046 567
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	26 680 708	8 010	26 688 718	-	-	26 688 718
Créanciers sans contrepartie	1 937 459	25 510	1 962 969	-	-	1 962 969
Comptes de régularisation passifs	6 615 590	132 716	6 748 306	-	-	6 748 306
Fonds affectés à la recherche	188 136 538	-	188 136 538	-	-	188 136 538
Provisions - part à court terme	95 118	-	95 118	-	-	95 118
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	1 003 060	1 073 260	-	-	1 073 260
Part subvention à restituer à échéance COB	-	-	-	-	-	-
Total fonds étrangers à court terme	223 535 613	1 169 296	224 704 909	-	-	224 704 909
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	846 908.00	-	846 908	-	-	846 908
Provisions - part à long terme	410 179	-	410 179	-	-	410 179
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1 123 200	13 843 080	14 966 280	2 060 330	-	12 905 950
Impôts différés	-	5 533 687	5 533 687	-	-	5 533 687
Total fonds étrangers à long terme	2 380 287	19 376 767	21 757 054	2 060 330	-	19 696 724
Total fonds étrangers	225 915 900	20 546 063	246 461 963	2 060 330	-	244 401 633
Fonds d'innovation et de développement	6 096 573.21	-	6 096 573	-	-	6 096 573
Autres fonds propres affectés	182 357 332	54 840 454	237 197 786	-	35 435 917	272 633 703
Part subvention non dépensée	-99 649	-	-99 649	-	-	-99 649
Autres fonds propres libres	170 987 214	80 488 010	251 475 224	35 460 917	-	216 014 307
Total fonds propres	359 341 470	135 328 465	494 669 934	35 460 917	35 435 917	494 644 934
Total passifs	585 257 370	155 874 527	741 131 897	37 521 247	35 435 917	739 046 567

Bilan au 31 décembre 2019 (retraité)	Comptes individuels retraités		Total	Éliminations		Comptes consolidés retraités
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Actifs						
Liquidités	55 360 212	11 170 941	66 531 153	-	-	66 531 153
Placements financiers	339 929 549	32 099 018	372 028 567	-	2 574 118	369 454 449
Débiteurs avec contrepartie	24 662 458	194 498	24 856 955	-	-	24 856 955
Débiteurs sans contrepartie	19 565 494	242 722	19 808 216	-	-	19 808 216
Comptes de régularisation actifs	6 511 350	225 624	6 736 973	-	-	6 736 973
Stocks	672 688	-	672 688	-	-	672 688
Total actifs circulants	446 701 751	43 932 802	490 634 553	-	2 574 118	488 060 436
Immeubles de placement	63 957 022	59 510 000	123 467 022	45 470 000	-	168 937 022
Immeubles d'exploitation	45 667 221	-	45 667 221	-	-	45 667 221
Immobilisations corporelles	74 164 329	45 470 000	119 634 329	-	45 470 000	74 164 329
Immobilisations incorporelles	3 238 151	-	3 238 151	-	-	3 238 151
Immobilisations en cours	1 166 382	-	1 166 382	-	-	1 166 382
Subvention d'investissement constatée d'avance	-66 167 093	-	-66 167 093	-	-	-66 167 093
Autres actifs financiers	1 438 473	7 759 932	9 198 405	-	25 000	9 173 405
Total actifs immobilisés	123 464 485	112 739 932	236 204 417	45 470 000	45 495 000	236 179 417
Total actifs	570 166 236	156 672 734	726 838 970	45 470 000	48 069 118	724 239 852
Passifs						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	23 198 835	60 752	23 259 587	-	-	23 259 587
Créanciers sans contrepartie	2 555 990	260 424	2 816 415	-	-	2 816 415
Comptes de régularisation passifs	5 370 102	88 761	5 458 862	-	-	5 458 862
Fonds affectés à la recherche	179 806 467	-	179 806 467	-	-	179 806 467
Provisions - part à court terme	116 616	-	116 616	-	-	116 616
Emprunts hypothécaires - part à court terme	1 263 600	226 060	1 489 660	-	-	1 489 660
Part subvention à restituer à échéance COB	4 756 442	-	4 756 442	-	-	4 756 442
Total fonds étrangers à court terme	217 068 052	635 997	217 704 049	-	-	217 704 049
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1 214 914	-	1 214 914	-	-	1 214 914
Provisions - part à long terme	509 172	-	509 172	-	-	509 172
Emprunts hypothécaires - part à long terme	-	15 359 928	15 359 928	2 574 118	-	12 785 810
Impôts différés	-	9 162 864	9 162 864	-	-	9 162 864
Total fonds étrangers à long terme	1 724 086	24 522 792	26 246 878	2 574 118	-	23 672 760
Total fonds étrangers	218 792 138	25 158 789	243 950 927	2 574 118	-	241 376 809
Fonds d'innovation et de développement	4 156 406	-	4 156 406	-	-	4 156 406
Autres fonds propres affectés	185 025 442	52 466 958	237 492 400	-	31 647 370	269 139 770
Part subvention non dépensée	5 707 730	-	5 707 730	-	-	5 707 730
Autres fonds propres libres	156 484 520	79 046 986	235 531 507	31 672 370	-	203 859 137
Total fonds propres	351 374 098	131 513 945	482 888 043	31 672 370	31 647 370	482 863 043
Total passifs	570 166 236	156 672 734	726 838 970	34 246 488	31 647 370	724 239 852

Selon la norme IPSAS 3, le bilan individuel de l'Université a été retraité au 01.01.2019 suite à une erreur de comptabilisation d'un élément présenté dans les immeubles de placement. Les retraitements concernent les immeubles de placement, les immeubles d'exploitation et les autres fonds propres libres. Par rapport aux données publiées dans les états financiers au 31.12.2019, le volume des actifs et des passifs a diminué de CHF 195 815. De plus amples informations sont présentées dans la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation du groupe « Université ».

Compte d'exploitation au 31 décembre 2020	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	719 066 058	155 000	719 221 058	1 630 182	-	717 590 876
Taxes universitaires	13 113 549	-	13 113 549	-	-	13 113 549
Autres écolages	17 520 815	-	17 520 815	-	-	17 520 815
Prestations de services et ventes	32 061 495	2 203 222	34 264 716	2 203 222	-	32 061 495
Dédommagement de tiers	6 726 164	-	6 726 164	-	-	6 726 164
Recettes diverses	4 694 689	4 000	4 698 689	-	-	4 698 689
Dissolution de provision	64 962	-	64 962	-	-	64 962
Produits d'exploitation	793 247 731	2 362 222	795 609 953	3 833 404	-	791 776 549
Charges de personnel	630 572 173	99 257	630 671 430	-	-	630 671 430
Biens, services, marchandises	112 930 353	-2 322 135	110 608 218	-	-2 398 335	113 006 553
Amortissements	29 118 237	-	29 118 237	-	-	29 118 237
Pertes sur débiteurs	58 557	-	58 557	-	-	58 557
Subventions accordées	28 607 774	2 489 992	31 097 765	-	1 630 182	29 467 583
Charges d'exploitation	801 287 093	267 114	801 554 207	-	-768 153	802 322 360
Part résultat mise en équivalence	-	-529 397	-529 397	-	-	-529 397
Résultat net d'exploitation	-8 039 362	1 565 711	-6 473 651	-3 833 404	-768 153	-11 075 208
Produits réalisés portefeuille mobilier	17 641 928	6 268 995	23 910 923	-	-	23 910 923
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	2 712 336	2 813 862	5 526 198	1 082 373	2 203 222	6 647 046
Gains latents immeubles de placement	30 000	4 225 344	4 255 344	-	-	4 255 344
Produits financiers	20 384 265	13 308 200	33 692 465	1 082 373	2 203 222	34 813 313
Pertes réalisées portefeuille mobilier	3 177 168	1 407 163	4 584 331	-	-	4 584 331
Pertes latentes portefeuille mobilier	52 529	3 730 286	3 782 815	-	-	3 782 815
Frais de gestion portefeuille mobilier	864 310	333 822	1 198 132	-	-	1 198 132
Pertes sur vente immeuble	-	-	-	-	-	-
Charges immeubles de placement	283 525	4 528 120	4 811 645	-2 398 335	22 373	2 390 936
Charges financières	4 377 531	9 999 392	14 376 923	-2 398 335	22 373	11 956 215
Résultat financier	16 006 734	3 308 809	19 315 542	1 315 962	2 225 595	22 857 099
Résultat net	7 967 372	4 874 520	12 841 891	-2 517 442	1 457 442	11 781 891

Compte d'exploitation au 31 décembre 2019 (retraité)	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	732 868 170	407 374	733 275 544	793 581	-	732 481 963
Taxes universitaires	12 498 912	-	12 498 912	-	-	12 498 912
Autres écolages	18 344 309	-	18 344 309	-	-	18 344 309
Prestations de services et ventes	35 624 406	2 198 492	37 822 898	2 198 492	-	35 624 406
Dédommagement de tiers	7 175 869	-	7 175 869	-	-	7 175 869
Recettes diverses	4 563 777	6 731	4 570 508	-	-	4 570 508
Dissolution de provision	55 827	-	55 827	-	-	55 827
Produits d'exploitation	811 131 271	2 612 597	813 743 867	2 992 073	-	810 751 794
Charges de personnel	634 786 562	75 365	634 861 927	-	-	634 861 927
Biens, services, marchandises	125 034 222	1 461 459	126 495 681	-	1 397 519	125 098 162
Amortissements	28 394 081	-	28 394 081	-	-	28 394 081
Perte sur débiteurs	259 726	-	259 726	-	-	259 726
Subventions accordées	25 008 264	1 716 693	26 724 957	-	793 581	25 931 376
Charges d'exploitation	813 482 854	3 253 517	816 736 371	-	2 191 100	814 545 271
Part résultat mise en équivalence	-	-701 992	-701 992			-701 992
Résultat net d'exploitation	-2 351 584	-1 342 912	-3 694 496	-2 992 073	2 191 100	-4 495 469
Produits réalisés portefeuille mobilier	48 861 144	2 615 467	51 476 610	-	-	51 476 610
Gains latents portefeuille mobilier	10 929 530	2 629 376	13 558 906	-	-	13 558 906
Produits immeubles de placement	2 949 447	2 781 908	5 731 355	1 059 065	2 198 492	6 870 782
Gains latents immeubles de placement	244 000	1 470 000	1 714 000			1 714 000
Produits financiers	62 984 121	9 496 750	72 480 871	1 059 065	2 198 492	73 620 298
Pertes réalisées portefeuille mobilier	6 175 994	646 626	6 822 620	-	-	6 822 620
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	850 060	266 807	1 116 867	-	-	1 116 867
Pertes sur vente immeuble	209 169	-	209 169	-	-	209 169
Charges immeubles de placement	437 866	1 383 954	1 821 820	1 397 519	24 065	3 195 274
Charges financières	7 673 089	2 297 387	9 970 476	1 397 519	24 065	11 343 930
Résultat financier	55 311 031	7 199 363	62 510 395	-2 456 584	2 222 557	62 276 368
Résultat net	52 959 448	5 856 451	58 815 899	-5 448 657	4 413 657	57 780 899

Selon la norme IPSAS 3, le compte individuel d'exploitation de l'Université a été retraité suite à une erreur de comptabilisation. Le retraitement concerne les charges d'amortissement liées à un immeuble d'exploitation. Par rapport aux données publiées dans les états financiers 2019, le volume des charges a augmenté de CHF 457 836 induisant une détérioration équivalente du résultat net. De plus amples informations sont présentées dans la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

3.3.3 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information

sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Les objectifs sont d'aider le.la lecteur.trice à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- Les disciplines des sciences (Faculté des sciences).
- Les disciplines médicales (Faculté de médecine).
- Les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation).
- Les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les tableaux ci-dessous présentent les charges et produits sectoriels.

2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	8 315 314	14 533 916	1 693 896	13 820 342
Subventions acquises	78 468 152	78 672 372	16 512 828	47 601 096
Produits sectoriels, hors imputations internes	86 783 466	93 206 287	18 206 724	61 421 438
Imputations internes	9 995 548	13 109 076	1 659 688	9 251 178
Produits sectoriels	96 779 013	106 315 363	19 866 413	70 672 616
Charges de personnel	167 058 005	145 281 542	64 205 298	148 196 293
Dépenses générales	15 660 073	24 295 250	1 301 830	8 100 153
Amortissements	12 378 539	7 471 627	301 142	1 000 469
Subventions accordées	1 730 682	1 930 538	1 292 651	601 394
Charges sectorielles, hors imputations internes	196 827 300	178 978 958	67 100 920	157 898 309
Imputations internes	10 783 523	12 406 925	1 195 843	10 023 731
Charges sectorielles	207 610 823	191 385 883	68 296 764	167 922 040

2019r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	8 696 375	14 604 465	2 575 300	14 200 883
Subventions acquises	78 643 530	77 923 068	15 910 708	47 510 066
Produits sectoriels, hors imputations internes	87 339 905	92 527 533	18 486 008	61 710 949
Imputations internes	14 614 120	13 942 781	2 105 506	14 729 298
Produits sectoriels	101 954 024	106 470 314	20 591 514	76 440 247
Charges de personnel	164 251 257	140 801 485	62 967 414	143 013 756
Dépenses générales	19 368 776	27 380 056	2 737 171	11 787 286
Amortissements	12 172 057	7 351 856	335 835	1 032 218
Subventions accordées	1 195 339	1 662 284	1 446 231	585 162
Charges sectorielles, hors imputations internes	196 987 429	177 195 681	67 486 651	156 418 423
Imputations internes	12 976 358	14 804 893	2 046 211	16 083 871
Charges sectorielles	209 963 787	192 000 574	69 532 861	172 502 294

Les retraitements des états financiers 2019 impliquent un ajustement de l'information sectorielle. Ce dernier concerne les charges d'amortissement du secteur « Sciences ». De plus amples informations sont présentées dans la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

Écart 2020/2019r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	-381 061	-70 550	-881 404	-380 541
Subventions acquises	-175 378	749 304	602 120	91 030
Produits sectoriels, hors imputations internes	-556 439	678 754	-279 284	-289 511
Imputations internes	-4 618 572	-833 705	-445 818	-5 478 120
Produits sectoriels	-5 175 011	-154 951	-725 102	-5 767 631
Charges de personnel	2 806 748	4 480 057	1 237 884	5 182 537
Dépenses générales	-3 708 702	-3 084 806	-1 435 342	-3 687 133
Amortissements	206 481	119 771	-34 693	-31 749
Subventions accordées	535 343	268 254	-153 580	16 231
Charges sectorielles, hors imputations internes	-160 130	1 783 277	-385 730	1 479 886
Imputations internes	-2 192 834	-2 397 968	-850 367	-6 060 140
Charges sectorielles	-2 352 964	-614 692	-1 236 098	-4 580 254

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les tableaux ci-dessous présentent les actifs / passifs sectoriels. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément

à l'article 7A du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	6 604 482	7 349 770	1 091 220	2 858 909
Actifs immobilisés	94 735 314	16 481 633	477 997	6 741 436
Actifs sectoriels	101 339 796	23 831 404	1 569 217	9 600 345
Fonds étrangers	63 545 037	69 150 786	9 600 535	33 132 691
Fonds propres	27 474 200	25 262 743	5 515 728	19 933 023
Passifs sectoriels	91 019 237	94 413 529	15 116 263	53 065 715

2019r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	6 590 218	6 890 645	1 182 469	3 162 375
Actifs immobilisés	62 872 114	16 921 743	573 096	6 970 334
Actifs sectoriels	69 462 333	23 812 388	1 755 565	10 132 708
Fonds étrangers	59 142 372	63 824 513	8 825 727	32 174 814
Fonds propres	24 396 416	22 773 971	4 875 733	18 479 340
Passifs sectoriels	83 538 788	86 598 484	13 701 461	50 654 154

Les retraitements des états financiers 2019 impliquent un ajustement de l'information sectorielle. Ce dernier concerne les actifs immobilisés du secteur « Sciences ». De plus amples informations sont présentées dans la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

Écart 2020/2019r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	14 264	459 125	-91 249	-303 466
Actifs immobilisés	31 863 199	-440 110	-95 099	-228 898
Actifs sectoriels	31 877 463	19 015	-186 348	-532 364
Fonds étrangers	4 402 665	5 326 273	774 808	957 878
Fonds propres	3 077 784	2 488 772	639 995	1 453 683
Passifs sectoriels	7 480 449	7 815 045	1 414 803	2 411 561

Les tableaux ci-dessous présentent les dépenses d'investissement par secteur et par catégorie de biens.

2020	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	6 266 438	5 938 497	44 116	161 943
Matériels informatiques	1 364 034	730 992	155 328	527 178
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	426 572	257 058	6 101	55 617
Logiciels	20 657	39 688	-	27 012
Investissements sectoriels	8 077 701	6 966 236	205 545	771 750

2019	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	13 241 377	4 734 925	-	81 315
Matériels informatiques	1 535 807	602 366	132 319	650 630
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	282 807	266 634	8 437	69 523
Logiciels	62 688	136 449	3 443	7 472
Investissements sectoriels	15 122 679	5 740 374	144 199	808 939

Écart 2020/2019	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	-6 974 939	1 203 572	44 116	80 628
Matériels informatiques	-171 773	128 626	23 010	-123 452
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	143 765	-9 575	-2 336	-13 906
Logiciels	-42 031	-96 761	-3 443	19 541
Investissements sectoriels	-7 044 978	1 225 862	61 347	-37 189

Le tableau ci-dessous présente l'état de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés.

2020	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, <i>hors imputations internes</i>	259 617 915	532 158 634	791 776 549	791 776 549
Charges d'exploitation, <i>hors imputations internes</i>	600 805 487	201 516 873	802 322 360	802 322 360
Produits financiers	-	34 813 313	34 813 313	34 813 313
Charges financières	-	11 956 215	11 956 215	11 956 215
Actifs	136 340 761	602 705 806	739 046 567	739 046 567
Passifs	253 614 744	485 431 824	739 046 567	739 046 567
Investissements	16 021 232	10 690 726	26 711 958	26 711 958

2019r	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, <i>hors imputations internes</i>	260 064 395	550 687 399	810 751 794	810 751 794
Charges d'exploitation, <i>hors imputations internes</i>	598 088 184	216 457 088	814 545 271	814 545 271
Produits financiers	-	73 620 298	73 620 298	73 620 298
Charges financières	-	11 343 930	11 343 930	11 343 930
Actifs	105 162 994	619 076 858	724 239 852	724 239 852
Passifs	234 492 886	489 746 966	724 239 852	724 239 852
Investissements	21 816 191	8 231 519	30 047 710	30 047 710

3.3.4 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des collectivités publiques enregistré dans les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

Le tableau ci-dessous met en évidence les ajustements budgétaires par nature de dépense et de revenu entre le budget initial et le budget final.

Nature	Libellé	Budget avec transfert	Écart vs Budget initial		Budget initial
			en CHF	en %	
4	Revenus	570 158 544	-	0.0%	570 158 544
42	Taxes et revenus divers	31 137 624	-	0.0%	31 137 624
	Recettes médecine dentaire	4 468 285	185 000	4.3%	4 283 285
	Autres prestations de service et ventes	10 482 339	-185 000	-1.7%	10 667 339
43	Recettes diverses	1 075 744	-	0.0%	1 075 744
46	Subventions acquises	530 201 458	-	0.0%	530 201 458
49	Imputations internes	7 743 718	-	0.0%	7 743 718
3	Charges	570 158 544	-	0.0%	570 158 544
30	Charges du personnel	459 608 822	-277 950	-0.1%	459 886 772
	Personnel administratif et technique	139 123 482	-98 280	-0.1%	139 221 762
	Corps enseignant	232 041 317	-209 754	-0.1%	232 251 071
	Allocations, indemnités	462 534	30 084	7.0%	432 450
	Cotisations patronales	86 372 765	-	0.0%	86 372 765
	Pont-AVS	1 000 000	-	0.0%	1 000 000
	Autres	608 724	-	0.0%	608 724
31	Dépenses générales	70 874 429	215 780	0.3%	70 658 649
	Fournitures	15 106 530	65 000	0.4%	15 041 530
	Mobilier, machines	841 172	-40 000	-4.5%	881 172
	Eau, énergie, combustible	11 387 094	-	0.0%	11 387 094
	Services, honoraires	18 032 215	215 780	1.2%	17 816 435
	Entretien immeubles	8 208 741	-	0.0%	8 208 741
	Entretien mobilier	2 142 208	12 000	0.6%	2 130 208
	Loyers, redevances	11 613 825	7 687	0.1%	11 606 138
	Dédommagement du personnel	3 542 644	-44 687	-1.2%	3 587 331
	318 - Pertes sur créances	-	-	-	-
	Diverses charges	-	-	-	-
33	Amortissements ordinaires	18 048 282	-	0.0%	18 048 282
36	Subventions accordées	18 018 423	62 170	0.3%	17 956 253
	Subventions accordées	15 863 081	62 170	0.4%	15 800 911
39	Imputations internes	3 608 588	-	0.0%	3 608 588
	Imputations internes PENS	606 788	22 688	3.9%	584 100
	Imputations internes Dépenses générales	2 675 500	279 812	11.7%	2 395 688
Résultat net		-	-	-	-

En règle générale, les transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures. Ils s'effectuent toujours à budget constant. En principe, ils ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique sauf dérogation du Rectorat.

En pratique, deux types d'opérations ont été réalisées en cours d'année induisant des ajustements au budget initial. Le premier englobe des modifications permettant de corriger des erreurs de budgétisation entre les natures de dépenses et entre les structures (CHF 345 724). Le second permet de réaliser des réallocations budgétaires en cours d'année entre les structures (CHF 161 267).

En cours d'année 2020, l'Université n'a réalisé aucune opération (dotations complémentaires ou réductions budgétaires) avec un effet sur le résultat net prévu. Elle n'a pas non plus effectué d'opération permettant d'allouer une dotation budgétaire d'un centre financier « réallocateur » vers un centre financier « utilisateur ».

Le tableau ci-dessous présente les comptes des fonds provenant de l'État, ainsi que les écarts par rapport au budget. Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 6.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		571 350 643	570 158 544	1 192 099	0.2%	570 158 544
42	Taxes et revenus divers		28 944 146	31 137 624	-2 193 478	-7.0%	31 137 624
	Émoluments		233 165	187 000	46 165	24.7%	187 000
	Taxes universitaires	N1	13 113 549	12 763 000	350 549	2.7%	12 763 000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	423 918	925 000	-501 082	-54.2%	925 000
	Recettes médecine dentaire	N3	4 076 886	4 468 285	-391 399	-8.8%	4 283 285
	Remboursements		2 521 868	2 312 000	209 868	9.1%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	N4	8 574 761	10 482 339	-1 907 578	-18.2%	10 667 339
43	Recettes diverses	N4	1 866 584	1 075 744	790 840	73.5%	1 075 744
46	Subventions acquises		529 354 013	530 201 458	-847 445	-0.2%	530 201 458
	Indemnité cantonale	N5	359 036 252	359 036 252	-	0.0%	359 036 252
	Subvention fédérale de base	N6	110 873 921	111 740 000	-866 079	-0.8%	111 740 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		407 009	495 600	-88 591	-17.9%	495 600
	AIU brut	N7	41 011 251	40 845 000	166 251	0.4%	40 845 000
	Produits différés liés aux investissements	N17	16 320 450	16 000 000	320 450	2.0%	16 000 000
	Autres subventions		1 705 130	2 084 606	-379 476	-18.2%	2 084 606
49	Imputations internes	N8	11 185 900	7 743 718	3 442 182	44.5%	7 743 718
3	Charges	N9	571 450 292	570 158 544	1 291 748	0.2%	570 158 544
30	Charges du personnel		462 910 116	459 608 822	3 301 294	0.7%	459 886 772
	Personnel administratif et technique	N10	141 906 114	139 123 482	2 782 632	2.0%	139 221 762
	Corps enseignant	N11	232 466 730	232 041 317	425 413	0.2%	232 251 071
	Allocations, indemnités	N12	610 888	462 534	148 354	32.1%	432 450
	Cotisations patronales	N13	86 771 308	86 372 765	398 543	0.5%	86 372 765
	Pont-AVS	N14	735 662	1 000 000	-264 338	-26.4%	1 000 000
	Autres	N15	419 414	608 724	-189 310	-31.1%	608 724
31	Dépenses générales	N16	66 713 863	70 874 429	-4 160 566	-5.9%	70 658 649
	Fournitures		13 771 562	15 106 530	-1 334 968	-8.8%	15 041 530
	Mobilier, machines		397 051	841 172	-444 121	-52.8%	881 172
	Eau, énergie, combustible		10 107 102	11 387 094	-1 279 992	-11.2%	11 387 094
	Services, honoraires		18 101 600	18 032 215	69 385	0.4%	17 816 435
	Entretien immeubles		9 390 714	8 208 741	1 181 973	14.4%	8 208 741
	Entretien mobilier		2 640 846	2 142 208	498 638	23.3%	2 130 208
	Loyers, redevances		11 040 448	11 613 825	-573 377	-4.9%	11 606 138
	Dédommagement du personnel		1 310 188	3 542 644	-2 232 456	-63.0%	3 587 331
	Diverses charges		-45 647	-	-45 647	-	-
33	Amortissements ordinaires		18 518 023	18 048 282	469 741	2.6%	18 048 282
	Créances irrécouvrables		48 111	140 000	-91 889	-65.6%	140 000
	Amortissement des équipements		16 247 893	16 000 000	247 893	1.5%	16 000 000
	Amortissement bâtiments Université	N17	2 222 018	1 908 282	313 736	16.4%	1 908 282
36	Subventions accordées		17 998 109	18 018 423	-20 314	-0.1%	17 956 253
	Taxes allouées à la BGE		1 039 301	1 008 582	30 719	3.0%	1 008 582
	Commission des taxes fixes		119 844	116 700	3 144	2.7%	116 700
	Subventions accordées	N18	15 566 393	15 863 081	-296 688	-1.9%	15 800 911
	Bourses sociales et dépannages	N19	1 272 571	1 030 060	242 511	23.5%	1 030 060
39	Imputations internes	N8	5 310 181	3 608 588	1 701 593	47.2%	3 608 588
Résultat net		N20	-99 649	-	-99 649	-	-
Occupation de postes			3 087.5	3 108.5	-21.0	-0.7%	3 108.5
	Personnel administratif	N10	1 266.2	1 279.2	-13.0	-1.0%	1 279.2
	Corps enseignant	N11	1 821.3	1 829.4	-8.0	-0.4%	1 829.4
	Corps professoral		481.3	540.8	-59.5	-11.0%	540.8
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		1 340.0	1 288.5	51.5	4.0%	1 288.5

N1 Les taxes d'encadrement sont supérieures au budget (CHF 321 737) pour deux raisons. La première résulte d'une croissance bien supérieure du nombre des étudiants.es par rapport à la croissance tendancielle en lien très vraisemblablement avec la prolongation de la durée des études suite à la crise sanitaire. La seconde reflète un taux d'exonération moins élevé que budgéte (26.5 % contre 27.0 %). Les taxes fixes sont également supérieures au budget (CHF 49 782) en raison d'une croissance plus élevée du nombre d'étudiants.es.

N2 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants.es à cause de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires se situe en dessous des prévisions initiales (CHF 501 082). Globalement, le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (CHF 567 026) que prévu, s'expliquant par la perte sur le chiffre d'affaires compensée partiellement par des économies (CHF 255 000) sur les charges de personnel enseignant, sur les loyers des étudiants.es et sur les services et honoraires.

N3 La Clinique universitaire de médecine dentaire présente une perte de chiffre d'affaires (CHF 391 399) en lien directement avec la crise sanitaire qui a induit une baisse du volume des activités.

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les rubriques « autres prestations de service et vente » et « recettes diverses » sont inférieures aux attentes budgétaires (CHF 1 403 503). Il s'agit en grande partie d'une baisse du volume d'activités induisant un recul du chiffre d'affaires (CHF 1 631 000) en lien avec la crise sanitaire.

N5 Conformément aux règles en vigueur de partage des bénéfices / pertes de l'Université, le mécanisme de partage des pertes ne s'applique pas dans la mesure où la part de subvention à restituer à l'échéance de la Convention d'objectifs est nulle en début de chaque nouvelle période de convention. Pour mémoire, compte tenu des conditions fixées par l'État dans un avenant à la Convention d'objectifs, l'indemnité cantonale complémentaire allouée en fin d'année en faveur des étudiants.es précarisés.es par la situation sanitaire (CHF 1 000 000) a été enregistrée budgétairement dans un fonds provenant de l'extérieur et pas dans les fonds provenant de l'État. À noter qu'en vertu du principe de correspondance des charges et des revenus, ce complément d'indemnité cantonale est enregistré dans les produits constatés d'avance et n'a pas d'impact sur le compte d'exploitation 2020 de l'Université.

N6 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (CHF 866 079) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur l'axe de la recherche (CHF 1 914 374) et s'est améliorée sur l'axe de l'enseignement (CHF 1 048 295). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu, par une moindre intensité de la recherche, ainsi que par une diminution de la durée des projets. L'amélioration sur l'axe de l'enseignement s'explique principalement par un nombre d'étudiants.es étrangers.ères plus élevé que prévu et par un nombre de diplômes également plus élevé que prévu.

N7 Les subventions cantonales AIU sont légèrement supérieures aux prévisions initiales (CHF 166 251) en raison d'un nombre d'étudiants.es confédérés.es plus élevé que budgéte dans les groupes « sciences » (CHF 693 900) et « médecine clinique » (CHF 25 700), compensé par un nombre d'étudiants.es confédérés.es moins élevé que budgéte dans le groupe « sciences humaines et sociales » (CHF 561 800). Par rapport au budget, l'écart s'explique par un effet de volume (-0.9 %) intégralement compensé par un effet de recomposition lié aux différences de forfait entre les groupes facultaires (+1.3 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N8 Les produits et charges d'imputations entre structures du budget « État » sont supérieurs aux prévisions (CHF 1 412 876). Globalement, ajusté de l'impact de l'annuité 2016 sur les recettes d'imputations internes, l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (CHF 5 514 600) et supérieur aux attentes budgétaires (CHF 1 379 470). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N9 Compte tenu des recettes et imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépense est atteint. L'Université présente une économie (CHF 1 087 122). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.8 %.

N10 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PAT présentent un dépassement (CHF 2 967 810), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'un ajustement de la créance constituée pour les vacances dues et les heures supplémentaires du PAT (CHF 2 144 794) vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire, d'un dépassement sur les postes (CHF 1 676 318), ainsi que par une économie sur le budget du personnel auxiliaire (CHF 853 302). Le dépassement sur les postes s'explique vraisemblablement par un nombre de postes vacants insuffisant pour couvrir l'objectif de non dépense.

N11 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PENS présentent une économie (CHF 183 969), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'une économie sur le budget du personnel auxiliaire (CHF 1 209 482), d'un dépassement des coûts des formateurs.trices de terrain suite au changement de dispositif d'encadrement des étudiants.es de l'IUFE (CHF 927 683), ainsi que d'un dépassement sur les postes (CHF 97 830) vraisemblablement en lien avec un nombre de postes vacants insuffisant pour couvrir l'objectif de non dépense.

N12 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (CHF 148 354). Cet écart s'explique par trois facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée à certains.es collaborateurs.trices en début d'année (CHF 56 962) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui sont plus élevées que prévues au budget (CHF 134 186). Le troisième correspond aux indemnités versées aux collaborateurs.trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG qui sont inférieures au montant budgétaire (CHF 42 794).

N13 Les cotisations patronales présentent un dépassement (CHF 398 543). Cet écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, le dépassement sur les charges de personnel engendre mécaniquement un dépassement des cotisations patronales (CHF 786 810), auquel il faut ajouter les rachats CPEG (CHF 88 645) qui n'avaient pas été budgétés. Deuxièmement, la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle induit une économie (CHF 476 912).

N14 Les coûts de la rente-pont AVS présentent une économie (CHF 264 338). Cet écart s'explique par un nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS moins important que prévu (12 personnes contre 24 budgétées) compensé par un montant moyen par bénéficiaire plus élevé que prévu.

N15 Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier est lié aux charges de formation continue qui présentent une économie (CHF 201 258) dont près d'un tiers s'explique par des formations de collaborateurs.trices ayant dû être reportées en raison de la crise sanitaire. Le second correspond à des frais de recrutement plus élevés que prévus.

N16 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les dépenses générales présentent une économie involontaire (CHF 4 153 011) principalement en lien avec la crise sanitaire. Celle-ci est à l'origine d'économies sur les frais de déplacements (CHF 2 623 000), sur les mandats (CHF 1 650 800) et sur les charges d'énergie (CHF 864 000).

N17 Les amortissements sur les bâtiments de l'Université sont supérieurs au budget (CHF 313 736). Cet écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, il y a un dépassement sur les charges d'amortissement du bâtiment « Les Orphelines ». Deuxièmement, il y a une économie sur celles du bâtiment du Conseil Général. Quant aux produits différés sur les bâtiments propriétés de l'Université, ils sont supérieurs au budget (CHF 66 979) en lien avec la subvention fédérale d'investissement allouée pour l'acquisition du bâtiment.

N18 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les subventions accordées affichent une économie involontaire (CHF 280 734). L'écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Le premier concerne des économies (CHF 978 186) en lien avec une sous-utilisation du budget pour la mobilité académique et les échanges universitaires en raison de la crise sanitaire, pour les bourses pour les doctorants.es et l'aide à la publication de thèses, ainsi que de contributions moindres à l'Institut suisse de bio-informatique, à la Fondation Campus Biotech et à la Fondation autonome de Théologie. Le second concerne des dépassements (CHF 700 539) sur les crèches, sur la subvention accordée à la Fondation ISREC pour le projet AGORA, sur divers subsides de la Faculté de médecine non budgétés, ainsi que sur la subvention à la BGE.

N19 Les bourses sociales octroyées aux étudiants.es présentent un dépassement (CHF 242 511) consécutif à la réforme des bourses.

N20 Le résultat net affiche un excédent de charges (CHF 99 649). Compte tenu des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », ce résultat moins favorable est la conséquence de revenus (CHF 1 186 771, soit 0.2 %) et de charges (CHF 1 087 122, soit 0.2 %) inférieures aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, l'écart s'explique par une baisse du chiffre d'affaires consécutif à la crise sanitaire (CHF 2 523 481), par une subvention fédérale de base (CHF 866 079), des recettes des autres prestations de service et ventes (CHF 418 309), une contribution fédérale aux frais locatifs (CHF 88 591) et des autres subventions (CHF 66 598) inférieures aux montants prévus, ainsi que par des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur (CHF 1 500 537), des recettes diverses (CHF 645 806), des taxes universitaires (CHF 350 549), des produits AIU (CHF 166 251), des produits différés liés aux investissements (CHF 66 979) et des émoluments (CHF 46 165) supérieurs aux attentes. Du côté des charges, l'écart s'explique par des économies sur les dépenses générales (CHF 4 153 011), les subventions accordées (CHF 280 734), la rente-pont AVS (CHF 264 338), les charges PENS (CHF 207 942), cotisations patronales comprises, et les créances irrécouvrables (CHF 91 889), qui sont atténuées par des dépassements sur les charges PAT (CHF 3 354 545), cotisations patronales comprises, sur les amortissements des bâtiments appartenant à l'Université (CHF 313 736) et sur les bourses sociales (CHF 242 511). À relever que pour l'Université, la crise sanitaire représente une amélioration du résultat net (CHF 1 037 388) avec, du côté des produits, une baisse du chiffre d'affaire (CHF 2 761 481), et du côté des charges, une économie nette (CHF 3 798 869).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles des états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS, des autres fonds étrangers et des fonds propres affectés,

hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	571 350 643	571 450 292	-99 649
Éléments de réconciliation	- Imputations internes « État »	11 185 900	5 310 181	5 875 719
	+ FNS hors imputations internes	94 290 634	90 973 747	3 316 887
	+ Autres fonds étrangers hors imputations internes	114 216 977	96 686 926	17 530 050
	+ Fonds propres affectés hors imputations internes	44 959 642	51 863 840	-6 904 198
	+ Apports entités consolidées après éliminations	12 957 866	8 613 950	4 343 916
	+ Part résultat mis en équivalence	-	529 397	-529 397
	Total hors imputations internes	826 589 862	814 807 971	11 781 891
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	826 589 862	814 807 971	11 781 891

3.3.5 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

Le tableau ci-dessous présente l'état des liquidités et équivalents de liquidités.

	2020	2019
Avoirs en caisse	216 644	237 016
Avoirs bancaires Fonds de roulement	19 448 556	41 794 137
Avoirs bancaires portefeuilles mobiliers	2 239 763	24 500 000
Liquidités et équivalents de liquidités	21 904 963	66 531 153

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », au système de gestion centralisée des liquidités de l'État. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements, enregistre ses produits et que l'État procède hebdomadairement au remboursement net.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l'extérieur, l'Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s'assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Dans un environnement de taux d'intérêts négatifs sur les comptes courants, l'Université réalise des opérations de rééquilibrage entre les établissements bancaires. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l'Université investit l'excédent de liquidité dans son portefeuille de trésorerie. À l'inverse, l'Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses comptes bancaires. En 2020, les excédents de liquidités du fonds de roulement ont été investis dans le portefeuille de trésorerie (CHF 28 400 000).

Dans un environnement marqué par des taux négatifs sur les comptes courants, compte tenu du resserrement des conditions commerciales préférentielles imposé par nos établissements partenaires, l'Université a fait un dépôt auprès de l'État selon les conditions de la convention de gestion centralisée des liquidités de l'État. Ce mouvement explique la forte baisse des avoirs bancaires des portefeuilles mobiliers de l'Université.

3.3.6 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidités des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, la Commission européenne, des fondations privées ou publiques et les dons et legs), de dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l'Université.

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l'Université, la politique de placement est décidée par le Recteur. Celui-ci est accompagné par un comité de surveillance de la gestion des portefeuilles qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation. Depuis décembre 2020, le Conseil de fondation s'appuie sur les recommandations du comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de l'Université dont les compétences doivent encore être formellement élargies. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres de l'Université et du Fonds général de l'Université est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université et celle du Fonds général de l'Université sont encadrées par une charte de placement par portefeuille. Ces chartes de placement partagent les principes suivants :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme et respectent les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 % par an.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

Seules les allocations stratégiques sont spécifiques à chaque portefeuille. Dans la mesure où le portefeuille des fonds universitaires et celui du Fonds général de l'Université sont complétés par des portefeuilles immobiliers (voir note « 3.3.10 Immeubles de placement »), leur allocation est

un peu plus « agressive » avec une proportion d’actions plus élevée que celle du portefeuille de trésorerie de l’Université.

Les chartes de placement des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires ont été revues en avril 2020 avec deux modifications significatives. La première concerne l’introduction formelle des principes de développement durable dans la philosophie d’investissement. En lien avec les conditions de marché caractérisées par un couple « rendement vs risque » défavorable, la seconde concerne l’allocation stratégique avec l’introduction d’une partie liquidité et une diminution équivalente de la catégorie « Obligations et autres titres de dette ». Quant à la charte de placement du portefeuille du Fonds général, elle est en cours de rédaction pour refléter la décision du Conseil de fondation de novembre 2020 d’aligner sa stratégie sur celle des fonds universitaires. Une décision formelle du Conseil de fondation est attendue au cours du premier trimestre 2021. Dans l’intervalle, la gestion du portefeuille du Fonds général est encadrée par la charte de placement du portefeuille des fonds universitaires.

Les tableaux ci-dessous présentent l’évaluation des portefeuilles du groupe « Université ».

2020	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	52 457 621	-	-	52 457 621	12%
Actions (CHF)	51 630 696	22 884 023	8 756 046	83 270 765	19%
Actions (monnaies étrangères)	85 570 313	21 819 840	12 023 063	119 413 215	27%
Obligations (CHF)	99 768 700	14 746 690	7 713 894	122 229 284	28%
Obligations (monnaies étrangères)	23 741 876	1 383 092	845 000	25 969 968	6%
Fonds Money Market	-	-	-	-	0%
Fonds alternatifs et dérivés (CHF)	-	-	-	-	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	2 608 728	2 608 728	1%
Métaux précieux	-	-	-	-	0%
Dépôts - Prêts (CHF)	25 250 000	4 800 000	4 132 901	34 182 901	8%
Titres détenus à des fins de transaction	338 419 206	65 633 645	36 079 632	440 132 483	100%
Couverture de change	60 832	-1 983	-22 293	36 556	
Placements financiers	338 480 038	65 631 663	36 057 339	440 169 039	

Les conditions de marché ont été chahutées en 2020 et le couple « rendement vs risque » est toujours caractérisé par des risques de cours élevés pour une rémunération insuffisante. Le portefeuille de trésorerie de l’Université a enregistré deux rebalancements pour aligner sa composition effective avec son allocation stratégique (mars et mai 2020). Sans modifier le poids relatif des obligations et autres titres de dette, l’Université a investi en février 2020 dans un fonds obligataire de type ESG. Se faisant l’Université poursuit ses objectifs d’inclusion des considérations de développement durable dans sa politique de placement. Quant aux liquidités du portefeuille, elles sont déposées dans le système de cash-pooling avec l’Etat bénéficiant ainsi de conditions préférentielles par rapport à celles offertes tant par nos partenaires commerciaux pour le trafic de paiement, que par des placements à court terme d’une durée similaire. En 2020, l’Université a effectué trois apports dans le portefeuille de trésorerie, le premier en février 2020 par un dépôt/prêt à l’Etat (CHF 30 050 000), un second en mai 2020 dans le cadre d’un

rebalancement général du portefeuille (CHF 10 000 000) et le dernier en décembre 2020 (CHF 18 394 000). Ces apports ont été possible grâce à des liquidités abondantes flirtant avec le plafond des « intérêts négatifs » négociés avec nos partenaires du trafic de paiement. À relever que, lors de l'apport de décembre 2020, l'Université a procédé à un rebalancement du portefeuille bien que les limites n'aient pas été atteintes. Au 31.12.2020, par rapport à l'allocation stratégique (40 % en actions, 37 % en obligations, 15 % en placements immobiliers et 8 % en liquidités), la répartition par classe d'actifs se situait dans les marges de fluctuation prévues par la charte de placement (+/- 5 %). Les frais de gestion du portefeuille de trésorerie ont très légèrement augmenté (2.5 %). Enfin, les rendements réalisés en 2019 ont été répartis entre le budget « État », la réserve stratégique du Rectorat et les fonds « intérêts » des chercheurs.ses (montant total CHF 7 000 000) selon les règles fixées par la charte de placement.

Le portefeuille des fonds universitaires n'a enregistré, ni apport, ni désinvestissement en 2020, à l'exception du réinvestissement systématique des revenus financiers nets, des versements de dividende des sociétés immobilières déduits des dépenses des fonds universitaires avec charte. Sur la base d'un mandat de gestion attribué à un partenaire bancaire de la place genevoise, en fonction des entrées nettes trimestrielles de trésorerie, la composition effective du portefeuille est modifiée pour se rapprocher de l'allocation stratégique (achats de titres des catégories sous-pondérées et ventes de titres des catégories sur-pondérées). Un rebalancement général a été effectué en décembre 2020 alignant la composition effective du portefeuille avec son allocation stratégique. Quant aux liquidités du portefeuille, elles sont déposées dans le système de cash-pooling avec l'Etat bénéficiant de conditions favorables par rapport à celles de placements à court terme d'une durée similaire. Au 31.12.2020, par rapport à l'allocation stratégique (67 % en actions, 25 % en obligations et 8 % en liquidités), la répartition par classe d'actifs se situait dans les marges de fluctuation prévues (+/- 5 %). Les frais de gestion du portefeuille des fonds universitaires ont très légèrement diminué (-2.8 %). Enfin, les rendements réalisés des portefeuilles mobiliers et immobiliers ont été distribués (CHF 1 413 834) en faveur des fonds universitaires avec charte proportionnellement à leur capital moyen. Pour mémoire, les fonds universitaires avec charte sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.10 « Immeubles de placement »).

Dans le sillage de la décision du Conseil de fondation d'aligner le portefeuille du Fonds général de l'Université sur les principes du portefeuille des fonds universitaires, une restructuration intégrale a été initiée en novembre 2020 et devrait se terminer dans le courant du premier trimestre 2021. Au 31.12.2020, plus de 90 % du portefeuille a été restructuré. Seule la partie des fonds alternatifs doit encore faire l'objet d'opérations coïncidant avec les termes des produits en portefeuille. Dans cette phase de restructuration, une augmentation temporaire des frais de transaction est observée (25.1 %). À terme, cette restructuration ambitionne d'améliorer le rendement brut du portefeuille en réduisant le risque et de diminuer drastiquement les frais de gestion. Cette restructuration vise également à intégrer dans la politique de placement du portefeuille du Fonds général de l'Université les principes de durabilité promus par l'Université et ainsi de donner davantage de cohérence à la politique de développement durable en matière de placement. En effet, au travers des solutions développées par le gérant du portefeuille du Fonds général de l'Université, le Fonds général exercent ses droits de vote et s'engage dans des initiatives avec des investisseurs institutionnels. À noter que les revenus financiers nets du portefeuille ne sont pas réinvestis mais retirés du portefeuille pour être distribués par le Conseil de fondation à des projets universitaires (retrait net de CHF 657 231). Pour mémoire, les fonds du Fonds général de l'Université sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.10 « Immeubles de placement »).

2019	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	45 310 597	-	1 723 400	47 033 997	13%
Actions (CHF)	45 675 570	21 621 382	7 628 925	74 925 877	20%
Actions (monnaies étrangères)	76 659 561	20 839 817	10 139 800	107 639 179	29%
Obligations (CHF)	50 660 123	14 236 420	2 973 448	67 869 991	18%
Obligations (monnaies étrangères)	50 220 961	1 428 896	429 554	52 079 411	14%
Fonds Money Market	9 997 448	-	-	9 997 448	3%
Fonds alternatifs et dérivés (CHF)	-	-	826 664	826 664	0%
Fonds alternatifs (monnaies étrangères)	-	-	2 437 335	2 437 335	1%
Métaux précieux	-	-	1 702 051	1 702 051	0%
Prêts (CHF)	-	-	4 195 521	4 195 521	1%
Titres détenus à des fins de transaction	278 524 260	58 126 515	32 056 699	368 707 473	100%
Couverture de change	689 421	15 236	42 319	746 976	
Placements financiers	279 213 681	58 141 751	32 099 018	369 454 449	

L’Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Au 31.12.2020, l’Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de change pour les obligations d’entreprises américaines libellées en dollars américains (couverture à 90 %), les obligations gouvernementales de pays émergents (couverture à 80 %) et les obligations catastrophes (couverture à 100 %) avec une échéance au 29 janvier 2021. Ces opérations ont engendré un bénéfice net réalisé (CHF 2 068 914) en 2020 contre une perte nette réalisée (CHF 1 765 395) en 2019, ainsi qu’une perte latente (CHF 710 420) en 2020 contre un gain latent (CHF 365 120) en 2019.

Le Fonds général de l’Université détient également des instruments financiers dérivés sans qu’ils soient adossés formellement à des titres identifiés. Ces instruments financiers dérivés constituent les éléments d’une politique de couverture contre le risque de change vis-à-vis de l’euro. Au terme de la restructuration du portefeuille du Fonds général de l’Université, le portefeuille ne comportera plus d’instruments financiers dérivés de couverture. En effet, les produits sélectionnés dans le nouveau portefeuille comportent une couverture de change intégrée.

L’Université n’a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance.

2020	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	17 186 086	16 903 651	-282 435	157 282	-443 823	29 805
US GAM FCM Cat Bonds	7 017 228	16 903 651	9 886 423	550	-179 530	31 027
US GAM FCM Cat Bonds	1 444 380	1 442 396	-1 983	-	-1 983	-1 983
Fonds Général	4 699 413	4 677 120	-22 293	-	-22 293	-22 293
Total	30 347 107	39 926 819	9 579 712	157 832	-647 629	36 556

2019	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	14 149 810	14 124 756	-25 053	138 827	-165 483	177 619
US GAM FCM Cat Bonds	7 531 248	7 460 641	-70 607	-70 607	-87 396	114 830
US Vangard US GRA	28 877 883	7 460 641	-21 417 242	92 138	-335 385	396 972
US GAM FCM Cat Bonds	1 447 931	1 428 896	-19 035	-	-19 035	15 236
Fonds Général	5 811 652	5 853 970	42 319	-	42 319	42 319
Total	57 818 524	36 328 905	-21 489 619	160 358	-564 981	746 976

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Les premières génèrent des pertes ou des bénéfices réalisés et les secondes des pertes ou des gains latents.

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations latentes et financières du portefeuille mobilier.

Valeur des titres 2020	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2020 c=b-a	2019 d	
Portefeuille de trésorerie	314 988 654	338 419 206	23 430 552	23 576 597	-146 046
Couverture de change	-	60 832	60 832	689 421	-628 589
Liquidités monnaies étrangères	-	-	359 533	-	359 533
Portefeuille des fonds universitaires	50 921 899	65 633 645	14 711 746	14 335 307	376 439
Couverture de change	-	-1 983	-1 983	15 236	-17 219
Liquidités monnaies étrangères	-	-	3 353	-	3 353
Portefeuille du Fonds général	36 719 340	36 079 632	-639 708	2 984 973	-3 624 680.8
Couverture de change		-22 293	-22 293	42 319	-64 612
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-40 994	-	-40 994
Total portefeuilles mobiliers	402 629 892	440 169 039	37 861 038	41 643 854	-3 782 815

Valeur des titres 2019	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2019 c=b-a	2018 d	
Portefeuille de trésorerie	254 947 662	278 524 260	23 576 597	21 890 482	1 686 115
Couverture de change		689 421	689 421	379 716	309 705
Liquidités monnaies étrangères	-	-	437 358	-	437 358
Portefeuille des fonds universitaires	43 791 208	58 126 515	14 335 307	5 860 432	8 474 875
Couverture de change		15 236	15 236	-	15 236
Liquidités monnaies étrangères	-	-	6 241	-	6 241
Portefeuille du Fonds général	29 071 726	32 056 699	2 984 973	230 752	2 754 221
Couverture de change		42 319	42 319	2 140	40 179
Liquidités monnaies étrangères	-	-	-165 025	-	-165 025
Total portefeuilles mobiliers	327 810 596	369 454 449	41 922 428	28 363 522	13 558 906
Résultats financiers 2020	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	2 947 298	9 634 543	6 687 245	4 178 794	13 813 337
Couverture de change	49 554	1 981 425	1 931 871	-	1 981 425
Portefeuille des fonds universitaires	180 315	583 500	403 185	1 159 762	1 743 262
Couverture de change	-	103 904	103 904	-	103 904
Fonds général	1 266 053	5 615 014	4 348 961	479 731	6 094 745
Couverture de change	141 110	174 250	33 139	-	174 250
Total portefeuilles mobiliers	4 584 331	18 092 636	13 508 305	5 818 287	23 910 923
Résultats financiers 2019	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	2 949 046	38 153 420	35 204 373	7 455 770	45 609 190
Couverture de change	2 710 809	663 244	-2 047 565	-	663 244
Portefeuille des fonds universitaires	514 915	1 415 803	900 887	1 170 944	2 586 747
Couverture de change	1 223	1 962	739	-	1 962
Fonds général	646 626	1 766 255	1 119 630	567 781	2 334 036
Couverture de change	-	281 431	281 431	-	281 431
Total portefeuilles mobiliers	6 822 620	42 282 115	35 459 496	9 194 495	51 476 610

Le tableau ci-dessous présente les frais de gestion du portefeuille mobilier.

		2020	2019
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	488 326	427 584
	Frais de transactions	248 813	291 702
	Sous-total	737 139	719 286
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	126 426	121 017
	Frais de transactions	745	9 757
	Sous-total	127 171	130 774
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	228 768	230 972
	Frais de transactions	105 053	35 836
	Sous-total	333 822	266 807
Frais de gestion du portefeuille mobilier		1 198 132	1 116 867

3.3.7 Débiteurs

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs avec contrepartie.

		2020	2019
Fonds National Suisse		3 164 408	3 178 217
Clients externes Subventions		8 051 600	12 394 687
Provisions débiteurs douteux		-624 911	-624 911
Débiteurs Subventions		10 591 097	14 947 992
Débiteurs médecine dentaire		1 864 897	1 732 037
Provisions débiteurs douteux		-108 753	-111 286
<i>Sous-total médecine dentaire</i>		<i>1 756 144</i>	<i>1 620 752</i>
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs		8 984 482	7 853 769
Provisions débiteurs douteux		-80 117	-110 895
<i>Sous-total clients externes</i>		<i>8 904 364</i>	<i>7 742 874</i>
Débiteurs mandats / prestations		10 660 509	9 363 626
Locataires (BLRU & appartement Champel)		3 271	6 876
Swiss Library Services Plateform		800 000	538 461
Débiteurs Régisseur des sociétés immobilières		-2 759	-
Provisions débiteurs douteux		-	-
Autres débiteurs		800 513	545 337
Débiteurs avec contrepartie		22 052 118	24 856 955

Les débiteurs « Subventions » diminuent (CHF 4 356 896). L'écart s'explique par la baisse des projets pour lesquels il existait un décalage entre les activités réalisées et le financement octroyé ou attendu. Pour les débiteurs « Subventions », la politique de provisionnement suit une approche systématique. Tous les débiteurs de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10 000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteurs douteux est constituée. Indépendamment de ces opérations, la pertinence d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur est déterminée par des considérations juridiques et de matérialité et de rapport entre la somme contestée et les coûts des démarches.

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice, elle est provisionnée à un taux de 50 %. Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice suivant, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 %. La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2. Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est produit et la provision est utilisée.

Les débiteurs « Mandats / Prestations » augmentent (CHF 1 296 883). L'écart s'explique par le décalage dans le versement de la tranche annuelle d'un pôle de recherche national, par la hausse des débiteurs en lien avec les mécanismes d'équilibrage budgétaire entre partenaires à un projet commun, ainsi que par la hausse des acomptes versés aux fournisseurs. Pour les débiteurs « Mandats / Prestations » et « Autres débiteurs », notamment ceux des sociétés immobilières de l'Université, la politique de provisionnement est également systématique. Tous les débiteurs de plus de trois mois induisent la constitution d'une provision à hauteur des retards de paiement. Les démarches de mise en poursuite puis en demeure sont systématiquement effectuées par le gestionnaire régisseur. Quant aux débiteurs du bureau du logement étudiants.es, vu les caractéristiques des locataires, il n'existe pas de politique de provisionnement systématique.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux pour les années 2020 et 2019.

		2020	2019
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	4 014	592
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-
	<i>Utilisation</i>	-	-415
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	415
	Sous-total	4 014	592
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	58 535	86 620
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-2 533	4 394
	<i>Utilisation</i>	-61 380	-76 812
	<i>Constitution / Ajustement</i>	58 847	81 207
	Sous-total	56 002	91 014
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	26 053	97 851
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-30 778	60 997
	<i>Utilisation</i>	-15 607	-59 512
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-15 170	120 509
	Sous-total	-4 725	158 848
Autres débiteurs	Abandon de créances	3 266	9 271
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-
	Sous-total	3 266	9 271
Pertes sur débiteurs		58 557	259 726

Aucun nouveau cas de provision pour débiteurs douteux a été enregistré en 2020 et deux cas ont été clôturés avec un impact sur le résultat net (CHF 15 170). Au total, inscrites en déduction des actifs, les provisions pour débiteurs douteux s'élèvent à CHF 705 028 en 2020 contre CHF 735 806 en 2019.

Dans le litige avec une entreprise à raison individuelle, à qui la coordination d'un programme de recherche financé par la Commission européenne a été confiée, le Tribunal de première instance a rendu en février 2015 un jugement de faillite dans laquelle l'Université a produit une créance (CHF 842 219). L'Université a reçu en mars 2017 un premier versement correspondant à 10 % des montants admis dans la faillite (CHF 67 055). L'Office des faillites procède à la liquidation des objets (machines et instruments de laboratoire et matériel informatique). Pour la liquidation d'une partie des objets, il est probable que l'Université reçoive un dédommagement. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux a été ajustée à la baisse (CHF 60 000) en 2017. Pour la liquidation des autres objets, cela prend davantage de temps. En effet, le matériel informatique est frappé d'un séquestre pénal qui doit d'abord être levé et ce dernier est indispensable pour réaliser la vente des machines et instruments de laboratoire. Dans la mesure où l'administrateur de la

faillite privilégie désormais un versement unique en faveur des créanciers, cela explique le fait qu'aucun nouveau versement de dividende ne soit intervenu depuis mars 2017. Dans ces conditions, aucun ajustement de la provision se justifie en 2020. Cette provision entre dans la rubrique « Débiteurs Subventions ».

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société (CHF 155 602). Dans le cadre d'une convention, elle réclame le montant des dépenses encore encourues (CHF 39 386) et a accepté de réaliser un abandon de créance (CHF 116 215). En 2014, une provision pour débiteurs douteux a été constituée (CHF 155 602) et a été utilisée partiellement à hauteur de l'abandon de créance. La faillite de la société a été prononcée et confirmée en décembre 2017. En avril 2018, l'Université a produit une créance correspondant au montant résiduel du litige augmenté des intérêts moratoires. Le litige suit son cours. L'Université étant un créancier de 3^{ème} rang, il est plus improbable que probable de recevoir une part du produit de liquidation. En conséquence, la provision pour débiteurs douteux est inchangée. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Selon un accord de collaboration de 2017, l'Université a fourni des prestations à une société pharmaceutique. Après s'être acquitté du premier versement, alors que la recherche était en cours, la société a mis fin unilatéralement au contrat. L'Université a réclamé le montant des dépenses encore encourues (CHF 40 731) et a accepté de renoncer au solde (CHF 18 601). Elle a déposé une requête en conciliation qui n'a pas abouti. L'Université s'est réservé le droit de déposer une demande en paiement. Dans ces conditions, une provision pour débiteurs douteux a été constituée à hauteur des dépenses encore encourues en 2019. Ce dossier n'ayant connu aucun développement en 2020, le montant de la provision est inchangé. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Selon un accord signé en 2014 et complété par des avenants successifs, l'Université mettait à disposition d'une société privée commercialisant une technologie développée par l'Université un droit d'accès et d'utilisation d'équipements scientifiques contre une rémunération. Par ailleurs, en vertu d'un contrat de licence conclu en 2011, cette société s'est engagée à verser des royalties à l'Université. Plusieurs factures sont restées ouvertes alors que la société est désormais en faillite (août 2019). Pour faire valoir ses prétentions, l'Université a produit deux créances dans la faillite (CHF 15 607) et enregistré une provision pour débiteurs douteux à hauteur des créances ouvertes. La société a été mise en faillite en mai 2020 et des actes de défaut de biens ont été produits induisant l'enregistrement d'une perte et l'utilisation de la provision. Le dossier est clos. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Selon un contrat de prestation signé en 2018, l'Université s'est engagée vis-à-vis d'une société anonyme à fournir les résultats d'une étude pré-clinique. Contractuellement, les parties ont défini un plan de paiement en fonction de l'avancée des travaux. Bien qu'au terme des travaux, l'Université ait fourni un rapport scientifique et financier en juillet 2019, la société mandatrice n'a pas honoré ses engagements correspondant à 10 % du montant convenu. Plusieurs rappels ont été envoyés sans aucun succès. Estimant que le rapport entre le montant de la créance et les éventuels coûts de recouvrement était défavorable, aucune démarche juridique n'a été entreprise et un abandon de créance a été enregistré en 2020 (CHF 10 446). Cette opération entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Dans le cadre de refacturation entre institutions publiques, l'Université a adressé une facture (CHF 15 170) en lien avec la consommation des énergies. Selon la procédure de recouvrement, plusieurs rappels ont été effectués mais sans succès. Dans ces conditions, l'Université a constitué une provision pour débiteurs douteux en 2019. Après avoir entrepris de nouvelles démarches, les

factures ont été honorées en juin 2020 induisant la dissolution de la provision. Le dossier est clos. Cette provision entre dans la rubrique « Subventions ».

En application de la politique de provisionnement systématique relatives aux activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université a enregistré des pertes (CHF 58 535 contre CHF 86 620 en 2019) et une utilisation de provision (CHF 61 380) en 2020. L'appréciation des risques met en évidence un besoin additionnel de provision (CHF 58 847).

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs sans contrepartie.

	2020	2019
Solde dû sur indemnité cantonale	13 283 425	17 314 458
Débiteurs subventions cantonales	13 283 425	17 314 458
Impôts anticipés	1 128 821	2 200 461
Avances et garanties loyers	273 435	230 701
Boursiers étudiants.tes HES	460 608	62 596
Autres débiteurs	1 862 864	2 493 758
Débiteurs sans contrepartie	15 146 289	19 808 216

Les débiteurs « subventions cantonales » diminuent (CHF 4 031 033). La baisse s'explique par le mécanisme de rétrocession des bénéfices intervenant au terme d'une période de Convention d'objectif (CHF 4 756 442) et par l'allocation en décembre 2020 d'un complément à l'indemnité cantonale (CHF 1 000 000) destiné à des étudiants.es précarisés.es par la situation sanitaire.

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 37 198 407 au 31.12.2020 contre CHF 44 665 171 au 31.12.2019.

3.3.8 Comptes de régularisation actifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation actifs.

	2020	2019
Charges payées d'avance	5 531 938	6 369 115
Produits à recevoir	275 005	367 858
Comptes de régularisation actifs	5 806 943	6 736 973

3.3.9 Stocks

Le tableau ci-dessous présente les stocks.

	2020	2019
Fournitures	3 803	12 779
Mobilier	117 920	106 060
Ateliers d'impression	87 600	71 274
Matériel chimique, biostock et gaz	203 605	180 097
Ateliers de mécanique	118 500	118 500
Fournitures d'animalerie	67 000	56 000
Matériel dentaire	80 000	60 000
Boutique UNI Dufour	49 977	67 978
Matériel sanitaire - COVID	95 137	-
Stocks	823 542	672 688

3.3.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480 000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840 000. La SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée au Fonds général de l'Université en 1986.

Quant aux immeubles en nom, le groupe « Université » possèdent les immeubles « Les Lattes » acquis en 1982 (CHF 6 010 000), « les Coquelicots » acquis en 1984 (CHF 1 700 000), « les Crêts de Champel » construit en 1990 (CHF 14 200 000), « l'Encyclopédie » acquis en 1953 (CHF 348 500), « la place Versonnex » acquis en 2002 (CHF 5 000 000), « le Quai Gustave-Ador » reçu en legs en 1982, « la rue de Lausanne » reçu en legs en 1982 et « l'avenue Dumas » reçu en legs en 1982. Détenue en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants.es (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants.es immatriculés.es à l'Université ou inscrits.es dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à la gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants.es et des professeurs.es invités.es. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (dernière évaluation réalisée en 2019). L'estimation de la valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiant, à l'échéance du droit de superficie.

Situé dans le quartier de Champel (Genève), un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université en novembre 2014. Afin de respecter les vœux du légataire,

l’Université utilise le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l’hébergement de chercheurs.ses et visiteurs.euses de la Faculté de médecine. La valeur du bien (CHF 800 000) reflète le prix de sa mise en vente. L’appartement est libre de tout bail à loyer depuis décembre 2018 et les démarches en vue de sa vente sont largement avancées puisqu’une offre ferme a été formulée et acceptée par l’Université. Pour réaliser la vente du bien, un projet de loi doit être déposé au Grand Conseil. Il est probable que la vente se réalise en 2021.

L’Université a acquis un bâtiment situé à la rue du Conseil Général en décembre 2018 (CHF 36 151 060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais. Sur la base d’une estimation réalisée par un cabinet spécialisé, la valeur du bâtiment est de CHF 17 264 980 et celle du terrain de CHF 18 886 080. Le financement a été réalisé grâce à un acompte (CHF 40 000 000) sur une donation d’une fondation privée genevoise (CHF 80 000 000) destinée à contribuer à la réalisation du « Grand centre de physique et mathématique » (estimation CHF 240 000 000). Simultanément à l’acte d’achat, l’Université a signé un contrat de bail à loyer (CHF 100 000 par mois, charges comprises) jusqu’en octobre 2019 en faveur du vendeur lui permettant de rester dans les locaux jusqu’au déménagement dans ses nouveaux bureaux. À la demande du locataire, le contrat de bail a été prolongé jusqu’en juin 2020 avec un loyer inchangé mais avec le paiement d’une pénalité forfaitaire en faveur de l’Université. Le locataire a libéré les locaux à fin mars 2020. Dès avril 2020, le bâtiment a changé d’affectation en devenant un immeuble d’exploitation de type administratif attribué à l’enseignement et à la recherche de la Section de mathématique de la Faculté des sciences.

L’évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d’activités. La valeur actuelle est une valeur de marché calculée selon la méthode des « discounted cash flow ». Chaque année, l’état locatif, les charges et les éventuels travaux sont analysés pour en définir le flux financier. L’actualisation consiste à ramener sur une même base des flux non directement comparables qui se produisent à des dates différentes. Le taux d’actualisation fait référence à un taux de marché hors risque auquel s’ajoute une prime de risque lié aux caractéristiques de chacun des immeubles et à leur localisation.

Enfin, la parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 (CHF 641 849) par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d’un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle avait été estimée par un expert indépendant en décembre 2009 (CHF 53 000 000). L’Université a cédé en deux étapes une partie de la parcelle de Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (CHF 30 630 000) sans procéder formellement à une division parcellaire enregistrée au Registre foncier. En 2019, lors d’échanges parcellaires dans le cadre du projet de la liaison ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse, l’Université a cédé une partie de son terrain (233 m²) induisant une perte (CHF 209 169). Dans le cadre des opérations immobilières prévues par l’Université et la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, les deux institutions ont convenu de manière irrévocabile d’une nouvelle division parcellaire (division en quatorze parcelles) qui sera effective à l’entrée en force de l’autorisation de construire, vraisemblablement en 2021. En appliquant le principe de prééminence économique sur la forme juridique, cela induit une modification de la répartition du terrain non bâti et implique une réévaluation de la valeur du terrain de l’Université (CHF 262 021). Par ailleurs, les bâtiments sis sur le terrain de Pinchat sont utilisés comme un objet de type administratif dédié à l’enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences physiques (immeuble des Orphelines) et auraient dû être présentés dans les immeubles d’exploitation. Sur la base d’une estimation réalisée par une société genevoise spécialisée, la valeur nette comptable de l’immeuble s’élève à CHF 6 946 372 au 01.01.2019 et celle du terrain à CHF 696 687. Selon la norme

IPSAS 3, ces changements constituent une erreur de comptabilisation et induisent un traitement rétrospectif de l'information comptable « Restatement » des données comparatives 2019. Par rapport aux données publiées dans les états financiers 2019, la valeur du terrain de Pinchat a été modifiée au 01.01.2019 et au 31.12.2019 (diminution de CHF 7 381 038). De plus amples informations sont présentées dans la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

Sur la partie de la parcelle de Pinchat, propriété de l'Université (CHF 14 755 962), un important projet immobilier est en cours d'instruction auprès de l'Office des autorisations de construire. Ce projet vise un accroissement du parc de logement étudiants.es de l'Université. Dans ce cadre, l'Université octroie un droit de superficie (quatre-vingt ans) à cinq fondations privées proches d'elle. Le droit de superficie est rémunéré. La rente est calculée selon la pratique de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière et indexée en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation. En contrepartie, les fondations privées, dont le Fonds général de l'Université, s'engagent à construire un bâtiment de logements étudiants.es (cinq montées pour environ 500 chambres équipées) et un bâtiment de logements (deux montées pour ZDloc et une montée PPE). À cet effet, elles ont constitué une société simple. À relever qu'en tant que partenaire de la société simple, le Fonds général de l'Université a contribué aux études préparatoires du projet immobilier qui seront intégrées dans les coûts de construction. Dans ces conditions, ces coûts sont présentés dans les immeubles de placement (CHF 600 241). Après la construction, le bâtiment de logement étudiants.es sera loué au bureau du logement de l'Université afin d'héberger des étudiant.es et des doctorant.es à des prix raisonnables. Les bâtiments devraient être livrés 30 mois après l'entrée en force de l'autorisation de construire, soit au plus tôt à l'horizon 2024. À l'entrée en force de l'autorisation de construire, un remaniement parcellaire sera formellement effectué et enregistré au Registre foncier. À noter encore qu'un projet d'équipement sportif et de commerce de proximité est à l'étude sur la partie sud de la parcelle.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université, ainsi que les produits et charges par immeuble de placement.

2020	Valeur brute			Exploitation						
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Ajustement impôts différés	Rendement net
SI Radiosa	15 000 000	40 000	15 040 000	652 039	111 715	16 393	106 255	234 363	-1 134 332	3%
SI 31-Décembre	10 960 000	90 000	11 050 000	506 788	216 061	18 795	72 646	307 503	-844 855	2%
SI Les Vignes Moillebeau	7 090 000	10 000	7 100 000	366 300	103 989	36 456	44 425	184 870	-148 804	3%
Encyclopédie 4	7 460 000	100 000	7 560 000	371 634	86 776	15 423	14 227	116 426	-	3%
Versonnex 15	7 410 000	20 000	7 430 000	343 565	77 045	2 975	13 256	93 275	-	3%
Crêt-de-Champel 41-43	26 600 000	40 000	26 640 000	1 232 604	248 140	86 574	47 654	382 368	-	3%
Coquelicots 13	7 030 000	60 000	7 090 000	383 875	94 122	10 685	14 115	118 921	-	4%
SI Saint-Julien	2 700 000	20 000	2 720 000	215 507	169 759	3 856	18 304	191 919	-195 871	1%
SI Les Roseaux	6 110 000	70 000	6 180 000	295 986	157 133	11 593	40 527	209 253	-455 709	1%
Les Lattes 1	11 340 000	30 000	11 370 000	624 963	192 681	22 343	25 277	240 301	-	3%
Conseil-Général 7-9	36 151 060	-	-	1 000 000	2 413	-	35 000	37 413	-	3%
SI Pictet-de-Rochemont	10 700 000	100 000	10 800 000	532 902	145 045	-	90 758	235 804	-895 772	3%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	1 830 000	54 000	11 774	-	768	12 541	-	2%
Immeuble étudiants Pinchat	-	-	600 241	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	1 700 000	-	1 700 000	51 780	15 049	-	957	16 005	-	2%
Appartement Champel	800 000	-	800 000	-	5 810	-	-	5 810	-	-1%
Rue de Candolle 12	910 000	-	910 000	5 000	-	-	-	-	-	1%
Av. Dumas 41	390 000	-	390 000	10 104	3 946	-	217	4 163	-	2%
Pinchat	14 755 962	-	14 755 962	-	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	168 937 022	580 000	133 966 203	6 647 046	1 641 458	225 092	524 387	2 390 936	-3 675 344	3%

2019r	Valeur brute			Exploitation					Rendement net
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	
Les Lattes 1	11 280 000	60 000	11 340 000	619 720	184 033	25 086	21 876	230 996	3%
SI Radiosa	14 970 000	30 000	15 000 000	657 297	269 853	16 703	121 146	407 702	2%
SI 31-Décembre	10 570 000	390 000	10 960 000	499 339	242 592	19 138	170 094	431 824	1%
SI Les Vignes Moillebeau	6 990 000	100 000	7 090 000	360 558	190 378	37 571	56 749	284 698	1%
Encyclopédie 4	7 260 000	200 000	7 460 000	365 398	313 018	15 381	14 550	342 948	0%
Versonnex 15	7 370 000	40 000	7 410 000	346 151	70 321	3 035	13 614	86 969	3%
Crêt-de-Champel 41-43	26 350 000	250 000	26 600 000	1 232 543	275 332	87 554	48 566	411 453	3%
Coquelicots 13	6 850 000	180 000	7 030 000	361 344	117 363	10 820	14 162	142 344	3%
SI Saint-Julien	2 700 000	-	2 700 000	220 764	93 928	6 849	37 395	138 172	3%
SI Les Roseaux	6 070 000	40 000	6 110 000	297 468	103 405	17 641	63 930	184 976	2%
Conseil-Général 7-9	36 151 060	-	36 151 060	1 265 662	146 582	-	52 617	199 199	3%
SI Pictet-de-Rochemont	10 450 000	250 000	10 700 000	523 625	115 469	-	179 707	295 176	2%
Gustave Ador 62	1 850 000	-20 000	1 830 000	54 000	12 459	-	832	13 291	2%
Rue de Lausanne 121-123	1 700 000	-	1 700 000	51 780	12 837	-	1 037	13 873	2%
Appartement Champel	800 000	-	800 000	-	6 502	-	1 170	7 672	-1%
Rue de Candolle 12	726 000	184 000	910 000	5 000	-	-	-	-	1%
Av. Dumas 41	380 000	10 000	390 000	10 134	3 746	-	235	3 981	2%
Pinchat	14 988 962	-	14 755 962	-	-	-	-	-	0%
Immeubles de placement	167 456 022	1 714 000	168 937 022	6 870 782	2 157 817	239 778	797 679	3 195 274	2%

Dans les états financiers 2019, le bâtiment des Orphelines a été présenté par erreur dans les immeubles de placement (terrain de Pinchat). Selon la norme IPSAS 3, cette erreur de comptabilisation induit un traitement rétrospectif de l'information comptable. Par rapport aux données publiées dans les états financiers 2019, la valeur du « terrain de Pinchat » a été diminuée (CHF 7 381 038) au 01.01.2019 et au 31.12.2019. De plus amples informations sont présentées dans la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par société immobilière.

	2020			2019		
	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1 136 112	-445 916	690 196	1 132 875	3 238
	SI Pictet-de-Rochemont	2 233 216	-881 782	1 351 434	2 276 184	-42 968
	SI Radiosa	2 827 962	-1 128 736	1 699 225	2 879 096	-51 134
	SI Saint-Julien	488 318	-193 073	295 245	488 318	-
	SI 31-Décembre	2 106 278	-832 264	1 274 013	2 079 798	26 480
	SI Les Vignes Moillebeau	370 978	-147 405	223 573	347 618	23 360
Impôts différés		9 162 864	-3 629 177	5 533 687	9 203 889	-41 025
						9 162 864

Avec l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises le 01.01.2020, le taux d'imposition sur les gains immobiliers complémentaires est passé de 22.36 % à 13.99 %. Selon la norme IPSAS 3, un changement d'estimation comptable induit un traitement prospectif. L'exercice 2020 enregistre, d'une part, l'impôt différé en lien avec la réévaluation 2020 des sociétés immobilières (CHF 44 768) présentée dans les charges des immeubles de placement et, d'autre part, l'ajustement à la baisse des impôts différés en lien avec les réévaluations enregistrées jusqu'au 31.12.2019 (CHF 3 526 540). L'ajustement des impôts différés est présenté dans les gains latents sur les immeubles de placement.

Les tableaux ci-dessous présentent les emprunts hypothécaires classés par date d'échéance.

2020	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
SI Radiosa	813 000	-18 000	795 000	795 000	-	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021	1 800 000
SI 31-Décembre	1 202 500	-26 000	1 176 500	26 000	1 150 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 512 900	-50 000	1 462 900	50 000	1 412 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	175 000	-3 500	171 500	3 500	168 000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
Crêt-de-Champel 41-43	6 341 250	-89 000	6 252 250	89 000	6 163 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
Coquelicots 13	783 000	-12 000	771 000	12 000	759 000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	1 200 000
SI Saint-Julien	382 140	-7 720	374 420	7 720	366 700	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
SI Les Roseaux	982 080	-19 840	962 240	19 840	942 400	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	1 263 600	-70 200	1 193 400	70 200	1 123 200	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
Conseil-Général 7-9	-	-	-	-	-					23 000 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-					-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-					-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-					-
Appartement Champel	-	-	-	-	-					-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-					-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-					-
Pinchat	-	-	-	-	-					-
Emprunts hypothécaires	14 275 470	-296 260	13 979 210	1 073 260	12 905 950					45 617 500

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 102 180 000 en 2020 contre CHF 100 410 000 en 2019. Le montant des emprunts couverts par des actifs nantis s'élève à CHF 13 979 210 en 2020 contre CHF 14 275 470 en 2019. Enfin, le total des cédules hypothécaires s'élève à CHF 45 617 500 en 2020 inchangé par rapport 2019, dont CHF 22 617 500 ont été remis en nantissement.

En 2020, l'Université a procédé au renouvellement de l'emprunt relatif à l'immeuble des « Lattes ». Les conditions d'emprunts sont plus favorables en termes de taux d'intérêts (diminution de respectivement de 88 points de base). L'emprunt hypothécaire de la SI « Radiosa » arrive à échéance en 2021. Hormis cet emprunt, les parts à court terme correspondent aux seules annuités de remboursement fixées dans les contrats hypothécaires. Pour l'emprunt de la SI « Radiosa », la part à court terme concerne le solde à rembourser à l'échéance. Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les dettes actionnaires, la SI « Pictet-de-Rochemont » a contracté auprès de l'Université un emprunt (CHF 500 000) à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédefinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

2019	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
Les Lattes 1	1 333 800	-70 200	1 263 600	1 263 600	-	Fixe	1.88%	12.11.2013	12.11.2020	3 510 000
SI Radiosa	831 000	-18 000	813 000	18 000	795 000	Fixe	2.00%	16.07.2013	16.07.2021	1 800 000
SI 31-Décembre	1 228 500	-26 000	1 202 500	26 000	1 176 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 562 900	-50 000	1 512 900	50 000	1 462 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	178 500	-3 500	175 000	3 500	171 500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
Crêt-de-Champel 41-43	6 430 250	-89 000	6 341 250	89 000	6 252 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
Coquelicots 13	795 000	-12 000	783 000	12 000	771 000	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	1 200 000
SI Saint-Julien	386 000	-3 860	382 140	7 720	374 420	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
SI Les Roseaux	992 000	-9 920	982 080	19 840	962 240	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Conseil-Général 7-9	-	-	-	-	-					23 000 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-					-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-					-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-					-
Appartement Champel	-	-	-	-	-					-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-					-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-					-
Pinchat	-	-	-	-	-					-
Emprunts hypothécaires	14 557 950	-282 480	14 275 470	1 489 660	12 785 810					45 617 500

L'analyse du risque de marché sur les immeubles de placement, de liquidité et de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires du groupe économique « Université » est présentée dans la note « 3.3.19 Gestion des risques financiers ».

3.3.11 Immeubles d'exploitation et terrains

L'Université possède trois immeubles de type administratif dédiés à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit de l'immeuble Carl-Vogt 1, de l'immeuble du Conseil général 7/9 et de l'immeuble des Orphelines.

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie (nonante-neuf ans) sis au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis en mai 2015 un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement (CHF 45 085 806). Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2020. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 1 440 808).

Sis à la rue du Conseil Général 7/9, l'Université a acquis en décembre 2018 un bâtiment de type administratif (CHF 36 151 060), y compris le terrain (CHF 18 886 080). Jusqu'en mars 2020, reconnu comme un immeuble de placement, ce bâtiment faisait l'objet d'un contrat de location en faveur de l'ancien propriétaire en attendant qu'il puisse emménager dans ses nouveaux locaux. Dès avril 2020, le bâtiment est dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences mathématiques. Des travaux de réaménagement sont en cours mais ne représentent pas une plus-value pour le bâtiment. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 431 459).

À noter que la détention du bâtiment du Conseil Général 7/9 est en principe limitée dans le temps. À l'horizon 2025 au plus tôt, à condition que l'État et la Confédération octroient une subvention d'investissement, un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement (CHF 80 000 000) en utilisant le produit de la vente du bâtiment du Conseil Général 7/9 et le solde de la donation d'une fondation privée genevoise (voir 3.3.40 « Informations sur les actifs éventuels »).

Sis au chemin de Pinchat, l'Université possède un bâtiment (immeuble des Orphelines) de type administratif (CHF 15 813 927, valeur estimative), y compris le terrain (CHF 696 687). Ce bâtiment est dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences physiques depuis 2011. Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2020. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 457 836).

Le tableau ci-dessous présente la valeur brute et la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation par composante (codes CFC).

2020	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	-Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	696 687	18 886 080		19 582 767	-	-	-	-	696 687	19 582 767
Gros oeuvre	24 419 532	7 972 355	-	32 391 887	-6 280 451	-669 196	-	-6 949 647	18 139 081	25 442 240
Équipements	14 808 159	1 767 271	-	16 575 430	-3 830 985	-644 673	-	-4 475 658	10 977 174	12 099 772
Aménagements	11 262 942	4 696 359	-	15 959 301	-3 681 618	-531 624	-	-4 213 242	7 581 324	11 746 059
Autres	9 712 413	2 828 995	-	12 541 408	-1 439 458	-376 525	-	-1 815 983	8 272 955	10 725 425
Total immeubles exploitation & terrains	60 899 733	36 151 060		97 050 793	-15 232 512	-2 222 018		-17 454 530	45 667 221	79 596 263

2019r	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	-Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	696 687			696 687	-	-	-	-	696 687	696 687
Gros oeuvre	24 419 532	-	-	24 419 532	-5 724 247	-556 203	-	-6 280 451	18 695 284	18 139 081
Équipements	14 808 159	-	-	14 808 159	-3 238 659	-592 326	-	-3 830 985	11 569 500	10 977 174
Aménagements	11 262 942	-	-	11 262 942	-3 245 567	-436 051	-	-3 681 618	8 017 375	7 581 324
Autres	9 712 413	-	-	9 712 413	-1 125 394	-314 064	-	-1 439 458	8 587 019	8 272 955
Total immeubles exploitation & terrains	60 899 733	-		60 899 733	-13 333 868	-1 898 644		-15 232 512	47 565 865	45 667 221

Dans les états financiers 2019, le bâtiment des Orphelines a été présenté par erreur dans les immeubles de placement (terrain de Pinchat). Selon la norme IPSAS 3, cette erreur de comptabilisation induit un traitement rétrospectif de l'information comptable. Sur la base d'une estimation réalisée par une société genevoise spécialisée, la valeur brute de l'immeuble s'élève à CHF 15 117 240 et celle du terrain à CHF 696 687 au 01.01.2019. Compte tenu du taux de vétusté (54 %), la valeur nette comptable est de CHF 6 946 372 au 01.01.2019. Par rapport aux données publiées dans les états financiers 2019, la valeur des immeubles d'exploitation a été modifiée au 01.01.2019 (augmentation de CHF 7 643 059) et au 31.12.2019 (augmentation de CHF 7 185 223). De plus amples informations sont présentées dans la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 7A), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1 317 031 244 en 2019 contre CHF 1 327 986 131 en 2018. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable s'élevait à CHF 740 815 195 en 2019 contre CHF 749 435 005 en 2018. Quant à la valeur des terrains, elle est estimée à CHF 449 358 631 en 2019 contre CHF 449 670 997 en 2018.

3.3.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens.

2020	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	260 335 045	12 506 705	-7 592 750	265 249 000	-220 441 478	-14 387 692	7 565 218	-227 263 952	39 893 567	37 985 048
Matériel informatique	52 838 122	7 428 484	-5 151 560	55 115 045	-42 760 314	-5 382 135	5 551 275	-42 591 175	10 077 807	12 523 870
Matériel et mobilier	48 700 076	3 398 409	-2 318 937	49 779 548	-35 932 589	-4 363 345	2 318 937	-37 976 998	12 767 487	11 802 551
Véhicules	914 916	98 820	-	1 013 736	-741 799	-121 233	-	-863 032	173 116	150 704
Aménagement	14 946 837	978 873	-	15 925 710	-3 694 485	-921 717	2 313	-4 613 889	11 252 352	11 311 822
Total	377 734 996	24 411 291	-15 063 247	387 083 040	-303 570 667	-25 176 122	15 437 743	-313 309 045	74 164 329	73 773 995
Immobilisations incorporelles	22 117 435	2 021 339	-906 830	23 231 944	-18 879 284	-1 689 234	1 395 055	-19 173 463	3 238 151	4 058 481
Immobilisations en cours	1 166 382	279 328	-893 584	552 126	-	-	-	-	1 166 382	552 126
Total immobilisations	401 018 812	26 711 958	-16 863 661	410 867 110	-322 449 951	-26 865 356	16 832 798	-332 482 508	78 568 862	78 384 601

2019	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette		
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12	
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h	
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	249 112 587	18 213 977	-6 991 519	260 335 045	-213 477 814	-13 947 770	6 984 105	-220 441 478	35 634 773	39 893 567
	Matériel informatique	50 668 290	5 776 161	-3 606 329	52 838 122	-41 142 463	-5 212 499	3 594 648	-42 760 314	9 525 828	10 077 807
	Matériel et mobilier	47 931 215	2 797 858	-2 028 998	48 700 076	-33 394 012	-4 573 066	2 034 489	-35 932 589	14 537 203	12 767 487
	Véhicules	896 362	48 557	-30 003	914 916	-657 448	-114 354	30 003	-741 799	238 914	173 116
	Aménagement	13 669 293	1 277 544	-	14 946 837	-2 859 511	-835 091	117	-3 694 485	10 809 782	11 252 352
	Total	362 277 748	28 114 096	-12 656 849	377 734 996	-291 531 248	-24 682 780	12 643 362	-303 570 667	70 746 500	74 164 329
Immobilisations incorporelles		22 313 269	1 080 197	-1 276 031	22 117 435	-18 596 466	-1 797 800	1 514 983	-18 879 284	3 716 803	3 238 151
Immobilisations en cours		553 286	853 417	-240 321	1 166 382	-	-	-	-	553 286	1 166 382
Total immobilisations		385 144 302	30 047 710	-14 173 200	401 018 812	-310 127 714	-26 480 581	14 158 344	-322 449 951	75 016 588	78 568 862

L'État a alloué un crédit d'ouvrage (L 12146) en faveur de l'Université pour financer l'évolution des infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme (CHF 15 546 000). Cela doit permettre d'optimiser et de faciliter l'utilisation des données issues de la recherche dans les Hautes Écoles Universitaires genevoises. Le crédit d'ouvrage est destiné à acquérir et développer les équipements nécessaires. Dans ce cadre, des charges salariales (CHF 853 417) ont été activées en 2020 selon les règles de la directive « Traitement des immobilisations en cours ». Depuis le démarrage des travaux, les premières mises en service partielles ont été réalisées (CHF 240 321) induisant des charges d'amortissement (CHF 30 089) en 2020. Dans l'attente de leur mise en service, le solde des immobilisations incorporelles en cours n'induit aucun amortissement.

3.3.13 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université, diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Le tableau ci-dessous présente le solde des subventions d'investissement constatées d'avance.

	2020	2019
Solde au 01.01	-66 167 093	-67 037 038
Utilisation de la subvention	22 604 180	22 627 907
Nouvelle subvention d'investissement	-26 466 481	-21 757 963
Solde au 31.12	-70 029 394	-66 167 093

3.3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés principalement des prises de participation dans des spin-off commercialisant les résultats de la recherche de l'Université, des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles ou entreprises (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Institut genevois pour la gestion de patrimoine « GIWM », Fondation privée des HUG, Swiss Library Service Platform et Ayaru), des garanties-loyers, ainsi que de la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un.e Vice-Recteur.trice. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les autres actifs financiers.

	Parts 2020	Parts 2019	2020	2019
PVsyst SA	9.1%	9.1%	670 600	540 000
IdQuantique SA	0.3%	0.3%	17 449	308 490
Bard1 Life Sciences Limited	1.1%	1.1%	2 874 813	144 313
Geneva bioinformatics SA	6.7%	6.7%	76 050	69 290
Dotphoton SA	2.5%	2.5%	3 000	3 000
FoRx Therapeutics SA	5.0%	5.0%	1 888	629
Plair SA	2.3%	0.0%	2 818	-
Sous-total Participations dans spin-off			3 646 617	1 065 722
Capitaux de dotation fondation			263 094	262 000
Divers			85 752	85 752
Mise en équivalence « Fonds général »	38%	38%	2 342 195	2 390 331
Mise en équivalence « FCBG »	50%	50%	4 888 340	5 369 601
Autres actifs financiers			11 225 999	9 173 405

En septembre 2020, l'Université a pris des parts du capital-actions dans une nouvelle spin-off active dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareils d'analyse des gaz (PLAIR SA). La prise de participation a été réalisée par un échange sans aucune contrepartie monétaire. Aucune société n'a été dissoute. Aucune opération d'achat ou vente de paquets d'actions n'a été réalisée en 2020. Sur la base des informations à disposition, les actions des spin-off ont été réévaluées induisant un gain comptable (CHF 2 580 896) enregistré dans les produits d'exploitation.

3.3.15 Créditeurs

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2020	2019
Fournisseurs	10 353 042	11 792 637
Conférenciers	105 585	129 924
Autres	4 470 779	2 108 565
Solde vacances collaborateurs.trices	9 768 292	6 856 198
Heures supplémentaires collaborateurs.trices	991 204	911 790
Rente-pont AVS / part à court terme	999 815	1 460 473
Créditeurs avec contrepartie - part à court terme	26 688 718	23 259 587
Rente-pont AVS / part à long terme	846 908	1 214 914
Créditeurs avec contrepartie - part à long terme	846 908	1 214 914
Créditeurs avec contrepartie	27 535 626	24 474 501

Lors de l'octroi d'une rente-pont AVS à un.e collaborateur.trice (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur.trice concerné.e. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au.à la collaborateur.trice, la dette est ajustée. L'octroi d'une rente-pont AVS a induit une charge (CHF 735 662 en 2020 contre CHF 1 554 764 en 2019). L'Université a versé des annuités (CHF 1 564 326 en 2020 contre CHF 1 449 695 en 2019). Aucune indexation de rente n'a été décidée en 2020 et de ce fait aucun ajustement / dissolution de dette a été enregistré.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 75.40 en 2020 contre CHF 74.30 en 2019) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 65.20 en 2020 contre CHF 64.50 en 2019). Le nombre d'heures en lien avec les congés dus est à la hausse en 2020 (42 893 heures, soit +41 %) alors qu'il était en baisse en 2019 (1 716 heures, soit - 2 %). Le nombre d'heures supplémentaires est également à la hausse en 2020 (1 087 heures, soit + 8 %) alors qu'il était en baisse en 2019 (1 223 heures, soit - 8 %). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire moyen.

Le tableau ci-dessous présente les créanciers sans contrepartie.

	2020	2019r
Part des royalties à verser aux inventeurs/chercheurs.ses	1 227 391	1 398 442
Impôts	62 137	298 544
TVA sur chiffre d'affaires	398 413	319 622
Charges sociales à payer	-	474 643
Garanties (trousses, magasin central, sports)	229 260	247 107
Autres (Bureau du Logement)	45 767	78 056
Créanciers sans contrepartie	1 962 969	2 816 415

Les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université versent annuellement des royalties à l'Université. Ces produits de royalties font l'objet d'une répartition entre le.chercheur.se/inventeur.e et l'Université. Dans le rapport financier 2019, la part à verser au.chercheur.se/inventeur.e figurait dans les charges à payer alors qu'elle aurait dû être présentée dans les créanciers sans contrepartie. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2019 ont été retraitées en augmentant le volume des créanciers sans contrepartie et en diminuant le volume des charges à payer des comptes de régularisation passifs (CHF 1 398 442). Ce retraitement ne modifie pas le total des fonds étrangers.

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 29 498 595 au 31.12.2020 contre CHF 27 290 915 au 31.12.2019.

3.3.16 Comptes de régularisation passifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation passifs.

	2020	2019r
Produits constatés d'avance	4 723 941	2 033 615
Charges à payer	2 024 365	3 425 247
Comptes de régularisation passifs	6 748 306	5 458 862

Dans le rapport financier 2019, la part des royalties versée au chercheur.se/inventeur.e figurait dans les charges à payer, alors qu'elle aurait dû être présentée dans les créanciers sans contrepartie (pour de plus amples informations sur la nature de ce retraitement, se référer à la note 3.3.15 Créanciers sans contrepartie). Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2019 ont été retraitées en diminuant le volume des charges à payer des comptes de régularisation passifs et en augmentant le volume des créanciers sans contrepartie (CHF 1 398 442). Ce retraitement ne modifie pas le total des fonds étrangers.

3.3.17 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement,

si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne constituent pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur.

Le tableau ci-dessous présente les fonds affectés de recherche par catégorie de bailleurs de fonds.

	2020	2019
Fonds National Suisse	84 464 595	82 295 082
Fonds de la Commission européenne	26 087 020	20 214 309
Autres Fonds de tiers	77 584 922	77 297 077
Fonds affectés à la recherche	188 136 538	179 806 467

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs.euses pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le.la bailleur.euse. En 2020, 735 recherches sont en cours contre 707 recherches en 2019 et 721 postes EPT ont été imputés contre 697 en 2019. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le.la chercheur.euse.

Pour les fonds de la Commission européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs.ses pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 et 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par le.la chercheur.euse au terme de la recherche. L'Université est l'hôte de 110 projets européens en 2020 contre 124 projets à fin 2019. 44 projets ont été clôturés et 30 nouveaux projets « Horizon 2020 » ont démarré au cours de l'année 2020. À noter que le nombre résiduel de projets « FP7 » (4) est inchangé par rapport à 2019. Les fonds de recherche de la Commission européenne augmentent (CHF 5 872 711) reflétant ainsi le début d'un nouveau cycle de recherche caractérisé par le versement à l'avance de la première tranche de financement.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les chercheurs.ses auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le.la bailleur.euse de fonds ou le mandant demande un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs.euses dans le cadre de mandats de recherche. La Faculté de médecine prélève un overhead additionnel (4 %) pour ses propres besoins. Le montant des « overheads » s'élève à CHF 2 468 748 en 2020 contre CHF 2 615 477 en 2019.

3.3.18 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie.

2020	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	6 50	34 182 901	405 986 138		440 169 039
Autres actifs financiers	14 71		3 995 463		3 995 463
Actifs financiers évalués à la juste valeur		34 182 901	409 981 601		444 164 502
Liquidités et équivalents de liquidités	5 48	21 904 963			21 904 963
Débiteurs avec contrepartie	7 55	22 052 118			22 052 118
Débiteurs sans contrepartie	7 59	15 146 289			15 146 289
Actifs financiers évalués au coût amorti		59 103 371			59 103 371
Total Actifs financiers		93 286 272	409 981 601		503 267 873
Créanciers avec contrepartie	15 72			27 535 626	27 535 626
Créanciers sans contrepartie	15 73			1 962 969	1 962 969
Emprunts hypothécaires	10 66			13 979 210	13 979 210
Passifs financiers évalués au coût amorti				43 477 805	43 477 805
Total Passifs financiers				43 477 805	43 477 805

2019r	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	6 50	4 195 521	365 258 928		369 454 449
Autres actifs financiers	14 71		1 413 473		1 413 473
Actifs financiers évalués à la juste valeur		4 195 521	366 672 402		370 867 923
Liquidités et équivalents de liquidités	5 48	66 531 153			66 531 153
Débiteurs avec contrepartie	7 55	24 856 955			24 856 955
Débiteurs sans contrepartie	7 59	19 808 216			19 808 216
Actifs financiers évalués au coût amorti		111 196 325			111 196 325
Total Actifs financiers		115 391 846	366 672 402		482 064 247
Créanciers avec contrepartie	15 72			24 474 501	24 474 501
Créanciers sans contrepartie	15 73			2 816 415	2 816 415
Emprunts hypothécaires	10 66			14 275 470	14 275 470
Passifs financiers évalués au coût amorti				41 566 385	41 566 385
Total Passifs financiers				41 566 385	41 566 385

Les données 2019 relatives aux créanciers sans contrepartie ont été retraitées (augmentation de CHF 1 398 442) en lien avec le versement des royalties aux chercheurs.ses / inventeurs. Pour de plus amples informations, il convient de se référer à la note « 3.3.15 Créditeurs ».

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau.

2020	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	6 50	405 986 138	34 182 901		440 169 039
Autres actifs financiers	14 71	2 874 813	1 120 651		3 995 463
Total Actifs financiers à la juste valeur		408 860 951	35 303 552	-	444 164 502
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

2019	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	6 50	365 258 928	4 195 521		369 454 449
Autres actifs financiers	14 71	144 313	1 269 161		1 413 473
Total Actifs financiers à la juste valeur		365 403 241	5 464 682	-	370 867 923
Total Passifs financiers à la juste valeur		-	-	-	-

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

3.3.19 Gestion des risques financiers

L'Université est exposée notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de prix. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Université et par les entités du périmètre de consolidation.

Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie :

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université n'a contracté aucune dette bancaire pour financer l'acquisition de ses actifs. Selon le règlement sur les finances, l'Université a la compétence de s'endetter jusqu'à cinq millions de francs de manière autonome en informant l'État. Au-delà, l'Université doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'État et peut solliciter sa garantie. Au sein des sociétés immobilières du groupe « Université », la politique d'emprunt privilégie des emprunts à taux fixe et des amortissements financiers réguliers. Elle vise à étaler les échéances de remboursement.

Le calcul du risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie prend en considération le volume des emprunts à renouveler, les dates d'échéance, le taux d'intérêt des emprunts à renouveler et une hypothèse de variation des taux d'intérêt de +/- 100 points de base. L'impact sur le résultat net consolidé correspond à la différence entre les coûts effectifs et le résultat de l'analyse de sensibilité. En 2020, le groupe « Université » est exposé au risque de taux d'intérêt en lien avec le renouvellement de l'emprunt de l'immeuble en nom des « Lattes ». En 2019, le groupe « Université » a été exposé au risque de taux d'intérêt en lien avec le renouvellement des emprunts des SI « Saint-Julien » et « Les Roseaux ».

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note Page	2020	2019
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	10 66	795 000	1 263 600
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	10 66	13 184 210	13 011 870
Risque de taux d'intérêts		13 979 210	14 275 470
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt		201	-7 312
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt		-3 144	-24 946

Risque de prix :

Le groupe « Université » est exposé au risque de prix sur ses placements financiers et ses immeubles de placement. Concernant les placements financiers, la gestion des risques de prix des portefeuilles de titres mobiliers cotés en bourse est régie dans le cadre d'une politique de placement. Cette dernière est marquée par des considérations de performance axées sur le long terme, des principes de diversification des risques, par un objectif prioritaire de préservation du capital et par un horizon de placement en lien avec la durée des financements. Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à des gérants externes d'établissements bancaires de la place genevoise, encadrée par un expert financier indépendant et surveillée par un comité présidé par le Recteur. En lien avec son portefeuille immobilier (immeubles de placement), le groupe « Université » gère ses risques en investissant régulièrement pour maintenir ou accroître la valeur des objets, garantir des bonnes conditions d'exploitation pour maximiser les états locatifs. Les loyers sont conformes aux conditions de marché et l'attribution des appartements est décidée par une régie immobilière de la place genevoise à qui la gestion opérationnelle a été confiée.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix, une analyse de sensibilité est réalisée en faisant subir une variation de +/- 5 % du cours des titres. Cette analyse est théorique et très imparfaite pour quantifier les risques. Elle ignore les effets de réduction du risque de marché

par une politique de diversification géographique et sectorielle. Elle ne peut prendre en considération le monitoring du comité dédié à la surveillance, ainsi que la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles. Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix des immeubles de placement, une analyse de sensibilité est réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base correspondant à la variation historique annuelle maximale.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.

	Note Page	2020	2019
Placements financiers	6 50	440 169 039	369 454 449
Immeubles de placement hors terrains	10 63	119 210 241	154 181 060
Risque de prix		559 379 280	523 635 509
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-22 008 452	-18 472 722
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		22 008 452	18 472 722
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-8 110 000	-7 760 000
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		9 280 000	8 900 000
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-30 118 452	-26 232 722
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		31 288 452	27 372 722

Risque de change :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de change en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses créanciers libellés en monnaies étrangères.

Dans le cadre de la gestion des portefeuilles de titres mobiliers, le groupe « Université » recourt à des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture de risque de change pour ses titres libellés en monnaies étrangères. Dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataires de service, le groupe « Université » est parfois confronté au risque d'un exportateur, libellant ses contrats en monnaies étrangères. L'Université ne se couvre pas explicitement par des opérations de couverture de change. En revanche, lors de l'élaboration des requêtes de subsides auprès des agences, les chercheurs.ses sont encouragés.es à construire leurs budgets en prenant une marge défavorable de 10 % sur le taux de change. Par ailleurs, si l'Université coordonne des recherches avec des partenaires universitaires étrangers, les contributions à redistribuer sont déposées sur des comptes en monnaies étrangères. À cet effet, l'Université est détentrice notamment de comptes bancaires en euros. Sur les dettes libellées en monnaies étrangères, le risque de change est marginal et ne porte que sur les montants encore ouverts en fin d'exercice qui font l'objet d'un règlement dans la première bande de traitement des paiements en janvier de l'année suivante.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/- 5%.

	Note Page	2020	2019
Liquidités et équivalents de liquidités	5 48	2 700 154	6 683 207
Placements financiers	6 50	147 969 617	162 198 244
Débiteurs avec contrepartie	7 55	1 017 587	791 403
Créanciers avec contrepartie	15 72	-940 407	-888 955
Risque de change		150 746 952	168 783 898
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères		-7 537 348	-8 439 195
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères		7 537 348	8 439 195

Risque de crédit :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de crédit en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses autres actifs financiers. Globalement, le risque de crédit est limité. Par rapport aux liquidités, le risque est limité dans la mesure où les comptes bancaires sont répartis dans plusieurs établissements bancaires, tous de premier ordre. De même, les placements financiers sont répartis auprès de contreparties de premier ordre sans aucune concentration auprès d'une seule contrepartie. Le risque de crédit sur les débiteurs est limité dans la mesure où ceux-ci sont répartis entre un grand nombre de personnes physiques et morales. À noter également que les activités de mandats auprès de tiers sont caractérisées par un nombre élevé et une grande diversité de débiteurs. Le suivi des fonds est régulier et entre dans le dispositif de système de contrôle interne permettant de détecter les dépenses non couvertes et d'entreprendre toutes les démarches appropriées.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note Page	2020	2019
Liquidités et équivalents de liquidités	5 48	21 904 963	66 531 153
Placements financiers	6 50	440 169 039	369 454 449
Débiteurs avec contrepartie	7 55	22 052 118	24 856 955
Débiteurs sans contrepartie	7 59	15 146 289	19 808 216
Risque de crédit		499 272 410	480 650 774

Risque de liquidité :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de liquidité en lien avec ses créanciers et ses emprunts hypothécaires. Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des créanciers et des emprunts du groupe « Université ». À relever que, pour les emprunts hypothécaires, l'évaluation du risque de liquidité prend en considération le remboursement du principal, ainsi que le service de la dette (intérêts et amortissements financiers). L'écart entre le montant des emprunts présenté dans la note « 3.3.10 Immeubles de placement » et le montant dû selon les échéances

contractuelles correspond au cumul des intérêts à payer. Pour les créanciers, les dettes ne portent aucun intérêt. À relever que des prévisions sont effectuées sur une base hebdomadaire dans le cadre des projections trimestrielles revues sur une base mensuelle. Pour ce faire, les échéanciers « entrées / sorties » sont intégrés dans la gestion individuelle des fonds.

	Note Page	Montant au 31.12.2020	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	15 72	27 535 626	26 688 718		846 908	
Créanciers sans contrepartie	15 73	1 962 969	1 962 969			
Emprunts hypothécaires	10 66	7 787 965	1 279 299	3 329 963	2 266 991	911 713
Risque de liquidité		37 286 560	29 930 985	3 329 963	3 113 899	911 713

	Note Page	Montant au 31.12.2019	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	15 72	24 474 501	23 259 587		1 214 914	
Créanciers sans contrepartie (retraité)	15 73	2 816 415	2 816 415			
Emprunts hypothécaires	10 66	16 453 923	1 900 013	2 906 554	4 236 781	7 410 575
Risque de liquidité		43 744 838	27 976 014	2 906 554	5 451 695	7 410 575

Les données 2019 relatives aux créanciers sans contrepartie ont été retraitées (augmentation de CHF 1 398 442) en lien avec le versement des royalties aux chercheurs.ses / inventeurs. Pour de plus amples informations, il convient de se référer à la note « 3.3.15 Créanciers ».

3.3.20 Provisions

Les tableaux présentent les provisions pour risques et charges.

2020	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	116 616	6 118	-20 692	-6 924	95 118
Provisions - part à court terme	116 616	6 118	-20 692	-6 924	95 118
Rachats CPEG / part à long terme	259 389	82 527	-94 125	-4 252	243 539
Litiges	249 783	66 640	-95 997	-53 786	166 640
Provisions - part à long terme	509 172	149 167	-190 122	-58 038	410 179
Provisions	625 788	155 285	-210 814	-64 962	505 297

2019	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	135 198	-	-18 582	-	116 616
Provisions - part à court terme	135 198	-	-18 582	-	116 616
Rachats CPEG / part à long terme	311 945	64 060	-116 616	-	259 389
Litiges	174 307	139 783	-8 480	-55 827	249 783
Provisions - part à long terme	486 252	203 843	-125 096	-55 827	509 172
Provisions	621 449	203 843	-143 678	-55 827	625 788

L’engagement d’un.e collaborateur.trice rémunéré.e sur un fonds « État » induit parfois la nécessité d’effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l’exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur.trice concerné.e, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d’exploitation. Au fur et à mesure que la part patronale est versée à la CPEG, la provision est utilisée. Celle-ci fait l’objet d’un calcul d’actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge (CHF 88 645 en 2020 contre CHF 64 060 en 2019). L’Université a versé des contributions patronales à la CPEG (CHF 114 818 en 2020 contre CHF 135 189 en 2019). Un.e collaborateur.trice ayant quitté l’Université alors qu’il.elle était au bénéfice d’un rachat de prévoyance a induit une dissolution de provision en 2020 (CHF 11 176).

Les provisions pour risques et charges diminuent (CHF 83 143) en 2020 alors qu’elles avaient augmenté en 2019 (CHF 75 476).

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- La commune du Grand-Saconnex a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction d’un complexe scolaire (CHF 4 454 950). À deux reprises, la Chambre administrative de la Cour de justice (CACJ) a jugé irrecevable l’appel en

cause du Pool POM. L'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013, y compris des intérêts de retard. L'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies. Aucune évolution n'est à signaler en 2020.

- Dans le cadre d'une procédure de nomination à la fonction de professeur.e ordinaire, le collège des professeurs.es d'une faculté a refusé la mise en place d'une procédure de nomination par appel. Une professeure a formé opposition à cette décision. Le Rectorat ayant déclaré cette opposition irrecevable, la professeure a recouru contre cette décision auprès de la CACJ invoquant la loi sur l'égalité. Une première audience de conciliation s'est tenue durant laquelle les parties se sont engagées à poursuivre les discussions. À ce stade, l'Université estime qu'elle encourt le risque d'indemniser la plaignante, si elle était condamnée pour discrimination portant sur le refus d'embauche. Dans ce cas de figure, l'indemnité ne devrait pas excéder l'équivalent de trois mois de salaire, charges sociales comprises. L'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour la constitution d'une provision sont remplies (CHF 54 290).
- Au total, trois cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaborateurs.trices sont pendants en justice. Si la CACJ devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens.nes collaborateurs.trices. Parmi ces trois cas, un nouveau cas de contestation de reclassement prononcé à l'encontre d'un collaborateur a été porté devant la CACJ en 2020. Pour ce dossier, il est possible que l'Université soit condamnée à réintégrer son collaborateur dans sa classe de fonction. En conséquence, une provision a été constituée à hauteur du différentiel de traitement (CHF 12 350). Dans un autre cas, le CACJ a débouté une collaboratrice dans son recours contre la décision de mettre fin aux rapports de service. Bien que cette collaboratrice puisse recourir contre cette décision au Tribunal fédéral (TF), l'Université estime que les chances de succès sont faibles. En conséquence, la provision a été dissoute (CHF 49 783). Quant au dossier, il sera clos lorsque le délai de recours sera épuisé ou que le TF aura débouté cette collaboratrice. Dans le dernier cas pendant, aucune évolution n'a eu lieu en 2020. Le montant de la provision est inchangé au bilan. À noter qu'en 2020, deux cas ont donné lieu à des décisions de justice favorables à l'Université pour lesquelles aucune provision n'avait été enregistrée. Ces dossiers sont clos.

Hors procédure en justice, une convention a été signée en 2019 entre une collaboratrice et l'Université selon laquelle une indemnité de licenciement a été fixée (CHF 62 742), ainsi que la prise en charge des frais de requalification (CHF 20 000). Les termes de la convention ont été respectés par les parties et sur la base des dépenses effectives (CHF 15 997), la provision en lien avec les frais de requalification a été utilisée. Quant au solde de la provision, elle a été dissoute. Ce cas est désormais clos. À ce cas, est venu s'ajouter les préentions de collaborateurs.trices n'ayant pas obtenu en 2019 l'octroi rétroactif de l'annuité 2016. Pour mémoire, cela concernait une trentaine de personnes (environ CHF 70 000). Depuis, les dossiers ont été réexaminés par la direction des ressources humaines de l'Université et ont donné lieu dans certains cas au versement de l'annuité rétroactive 2016. La provision a été totalement utilisée.

Au total, les montants des indemnités représentent un besoin de provision de CHF 112 350 en 2020 contre CHF 239 783 en 2019, en diminution de CHF 127 433.

- Il n'existe aucun cas de litige avec des étudiants.es. Aucune provision n'a été constituée à cet effet.
- Dans le cadre des activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, un litige concernait des soins prodigues à un mineur pour lesquels l'Université a reconnu un dommage et a constitué une provision en 2012. Ce litige est désormais clos par le versement d'une indemnité forfaitaire au patient (CHF 10 000). La provision a été entièrement utilisée. Le montant des provisions en lien avec les activités de la clinique universitaire de médecine dentaire est nul à fin 2020.

3.3.21 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB 2020 / 2023, selon la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), il est légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (article 14). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante. Une dette reflétant la part restituée à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État » avant rétrocession. Elle est enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours. Si le résultat avant rétrocession présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité cantonale et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci ; puis, le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée par la COB. À l'échéance de la COB, la dette « subventions non dépensées » est restituée à l'État et le débiteur « État » est ajusté en miroir.

Le résultat annuel après rétrocession (résultat net budget « État ») est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université. La COB 2020 / 2023 (article 15) prévoit une affectation à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fonds d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice / de la perte entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves.

	2020	2019
Résultat État avant répartition	-99 649	4 267 147
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	1 066 787
Partage perte (25%)	-	-
Résultat net État	-99 649	3 200 360
Résultat net État attribué au FID	-	1 920 216
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	-99 649	1 280 144

3.3.22 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Le tableau ci-dessous présente les mouvements comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB.

	2020	2019
Solde au 01.01	4 756 442	3 689 655
Restitution selon COB 2016 / 2019	-4 756 442	-
Rétrocession bénéfice / partage perte (25 %)	-	1 066 787
Solde au 31.12	-	4 756 442

En vertu des dispositions légales cantonales, la rétrocession des bénéfices cumulés sur la période de la COB 2020 / 2023 (CHF 4 756 442) est intervenue en 2021 sur la base d'une décision formelle rendue par l'État de Genève. Par ailleurs, conformément à la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), la perte enregistrée sur le budget « État » ne donne pas lieu à un mécanisme de partage entre l'État et l'Université. Elle est intégralement virée dans les fonds propres reportés.

3.3.23 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2020	2019
Solde au 01.01	5 707 730	4 427 586
Résultat net État	-99 649	3 200 360
Attribution totale au FID	-5 707 730	-1 920 216
<i>Attribution annuelle</i>	-	-1 920 216
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-5 707 730	-
Solde au 31.12	-99 649	5 707 730
Variation annuelle	-5 807 379	1 280 144

Les articles 24 de la loi sur l'Université, 15 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » (CHF 5 707 730) est intégralement attribuée au FID.

En vertu de la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes (EGE-02-07), dans la mesure où le solde « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » est nul en début de chaque période d'une COB, la totalité du déficit 2020 du budget « État » est virée dans la réserve « part de subvention non dépensée » présentée dans les fonds propres reportés. À relever que les éventuels bénéfices futurs devront en priorité être affectés à compenser le montant du déficit 2020. Le mécanisme de partage des bénéfices et des pertes pourra être rétabli après que le déficit 2020 aura été intégralement compensé.

3.3.24 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part résultat net budget « État » attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2020	2019
Solde au 01.01	4 156 406	6 007 424
Utilisation annuelle	-3 780 159	-3 772 423
Attribution totale	5 720 326	1 921 405
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	-	1 920 216
<i>Attribution au terme de la COB</i>	5 707 730	-
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	12 596	1 189
Solde au 31.12	6 096 573	4 156 406
Variation annuelle	1 940 167	-1 851 018

Les articles 24 de la loi sur l'Université, 15 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribuée au FID. Ce dispositif a été appliqué en 2020.

En vertu de la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes (EGE-02-07), dans la mesure où le budget « État » présente un déficit en 2020, aucune alimentation du FID n'est enregistrée dans la réserve FID.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, les fonds propres affectés de l'Université non utilisés durant une période de trois ans sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31.12.2020 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 01.01.2018 au 31.12.2020. Pour ceux-ci uniquement, un complément d'analyse des versements enregistrés afin de soustraire du transfert les montants encaissés au cours de la période du 01.01.2018 au 31.12.2020 a été réalisé. Sur cette base, le solde à transférer s'élève à CHF 12 596.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique qui, s'il atteint les objectifs, est en principe financé de manière pérenne par le budget « État ».
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation ou de développement.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

Au cours de l'année 2020, des dépenses ont été réalisées (CHF 3 814 102) selon la typologie suivante :

- « Axe projet » (CHF 1 315 893) en faveur des projets « Langage et communication », « IN-ZONE » et « Geneva Science Policy Interface ».
- « Axe recherche » (CHF 1 621 093) sous la forme des contributions institutionnelles en faveur des programmes de recherche nationaux (Lives, Planets, SwissMAP, Chembio, Synapsis et Evolving Languages)
- Soutiens ponctuels (CHF 416 336) en faveur des Facultés des sciences, de médecine et d'économie et management.
- Soutiens ponctuels (CHF 298 395) en faveur du « Global Studies Institute » et du Centre universitaire d'informatique.
- Soutiens aux divisions et services du Rectorat (CHF 162 385), notamment en faveur du développement des systèmes d'informations institutionnelles, du transfert de technologie, du Welcome Center et des programmes doctoraux.

3.3.25 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants.es ou pour financer des prix. Selon la volonté des donateurs.trices, une charte réglemente la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 127 fonds universitaires avec chartes, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université, inchangés par rapport à 2019.

	2020	2019
Solde au 01.01	154 950 915	144 837 437
Attribution annuelle	10 613 279	13 380 240
Utilisation annuelle	-1 244 272	-2 615 268
Imputations internes	-949 661	-651 494
Solde au 31.12	163 370 260	154 950 915
Variation annuelle	8 419 346	10 113 478

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons, le solde des fonds de recherche acquis à l'Université et les bénéfices des activités de formation continue et des mandats de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1 173 fonds en 2020 contre 1 144 en 2019. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

	2020	2019
Solde au 01.01	114 188 856	105 255 217
Attribution annuelle	60 984 426	33 399 772
Utilisation annuelle	-65 909 839	-58 895 662
Imputations internes	-	34 429 529
Solde au 31.12	109 263 442	114 188 856
Variation annuelle	-4 925 413	8 933 639

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale quant à leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report budget « État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 9 autres fonds propres libres au sein de l'Université et 10 au Fonds général de l'Université (inchangé par rapport à 2019). Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et des immeubles Carl-Vogt, Conseil Général et Orphelines. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2020	2019r
Solde au 01.01	203 859 136	164 554 479
Résultat annuel	11 881 540	54 580 539
Mouvements annuels	273 631	-15 275 883
<i>Attribution annuelle</i>	26 971 262	8 743 796
<i>Utilisation annuelle</i>	-24 633 654	-16 932 718
<i>Imputations internes</i>	-2 063 976	-7 086 961
Solde au 31.12	216 014 307	203 859 136
Variation annuelle	12 155 171	39 304 656

Les données 2019 ont été retraitées en lien avec les corrections relatives à l'immeuble des Orphelines et à l'évaluation du terrain de Pinchat. Le solde au 01.01.2019 a été modifié (augmentation de CHF 262 021) en lien avec la réévaluation du terrain de Pinchat. Le résultat annuel a été modifié (détérioration de CHF 457 836) en lien avec les charges d'amortissement de l'immeuble des Orphelines. Pour de plus amples informations, il convient de se référer à la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

3.3.26 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationale et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont pour 70 % des indicateurs liés aux étudiants.es (nombre total d'étudiants.es, le ratio d'étudiants.es étrangers.ères par rapport au nombre total d'étudiants.es étrangers.ères inscrits.es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et pour 30 % des indicateurs liés à la recherche (montants des subsides du FNS, « Inno Suisse », de la Commission européenne et des fonds de tiers publics ou privés, durée des projets et intensité de la recherche pour les fonds du FNS et de la Commission européenne). La subvention fédérale de base est versée à l'État, puis reprise dans les comptes de l'Université. Avec le volet financier de la LEHE, la Confédération soutient la construction ou la location des bâtiments universitaires par une contribution aux frais locatifs. L'enveloppe fédérale est répartie entre les universités sur la base des frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) et d'un taux de subventionnement de 30 %.

Coordonné par swissuniversities, la Confédération promeut la formation des médecins généralistes en Suisse par la mise en œuvre d'un programme spécial en médecine humaine. Sur la période 2017 / 2020, elle a alloué aux universités une enveloppe ciblée de cent millions de francs dont trente sont destinés à « récompenser » les universités ayant augmenté le nombre de nouveaux diplômes délivrés et septante à répartir en fonction du nombre de places supplémentaires de masters en médecine humaine. L'Université est partie prenante au programme spécial en médecine humaine. À relever que l'Université s'est engagée à maintenir au-delà de 2020 les activités ayant bénéficié du soutien du programme spécial en médecine humaine.

Le tableau ci-dessous présente les subventions fédérales allouées à l'Université.

	2020	2019
Allocations fédérales pour la recherche	121 807 950	117 768 813
Subvention fédérale de base	110 873 921	110 890 055
Contribution fédérale aux frais locatifs	407 009	448 785
Programme spécial en médecine humaine	1 290 278	1 437 014
Subventions de fonctionnement de la Confédération	234 379 158	230 544 667
Produits différés subventions d'investissement	3 048 094	3 428 914
Subventions de la Confédération	237 427 252	233 973 581

Les allocations fédérales augmentent (CHF 4 039 137) par rapport à 2019. La hausse s'explique à parts égales par une utilisation plus faible des subsides fédéraux pour financer l'acquisition d'immobilisations et par un degré d'avancement des projets plus important en regard du financement alloué. La subvention fédérale de base est stable par rapport à 2019. Cette stabilité masque toutefois une légère détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales (7 points de base) presqu'entièrement compensée par un effet de volume sur le montant de l'enveloppe fédérale aux Hautes Écoles Universitaires (augmentation de CHF 2 900 000). Quant aux subventions fédérales du programme spécial en médecine humaine visant à encourager la formation des médecins généralistes, elles diminuent légèrement (CHF 146 736) par rapport à 2019. La baisse s'explique principalement par un nombre de diplômes et de masters moins élevé (7 diplômes). À relever que ce financement fédéral a pris fin en 2020 et que l'Université s'est engagée à maintenir les efforts de formation des médecins généralistes.

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB et la loi budgétaire annuelle. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, la COB fixe les objectifs de l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement éventuel en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université et les éventuelles mesures d'économies adoptées par le Canton. Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subventions cantonales d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : le crédit d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'une loi ad hoc. Les crédits sont mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir « 3.2.17 Subventions »).

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de la subvention basée sur le nombre d'étudiants.es inscrits.es dans les universités. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants.es en provenance des autres cantons. La subvention

est enregistrée dans les produits. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants.es genevois.es inscrits.es dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2020	2019
Indemnité État	359 036 252	376 212 639
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-1 066 787
Autres allocations État	1 456 719	1 398 535
Subventions de fonctionnement État	360 492 971	376 544 388
Accord intercantonal universitaire	41 011 251	37 795 445
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	-	2 625 808
Autres allocations	300 000	905 975
Subventions de fonctionnement autres cantons	41 311 251	41 327 228
Produits différés subventions d'investissement	16 251 997	15 960 430
Subventions cantonales	418 056 220	433 832 045

En neutralisant l'impact du financement de l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 (CHF 21 383 888), l'indemnité cantonale augmente (CHF 4 207 501, soit 1.2 %) par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par les mécanismes salariaux, y compris l'effet de rajeunissement des collaborateurs.trices lors des recrutements (CHF 2 404 806, soit 57 %), par la tranche COB (CHF 2 000 000, soit 48 %), ainsi que par une mesure d'économie imposée par l'État prévoyant la suppression du doublement du dernier salaire lors du départ à la retraite d'un.e collaborateur.trice (CHF 197 305, soit -5 %). Pour mémoire, l'année 2019 avait été marquée par l'octroi rétroactif de l'annuité 2016 intégralement financée par l'indemnité cantonale (CHF 24 632 704), dont une partie reflétait l'impact de l'annuité 2016 versée en 2019 aux ayants droit avec des contrats de droit public (CHF 3 248 815) et le solde concernait les versements rétroactifs pour les années 2016 à 2018, y compris les intérêts compensatoires en faveur des ayants droit avec des contrats de droit public (CHF 15 889 963) et les versements en faveur des ayants droit avec les contrats de droit privé (CHF 5 493 925).

Le Grand Conseil a alloué une indemnité cantonale complémentaire (CHF 1 000 000) en faveur des étudiants.es précarisés.es par la situation sanitaire liée au Covid-19. Ce complément d'indemnité a été versé à fin décembre 2020 et est assorti des conditions suivantes. La première est l'interdiction de transférer tout ou partie du complément à des tiers. La seconde est destinée à aider les étudiants.es de l'Université et de HES-SO Genève dans la proportion prévue par une convention liant les deux institutions entrée en vigueur le 01.01.2018 sans aucun remboursement par la HES-SO Genève. La troisième est d'utiliser ce complément pour financer des dépenses de l'exercice 2020 en lien avec les étudiants.es précarisés.es par la situation sanitaire liée au Covid-19. La quatrième est d'inscrire distinctement le solde du complément non dépensé en 2020 dans les fonds étrangers du bilan de l'Université. La cinquième et dernière est la rétrocession à l'État

de tout solde non dépensé au 31.12.2021. Pour respecter l'ensemble de ces conditions, l'Université a enregistré budgétairement ce complément d'indemnité cantonale dans un fonds provenant de l'extérieur de la catégorie des fonds étrangers. En vertu du principe de correspondance des charges et des revenus, l'Université a enregistré le complément d'indemnité cantonale dans les produits constatés d'avance neutralisant ainsi l'impact sur le compte d'exploitation 2020.

Quant au produit de l'AIU, il augmente (CHF 3 215 806, soit de 8.5 %) par rapport à 2019. La hausse s'explique par la combinaison d'un effet de volume (5.4 %) en lien avec l'augmentation du nombre d'étudiants.es confédérés.es et d'un effet de recomposition du nombre d'étudiants.es entre les groupes facultaires connaissant des forfaits distincts (3.2 %). Dans la mesure où la dernière indexation des forfaits par étudiant.e et par groupe facultaire est intervenue en 2014, aucun effet de prix n'est observé. Par groupe facultaire, le groupe « sciences humaines et sociales » affiche la croissance la plus faible (1.4 %) mais sur un volume important d'étudiants.es. Le groupe « médecine clinique » croît plus significativement (5.4 %). Enfin, après ajustement des étudiants.es vaudois.es inscrits.es à l'École de pharmacie Genève Lausanne en 2019, le groupe « sciences naturelles et exactes » croît (26.4 %).

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	2020	2019
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	16 728 009	20 188 008
Produits différés des subventions d'investissement	359 910	463 773
Total subventions de la Commission européenne	17 087 919	20 651 782
Subvention de fonctionnement « Autres subventions et dons »	42 974 827	42 221 704
Produits différés des subventions d'investissement	2 044 659	1 802 851
Total « Autres subventions et dons »	45 019 485	44 024 555
Autres subventions	62 107 404	64 676 337

Les subventions de la Commission européenne diminuent substantiellement (-17 %). Dans la mesure où les produits sont reconnus en fonction de l'avancement des travaux, l'écart s'explique principalement par une diminution du volume des activités au sein des fonds européens (CHF 2 000 000), par des soldes budgétaires des projets arrivés à leur terme moins élevés qu'en 2019 (CHF 1 028 000), ainsi que par une augmentation des coûts permanents qui ne font pas l'objet d'une imputation dans les fonds européens (CHF 250 000).

La catégorie des « autres subventions et dons » comprend un nombre très important de bailleurs.euses de fonds. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2020, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix donateurs.trices les plus importants.es sont la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation privée des HUG, la Fondation Cansearch, la Fondation suisse pour la promotion des échanges, la ligue genevoise contre le cancer, la Fondation Louis Jeantet, le Fonds général de l'Université, la Fondation E&L Schmidheiny, la Fondation de recherche suisse contre le cancer et CARIGEST. À relever qu'en termes de valeur, cette liste représente 80 % des donateurs.trices ayant versé plus de cinq cents mille francs et couvre 71 % des montants encaissés en 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des subventions reçues par l'Université par type de bailleurs.euses de fonds.

	2020	2019
Subventions de fonctionnement de la Confédération	234 379 158	230 544 667
Subventions de fonctionnement État	360 492 971	376 544 388
Subventions de fonctionnement autres cantons	41 311 251	41 327 228
Subvention de fonctionnement de la Commission européenne	16 728 009	20 188 008
Subvention de fonctionnement « Autres subventions et dons »	42 974 827	42 221 704
Total des subventions monétaires de fonctionnement	695 886 217	710 825 995
Produits différés de subventions d'investissement	21 704 659	21 655 968
Subventions reçues	717 590 876	732 481 963

3.3.27 Taxes universitaires

Les taxes universitaires incluent les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes d'auditeurs.trices. Le tableau ci-dessous présente les taxes universitaires.

	2020	2019
Taxes d'encadrement	10 882 737	10 347 052
Taxes fixes	2 211 782	2 106 688
Taxes auditeurs.trices	19 030	45 172
Taxes universitaires	13 113 549	12 498 912

Les taxes universitaires (CHF 500 par semestre et par étudiant.e) sont restées inchangées en 2020 par rapport à 2019. Elles sont composées des taxes fixes (CHF 65) dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et de celles des associations d'étudiants.es et des taxes d'encadrement (CHF 435) essentiellement affectées au financement de postes d'assistants.es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève. En principe, tous.toutes les étudiants.es s'acquittent des taxes fixes.

Deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants.es sont exonérés.ées de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Le taux d'exonération des taxes est de 26.5 % en 2020 contre 26.6 % en 2019. La variation s'explique par une baisse des exonérations pour un motif statutaire presque entièrement compensée par une hausse des exonérations au motif socio-économique.

Les taxes d'encadrement augmentent (CHF 535 685) par rapport à 2019 en raison de l'augmentation du nombre des étudiants.es (5.0%) et de la variation du taux d'exonération (0.1%). Quant aux taxes fixes, elles augmentent (CHF 105 094) en raison du nombre plus élevé d'étudiants.es. Les taxes auditeurs.trices sont en recul (CHF 26 142) en lien avec la crise sanitaire. En effet, en raison des mesures de protection prises par l'Université, la priorité dans l'accès aux auditoires et salles de cours a été donnée aux étudiants.es réduisant ainsi la possibilité d'accueil des auditeurs.trices.

3.3.28 Autres écolages

Le tableau ci-dessous présente les autres écolages.

	2020	2019
Formation continue	15 272 674	14 949 918
Cours d'été	753 520	1 566 079
Cours de langue	94 165	103 067
École d'avocature	825 001	126 500
Conférences	50 888	574 821
Autres inscriptions	14 263	347 589
Culture et sports	510 303	676 336
Autres écolages	17 520 815	18 344 309

En 2020, les activités de formation continue ont enregistré une augmentation du nombre de participants.es (120 étudiants.es) malgré la baisse du nombre de formations diplômantes (4). Cet effet de volume explique la hausse du chiffre d'affaires (CHF 322 756). À relever que le coût moyen des formations continues enregistre une très légère augmentation par rapport à 2019. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2020, le produit de l'overhead s'élève à CHF 1 109 803 contre CHF 1 091 728 en 2019.

Les produits des activités de Cours d'été diminuent (CHF 812 559). Cette baisse s'explique par la crise sanitaire dont les effets ont été l'annulation pure et simple de certaines sessions et la baisse de fréquentation aux sessions maintenues (CHF 552 110). Elle s'explique, par ailleurs, par la baisse de fréquentation des autres cours proposés par la Maison des langues (CHF 258 199).

Ajusté d'un transitoire comptabilisé incorrectement en 2018 (CHF 896 500), les écolages de l'École d'avocature affichent une baisse (CHF 198 000) en raison du recul du nombre d'étudiants.es inscrit.es (57) en lien avec la crise sanitaire. Quant aux inscriptions aux conférences et autres activités, elles reculent très significativement (CHF 857 278) suite à la multiplication des annulations des événements en présentiel dès mars 2020.

3.3.29 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contre prestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Le tableau ci-dessous présente les produits de prestations de service et ventes.

	2020	2019
Recettes dentaires	4 102 717	4 578 725
Mandats avec tiers	12 927 254	11 745 529
Prestations de services	10 369 123	13 841 582
Matériel, travaux imprimerie, livres, publications, location	2 316 220	3 014 838
Analyses	999 739	779 871
Mise à disposition de personnel	162 147	237 959
Publicité	48 670	192 464
Émoluments	236 104	261 500
Produits différés de subventions d'investissement	899 521	971 939
Prestations de services et ventes	32 061 495	35 624 406

Les mandats avec des tiers et les prestations de services diminuent (CHF 2 290 735). Ce recul s'explique principalement par des opérations liées à l'application du principe de correspondance des charges et des revenus reflétant un décalage entre l'attribution du financement par un tiers et la réalisation des activités par l'Université.

Présentée également dans les prestations de services, la participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants.es est réglée par une convention de prestations fixant le périmètre des services offerts aux étudiants.es, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celle d'un forfait par étudiant.e calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants.es. La participation IHEID s'élève à CHF 274 864 et celle des HES à CHF 798 944 en 2020 contre respectivement CHF 210 131 et CHF 775 244 en 2019. Pour mémoire, le dispositif de versement des bourses et aides financières en faveur des étudiants.es des HES prévoit que les HES effectuent deux avances de trésorerie en fonction d'une enveloppe budgétaire ordinaire (CHF 975 000 par an). L'Université fournit un service bureau pour le traitement et le versement des bourses et aides financières en faveur des étudiants.es des HES. Toutes les opérations se réalisent par des mouvements de bilan. En 2020, l'Université a versé aux étudiants.es HES des bourses et des aides financières (CHF 1 987 251). Au 31.12.2020, les avances de trésorerie réalisées par les HES présentent un solde en faveur des HES inscrit dans les passifs transitoires (CHF 42 749). En fonction des décisions d'octroi prises en 2020, l'Université versera en 2021 des bourses et des aides financières aux étudiants.es HES (CHF 460 608), montant présenté dans les débiteurs sans contrepartie de l'Université et dans les créanciers.

Dans le cadre de la formation de ses étudiants.es, la clinique de médecine dentaire réalise des prestations en faveur de patients.es. En 2020, le chiffre d'affaires est en forte baisse (CHF 476 008), ce qui s'explique par la fermeture des bâtiments lors du premier confinement entre mars et début juin 2020.

3.3.30 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent essentiellement des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité. Le tableau ci-dessous présente les dédommagements de tiers.

	2020	2019
Personnel mobilisé	90 179	66 824
Invalidité	166 017	414 214
Accident	972 102	824 971
Maternité	2 022 948	1 658 127
Remboursements, assurances	3 474 919	4 211 733
Dédommagement de tiers	6 726 164	7 175 869

3.3.31 Recettes diverses

Les recettes diverses sont composées des produits des activités de transfert de technologie, des rétrocessions liées à l'Université « employeur », des gains nets de change en lien avec les comptes courants relatifs au trafic de paiement, le produit des amendes des bibliothèques universitaires, ainsi que les autres recettes diverses. Le tableau ci-dessous présente les recettes diverses.

	2020	2019
Spin-off - royalties & gains en capital	4 085 162	3 314 848
Rétrocession taxe CO ₂	266 072	628 015
Commission employeur (prélèvement impôt à la source)	123 120	151 334
Gains de change (comptes courants)	143 003	366 041
Amendes bibliothèques	19 182	35 034
Divers	62 150	75 235
Recettes diverses	4 698 689	4 570 508

En tant qu'employeur, l'Université prélève l'impôt à la source pour le compte de l'Administration fiscale cantonale sur les salaires des collaborateurs.trices assujettis.ies. Pour cette prestation, elle est rémunérée à hauteur de 2 % des impôts prélevés. Par ailleurs, elle bénéficie de la rétrocession de la taxe CO₂ effectuée par l'intermédiaire des caisses de compensation. En 2020, ce montant est fonction de la masse salariale versée en 2018, tous types de contrats confondus, et d'un taux de redistribution déterminé par l'Office fédéral de l'environnement (0.541 %). À relever que le taux de redistribution a fortement diminué (58 %) et explique la baisse de la rétrocession « Taxe CO₂ ».

En lien avec les activités de transfert de technologie, l'Université n'a réalisé aucune opération de vente des actions dans son portefeuille de spin-off en 2020. L'Université enregistre des produits de royalties et brevets selon les contrats avec les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université (CHF 1 498 722 contre CHF 1 604 645 en 2019). La réévaluation

des actions des spin-off de l'Université induit des gains latents (CHF 2 580 896 contre 237 879 en 2019) s'expliquant principalement par la réévaluation de la société « Bard1 Life Sciences Limited » cotée en bourse.

3.3.32 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs.trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs.trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques. Seules quelques conditions d'assurance peuvent varier à la marge, ainsi que le processus en cas de fin des rapports de service. La progression de l'annuité a été octroyée aux collaborateurs.trices, en janvier 2020 pour le personnel administratif et technique et en août 2020 pour le personnel enseignant. La progression de l'indice genevois des prix à la consommation étant demeurée inférieure à l'indice de référence, l'échelle des traitements n'a pas été indexée. Une allocation unique de vie chère a été versée (0.07 %) en 2020. Les taux de cotisations sociales (AVS/AI) ont été relevés de 30 points de base en janvier 2020. Les autres taux de cotisations sociales (chômage, allocation perte de gain, allocations familiales, maternité) et le taux de cotisation à la CPEG sont restés inchangés par rapport à 2019. En janvier 2020, une contribution employeur a été introduite pour la petite enfance. Les taux de cotisation à l'assurance accident professionnel ont été modifiés pour les salariés.ées avec des contrats de droit public (9 points de base) ou privé (0.2 point de base). Enfin, les taux de cotisations à l'assurance accident non professionnel ont été modifiés pour les salariés.ées avec des contrats de droit public (43 points de base) ou privé (29 points de base).

Le tableau ci-dessous présente les charges de personnel par nature.

	2020	2019
Traitements personnel administratif et technique	179 340 784	178 078 194
Traitements personnel enseignant	331 220 309	336 064 057
Salaires	510 561 093	514 142 252
Assurances sociales	46 015 667	45 287 833
Assurance maladie et accident	1 893 708	1 912 113
Charges sociales	47 909 375	47 199 946
Caisses de pension et de prévoyance	70 733 179	71 202 817
Total « masse salariale »	629 203 648	632 545 014
Rente-pont AVS	735 662	1 554 764
Autres charges de personnel	732 120	762 149
Autres charges de personnel	1 467 782	2 316 912
Charges de personnel	630 671 430	634 861 927

En neutralisant l'impact de l'annuité rétroactive 2016 de tous les ayants droit pour les années 2016 à 2018, y compris les intérêts compensatoires (CHF 15 720 759), les salaires augmentent (CHF 12 139 600) en raison d'une part, de l'octroi d'une annuité en 2020 et de l'augmentation du

nombre de poste (CHF 9 148 092) et, d'autre part, de l'ajustement des engagements pour les congés dus et les heures supplémentaires (CHF 2 991 509), vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. En neutralisant l'impact de l'ajustement des engagements pour les congés dus et les heures supplémentaires, les salaires du personnel administratif et technique augmentent (CHF 2 745 850) en raison d'un effet de volume (CHF 1 332 193 ou 0.8 %) et d'un effet de prix (CHF 1 413 657 ou 0.8 %). Quant aux salaires du personnel enseignant, ils augmentent (CHF 6 402 241). Cette hausse s'explique par un effet de volume (CHF 3 749 754 ou 1.2 %) et un effet de prix (CHF 2 652 487 ou 0.8 %). Le nombre de postes augmente de 79.5, dont 26.5 pour le personnel administratif et technique et 53.0 pour le personnel enseignant.

Les charges sociales augmentent à un rythme légèrement supérieur à l'augmentation des salaires en raison principalement du relèvement du taux de cotisation AVS (0.15 %). La hausse des charges liées à la CPEG s'explique uniquement par l'augmentation des salaires, le taux de cotisation étant resté inchangé par rapport à 2019. Enfin, les charges des rentes-pont AVS sont en diminution (CHF 819 102, soit 52.7 %). Cet écart masque des facteurs de signe opposé. Le nombre de personnes concernées est moins important (diminution de 26 personnes) par rapport à 2019 mais le montant moyen des rentes par personne est plus élevé.

Dans le cadre de la loi 12146 « Évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage long terme », une activation de charges salariales a été enregistrée dans les immobilisations en 2020. Ces charges salariales s'élèvent à CHF 1 076 273 contre CHF 853 417 en 2019.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs.trices en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

Taux moyen	2020		2019	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	544.5	1.9%	534.4	2.2%
Collaborateurs.trices enseignement et recherche	2 405.0	1.8%	2 362.1	0.9%
Personnel administratif et technique	1 695.4	1.6%	1 668.8	1.0%
Total	4 644.9	1.7%	4 565.3	1.1%

À relever que, dans la partie « 6.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature des contrats de travail. L'Université compte 3 426 collaboratrices et 3 373 collaborateurs à fin décembre 2020 représentant 4 810 postes équivalents temps plein au 31.12.2020 contre 4 689 au 31.12.2019.

3.3.33 Biens, services et marchandises

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des biens, services et marchandises.

	2020	2019
Prestations de services, frais de gestion	38 226 338	39 599 068
Honoraires et mandats externes	38 226 338	39 599 068
Entretien mobilier	4 504 235	4 142 479
Entretien immobilier	11 191 794	9 645 541
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	15 696 029	13 788 020
Loyers, fermages et redevances	11 689 727	11 696 743
Loyers	11 689 727	11 696 743
Frais de laboratoires	18 644 024	20 417 071
Fournitures et livres	13 582 992	14 358 846
Consommables	960 631	803 004
Eau, énergie et combustible	10 107 432	10 745 545
Frais divers	136 243	256 541
Fournitures et prestations diverses	43 431 322	46 581 005
Frais déplacement, réceptions et conférences	3 963 137	13 433 326
Biens, services et marchandises	113 006 553	125 098 162

Les dépenses de biens, de services et marchandises diminuent substantiellement (CHF 12 091 609) en raison principalement des impacts de la crise sanitaire (fermeture des bâtiments de mars à juin 2020 et ralentissement général des activités en 2020) partiellement compensés par les coûts de réaménagement du bâtiment de la Rue du Conseil Général. En ce qui concerne les impacts de la crise sanitaire, il faut relever la baisse massive des frais de déplacement, de réception et de conférences (CHF 9 470 189), celle des charges de fourniture (CHF 2 511 570), celle des mandats et prestations de services (CHF 1 372 730) s'expliquant notamment par une diminution des activités événementielles partiellement compensée par une augmentation des frais de gardiennage et de licences, ainsi que celle des charges en énergie (CHF 638 113) s'expliquant par la fermeture des bâtiments et la diminution temporaire des tarifs de l'électricité.

Quant aux frais de déplacement, leur baisse concerne tout particulièrement les frais de voyage et d'hébergement (CHF 7 139 912), tant domestique qu'international, ainsi que les frais de participation aux colloques, séminaires et conférences (CHF 1 083 006). Les frais de repas diminuent également (CHF 726 262) comme les per diem (CHF 521 010) mais dans une moindre mesure que les frais de voyage et d'hébergement.

3.3.34 Subventions accordées

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lesquels l'Université est un partenaire. À titre d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'Institut suisse de bio-informatique ou certains projets de swissuniversities. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un.e bailleur.euse selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. À titre d'exemple, cela concerne essentiellement des programmes de recherche. L'Université alloue également des subventions dans le cadre de convention avec des fondations de droit privé ou public. Ces subventions représentent des contributions sans contrepartie directe pour l'Université que cette dernière entend promouvoir.

Le tableau ci-dessous présente les subventions accordées.

	2020	2019
Subventions à la recherche	4 092 780	3 057 227
Bourses et subventions aux associations d'étudiants.es	10 389 983	7 902 659
Subventions aux crèches	3 153 923	3 122 515
Fondation Campus Biotech Geneva	7 714 412	7 801 044
Subvention AGORA - ISREC	303 829	-
Fondation autonome de théologie	1 194 523	1 293 372
Subvention CUSO	610 617	706 728
Bibliothèque de Genève	1 039 301	988 185
Fondation pour recherches médicales	713 000	713 000
Archives Piaget	255 214	346 647
Subventions accordées	29 467 583	25 931 376

Les subventions à la recherche augmentent (CHF 1 035 553) principalement en raison de la contribution de l'Université en faveur du CERN dans le cadre du projet de recherche « Flare Atlas » (CHF 791 000). À noter que la restitution du solde non dépensé de l'indemnité cantonale complémentaire en lien avec l'octroi de l'annuité rétroactive 2016 est également présentée dans la rubrique des « subventions à la recherche » (CHF 298 553).

Les bourses et subventions aux associations d'étudiants.es augmentent substantiellement (CHF 2 487 325). Trois facteurs expliquent cette croissance (+31.5 %). Le premier concerne les bourses allouées aux étudiants.es (augmentation de CHF 1 837 332) s'expliquant par les effets de la crise sanitaire (hausse de CHF 1 887 387), par la réforme des critères d'éligibilité (hausse de CHF 378 781) et par la mobilité étudiante (diminution de CHF 428 836). Le second reflète la hausse des dépannages en faveur des étudiants.es (CHF 767 717) dont près des trois quarts sont imputables à la crise sanitaire (CHF 562 155) et le solde en lien avec la réforme des critères d'éligibilité (CHF 205 563). Enfin, le dernier est lié à la baisse des subventions aux associations étudiantes (CHF 160 794), vraisemblablement en raison de la baisse des activités de ces dernières en période de crise sanitaire.

3.3.35 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les intérêts relatifs au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

Avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État vers l'Université en 2015, cette dernière assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats qui ne pouvaient être transférés, tous les baux à loyer, toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (voir « 3.3.33 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs.trices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise ce service bureau selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État.

	2020	2019
Amortissement bâtiments	39 175 265	38 207 072
Intérêts	12 964 266	12 178 319
Location terrains	7 772 411	7 198 736
Location simple « bâtiments universitaires »	59 911 942	57 584 127
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	4 926 479	4 086 340
Prestations service bureau rémunération	750 000	750 000
Prestations service santé	30 000	30 000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780 000	780 000
Moyens mis à disposition UniGE	65 618 421	62 450 467

Sources : État de Genève / Département des finances

3.3.36 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée des postes suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie. Il s'agit des éléments liés aux produits et charges financiers, de ceux liés aux produits et charges non monétaires, de ceux liés à la variation des actifs d'exploitation nets, ainsi que de ceux liés à la variation des actifs financiers hors apports/retraits.

Le tableau ci-dessous présentent les produits et charges financiers.

	2020	2019
Pertes réalisées du portefeuille mobilier	4 584 331	6 822 620
Pertes réalisées des immeubles de placements	-	209 169
Frais de gestion du portefeuille mobilier	1 198 132	1 116 867
Charges des immeubles de placements	2 437 103	3 236 299
Charges financières réalisées	8 219 566	11 384 954
Produits réalisés du portefeuille mobilier	23 910 923	51 476 610
Produits réalisés des immeubles de placements	6 647 046	6 870 782
Produits financiers réalisés	30 557 969	58 347 392
Résultat financier réalisé	22 338 403	46 962 438

Le tableau ci-dessous présentent les charges et revenus non monétaires.

	2020	2019r
Amortissements	29 087 374	28 379 225
Pertes et ajustements des provisions sur débiteurs douteux	58 557	259 726
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	30 863	14 856
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	-55 529	60 166
Variation des impôts différés sur immeuble de placement	-3 150 958	-41 025
Pertes latentes du portefeuille mobilier	4 481 146	-
Charges non monétaires	30 451 453	28 672 948
Variation des mises en équivalence	-529 397	-701 992
Dissolution de provisions	64 962	55 827
Gains latents des immeubles de placement	580 000	1 714 000
Gains latents des participations	2 580 896	239 879
Gains latents du portefeuille mobilier	376 439	13 280 332
Produits différés sur les subventions d'investissement	22 604 180	22 627 907
Revenus non monétaires	25 677 080	37 215 953
Variation nette	4 774 373	-8 543 006

Selon la norme IPSAS 3, le compte individuel d'exploitation de l'Université a été retraité suite à une erreur de comptabilisation. Le retraitement concerne les charges d'amortissement lié à un immeuble d'exploitation. Par rapport aux données publiées dans les états financiers 2019, le volume des amortissements a été augmenté (CHF 457 836) induisant une augmentation équivalente du volume des charges non monétaires. De plus amples informations sont présentées dans la note « 3.3.1 Retraitements des états financiers 2019 ».

Le tableau ci-dessous présente la variation de l'actif d'exploitation net.

	2020	2019
Variation des débiteurs avec contrepartie	2 746 280	1 829 298
Variation des débiteurs sans contrepartie	4 661 927	-7 466 532
Variation des stocks	-150 854	-33 451
Variation des comptes de régularisation actifs	930 030	180 520
Variation des autres actifs financiers	-1 094	115 480
Variation des actifs d'exploitation	8 186 289	-5 374 685
Variation des créanciers avec contrepartie	3 061 125	1 577 846
Variation des créanciers sans contrepartie	-853 446	1 996 689
Variation des comptes de régularisation passifs	1 289 444	1 992 919
Variation des fonds affectés à la recherche	8 330 071	6 322 943
Variation de la part de subvention à restituer	-4 756 442	1 066 787
Variation des passifs d'exploitation	7 070 752	12 957 183
Variation de l'actif d'exploitation net	15 257 041	7 582 498

Enfin, le tableau ci-dessous présente la variation des actifs financiers.

	2020	2019
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-155 907 969	-188 606 369
Achats d'immeubles de placement	-600 241	-
Sous-total « Achats »	-156 508 210	-188 606 369
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	81 088 672	184 278 224
Ventes d'immeubles de placement		233 000
Sous-total « Ventes »	81 088 672	184 511 224
Variation des actifs financiers	-75 419 538	-4 095 145
Apports / retraits Université	59 050 241	-34 500 000
Apports / retraits Fonds général	-	-
Apports / retraits	59 050 241	-34 500 000
Total des mouvements des placements financiers	-16 369 297	-38 595 145

3.3.37 Principaux dirigeants

Les principaux.pales dirigeants.es de l'Université sont les membres du Rectorat (Recteur, Vice-Recteur.trice et Secrétaire général), les Doyens.nes des facultés, les Directeurs.trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs.trices de l'administration centrale et du Secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens.nes de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération. Le tableau ci-dessous présente la rémunération globale des membres de la direction et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP).

	2020		2019	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	5.9	1 563 272	6.2	1 621 247
Décanat	9.0	180 699	9.0	180 699
Divisions	8.4	1 666 839	7.8	1 511 316
Total	23.3	3 410 809	23.0	3 313 261

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux.pales dirigeants.es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux.pales dirigeants.es.

3.3.38 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle dans l'organe supérieur de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L'Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe supérieur de l'entité.
- L'Université est détentrice d'une participation au capital de l'entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d'entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l'Université, ainsi que la nature des relations. Cette dernière est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l'Université subventionne explicitement les activités de l'entité.
- Don : l'entité finance et soutient des projets de l'Université dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- Aide : l'entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants.es ou des collaborateurs.trices de l'Université.

- Réseau (Rés.) : l'entité représente une plateforme inter-institutionnelle en soutien des activités d'enseignement ou de recherche. L'Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l'entité a pour objectif d'offrir des services à la Cité dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l'Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu'une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l'Université.

Par rapport aux états financiers 2019, une seule modification a été apportée à la liste des parties liées. Elle concerne la Fondation « Swiss Digital Initiative » créée en janvier 2020 qui promeut des normes et une conduite éthiques en matière d'information et de technologie numérique au niveau mondial. Aucune suppression de parties liées n'est à signaler en 2020.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université.

Notes relatives aux états financiers consolidés

Entité	Forme juridique D-privé: Fondation de droit privé Assoc. : Association Simple : Société simple SA/SARL : Société anonyme/à responsabilité limitée	Nature du contrôle Exclusif : contrôle exclusif Conjoint : contrôle conjoint Influence : influence	Nature de la relation	Institution ou collectivité partenaire
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE.
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Subv	Université Renmin (Pékin), Hanban
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Subv.	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Don	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv./Don	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	D-privé	Conjoint	Don/Cité	État, Confédération, GTSA, SCTA
Health 2030	Simple	Conjoint	Suv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inseisptial
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Subv.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, UNI TI
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Don/Cité	GFR, Genève place financière
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HES, État GE
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO, IMAD
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, FHO, FH BE, HES SO, UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIGE, UNISG, USITI, UNIZH, ZB, ZHB LU, ZHAW, ZHDK
Ayaru	SARL	Conjoint	Aide	MOOCS
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, UNITI, UNIBS, UNIBE, UNILU, UNISG, UNIZH, UNIFR, UNIGE, UNIL, UNINE, BFH, FHNW, FHO, HES SO, HSLU, SUPSI, ZFH, Hautes écoles de pédagogie Berne et Valais
Institut de recherche IDIAP	D-privé	Influence	Don	Ville de Martigny, État du Valais, EPFL et Swisscom
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNI FR, UNIL, UNI ZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma
Fondation Swiss Digital Initiative	D-privé	Influence	Don	Confédération, EPFZ et digitalswitzerland

3.3.39 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31.12.2020, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	287 444	31.12.21	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		287 444			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	65 408	31.12.23	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	65 408			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	76 746	31.12.24	Reconductio tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Tablettes- IPAD "10.2"	27 273		208 Ipad - INV2020	Immobilisation 10067946-0
	Total	104 019			
Total des contrats de leasing		456 871			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31.12. 2020, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2021.

3.3.40 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2025 au plus tôt, l'Université ambitionne qu'un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » soit construit sur le Quai Ernest Ansermet. À condition que ce projet soit soutenu par les autorités cantonales et fédérales, l'Université contribuera à son financement (CHF 80 000 000) grâce à une donation d'une fondation privée genevoise. Cette donation est liée à la réalisation du projet mais sans préciser le délai dans lequel le bâtiment doit être érigé. Dans l'intervalle, vu la nécessité de loger dans des locaux adéquats la Section de mathématique de la Faculté des sciences, la fondation donatrice a versé en décembre 2018 un premier acompte (CHF 40 000 000) permettant l'acquisition du bâtiment situé à la rue du Conseil Général (CHF 36 151 060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais (voir « 3.3.10 Immeubles de placement »). Ce don a été enregistré dans les produits 2018 du compte d'exploitation. En ce qui concerne le solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, dans la mesure où l'Université ne maîtrise pas toutes les décisions relatives à la réalisation du projet « Grand centre de physique et mathématique », il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan.

3.3.41 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

4. Retraitements des états financiers 2019

Bilan

au 1 janvier 2019

Actifs

		2018	Retraitements	2018
		publié		Retraité
Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	22 378 134	-	22 378 134
	Placements financiers	351 845 972	-	351 845 972
	Débiteurs avec contrepartie	26 945 979	-	26 945 979
	Débiteurs sans contrepartie	12 341 685	-	12 341 685
	Compte de régularisation actifs	6 917 493	-	6 917 493
	Stocks	639 237	-	639 237
	Total actifs circulants	421 068 500	-	421 068 500
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	174 837 060	-7 381 038	167 456 022
	Immeubles d'exploitation	39 922 806	7 643 059	47 565 865
	Immobilisations corporelles	70 746 500	-	70 746 500
	Immobilisations incorporelles	3 716 803	-	3 716 803
	Immobilisations en cours	553 286	-	553 286
	Subvention investissement constatée d'avance	-67 037 038	-	-67 037 038
	Autres actifs financiers	9 750 998	-	9 750 998
	Total actifs immobilisés	232 490 415	262 021	232 752 436
	Total actifs	653 558 915	262 021	653 820 936

Passifs

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	21 572 521	-	21 572 521
	Créanciers sans contrepartie	819 726	-	819 726
	Compte de régularisation passifs	3 465 944	-	3 465 944
	Fonds affectés à la recherche	173 483 525	-	173 483 525
	Provisions - part à court terme	135 198	-	135 198
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1 646 700	-	1 646 700
	Part subvention à restituer à échéance COB	-	-	-
	Total fonds étrangers à court terme	201 123 613	-	201 123 613
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1 324 133	-	1 324 133
	Provisions - part à long terme	486 252	-	486 252
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	12 911 250	-	12 911 250
	Impôts différés	9 203 889	-	9 203 889
	Part subvention à restituer à échéance COB	3 689 655	-	3 689 655
	Total fonds étrangers à long terme	27 615 179	-	27 615 179
	Total fonds étrangers	228 738 792	-	228 738 792
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	6 007 424	-	6 007 424
	Autres fonds propres affectés	250 092 654	-	250 092 654
	Part subvention non dépensée	4 427 586	-	4 427 586
	Autres fonds propres libres	164 292 458	262 021	164 554 479
	Total fonds propres	424 820 123	262 021	425 082 144
	Total passifs	653 558 915	262 021	653 820 936

Bilan au 31 décembre 2019		2019	Retraitements	2019
		publié		Retraité
Actifs				
Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	66 531 153	-	66 531 153
	Placements financiers	369 454 449	-	369 454 449
	Débiteurs avec contrepartie	24 856 955	-	24 856 955
	Débiteurs sans contrepartie	19 808 216	-	19 808 216
	Compte de régularisation actifs	6 736 973	-	6 736 973
	Stocks	672 688	-	672 688
	Total actifs circulants	488 060 436	-	488 060 436
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	176 318 060	-7 381 038	168 937 022
	Immeubles d'exploitation	38 481 998	7 185 223	45 667 221
	Immobilisations corporelles	74 164 329	-	74 164 329
	Immobilisations incorporelles	3 238 151	-	3 238 151
	Immobilisations en cours	1 166 382	-	1 166 382
	Subvention investissement constatée d'avance	-66 167 093	-	-66 167 093
	Autres actifs financiers	9 173 405	-	9 173 405
	Total actifs immobilisés	236 375 232	-195 815	236 179 417
	Total actifs	724 435 667	-195 815	724 239 852
Passifs				
Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	23 259 587	-	23 259 587
	Créanciers sans contrepartie	1 417 972	-	1 417 972
	Compte de régularisation passifs	6 857 305	-	6 857 305
	Fonds affectés à la recherche	179 806 467	-	179 806 467
	Provisions - part à court terme	116 616	-	116 616
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1 489 660	-	1 489 660
	Part subvention à restituer à échéance COB	4 756 442	-	4 756 442
	Total fonds étrangers à court terme	217 704 049	-	217 704 049
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1 214 914	-	1 214 914
	Provisions - part à long terme	509 172	-	509 172
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	12 785 810	-	12 785 810
	Impôts différés	9 162 864	-	9 162 864
	Part subvention à restituer à échéance COB	-	-	-
	Total fonds étrangers à long terme	23 672 760	-	23 672 760
	Total fonds étrangers	241 376 809	-	241 376 809
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	4 156 406	-	4 156 406
	Autres fonds propres affectés	269 139 770	-	269 139 770
	Part subvention non dépensée	5 707 730	-	5 707 730
	Autres fonds propres libres	204 054 952	-195 815	203 859 137
	Total fonds propres	483 058 858	-195 815	482 863 043
	Total passifs	724 435 667	-195 815	724 239 852

Compte d'exploitation

au 31 décembre 2019

		2019 Retraitements publié	2019 Retraité
Produits d'exploitation			
Subventions reçues	732 481 963	-	732 481 963
Taxes universitaires	12 498 912	-	12 498 912
Autres écolages	18 344 309	-	18 344 309
Prestations de services et ventes	35 624 406	-	35 624 406
Dédommagement de tiers	7 175 869	-	7 175 869
Recettes diverses	4 570 508	-	4 570 508
Dissolution de provision	55 827	-	55 827
Produits d'exploitation	810 751 794	-	810 751 794
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	634 861 927	-	634 861 927
Biens, services, marchandises	125 098 162	-	125 098 162
Amortissements	27 936 245	457 836	28 394 081
Pertes sur débiteurs	259 726	-	259 726
Subventions accordées	25 931 376	-	25 931 376
Charges d'exploitation	814 087 435	457 836	814 545 271
Consolidation	Part résultat mise en équivalence	-701 992	-701 992
Résultat net d'exploitation	-4 037 633	-457 836	-4 495 469
Produits financiers			
Produits réalisés portefeuille mobilier	51 476 610	-	51 476 610
Gains latents portefeuille mobilier	13 558 906	-	13 558 906
Produits immeubles de placement	6 870 782	-	6 870 782
Gains latents immeubles de placement	1 714 000	-	1 714 000
Produits financiers	73 620 298	-	73 620 298
Charges financières			
Pertes réalisées portefeuille mobilier	6 822 620	-	6 822 620
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	1 116 867	-	1 116 867
Pertes réalisées immeubles de placement	209 169	-	209 169
Charges immeubles de placement	3 195 274	-	3 195 274
Charges financières	11 343 930	-	11 343 930
Résultat financier	62 276 368	-	62 276 368
Résultat net	58 238 735	-457 836	57 780 899

Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2019

		2019	Retraitements publié	2019 Retraité
Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	58 238 735	-457 836	57 780 899
	+/- charges & revenus non monétaires	-9 000 842	457 836	-8 543 006
	+/- charges & produits financiers	-46 962 438	-	-46 962 438
	Capacité d'autofinancement	2 275 456	-	2 275 456
	Variation des actifs d'exploitation	-5 374 685	-	-5 374 685
	Variation des passifs d'exploitation	12 957 183	-	12 957 183
	Variation de l'actif d'exploitation net	7 582 498	-	7 582 498
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation	9 857 954	-	9 857 954
Activités d'investissement	Dépenses d'investissement	-30 047 710	-	-30 047 710
	Recettes d'investissement	21 757 963	-	21 757 963
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	-8 289 747	-	-8 289 747
Activités de financement	Produits financiers	58 347 392	-	58 347 392
	Charges financières	-11 384 954	-	-11 384 954
	Variation des actifs financiers	-38 595 145	-	-38 595 145
	Apports / Retraits	34 500 000	-	34 500 000
	Variation emprunts hypothécaires	-282 480	-	-282 480
	Flux de trésorerie des activités de financement	42 584 812	-	42 584 812
	Variation nette des liquidités	44 153 020	-	44 153 020
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	22 378 134	-	22 378 134
	Liquidités en fin de période	66 531 153	-	66 531 153

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2019

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12
2019 retraité	Fonds d'innovation et de développement	6 007 424	-	-1 851 018
	Fonds universitaires avec chartes	144 837 437	-	10 113 478
	Autres Fonds propres affectés	105 255 217	-	8 933 639
	Fonds propres affectés	256 100 078	-	17 196 098
	Part de subvention État non dépensée	4 427 586	3 200 360	-1 920 216
	Autres Fonds propres libres	164 554 479	54 580 539	273 631
	Fonds propres libres	168 982 066	57 780 899	-1 646 585
Total Fonds propres		425 082 144	57 780 899	15 549 513
				498 412 556
2019 publié	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12
	Fonds d'innovation et de développement	6 007 424	-	-1 851 018
	Fonds universitaires avec chartes	144 837 437	-	10 113 478
	Autres Fonds propres affectés	105 255 217	-	8 933 639
	Fonds propres affectés	256 100 078	-	17 196 098
	Part de subvention État non dépensée	4 427 586	3 200 360	-1 920 216
	Autres Fonds propres libres	164 292 458	55 038 375	-15 275 882
Fonds propres libres		168 720 045	58 238 735	-17 196 098
				209 762 682
Total Fonds propres		424 820 123	58 238 735	- 483 058 858
Retraitements		262 021	-457 836	15 549 513
				15 353 698

5. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision au Rectorat de l'Université de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

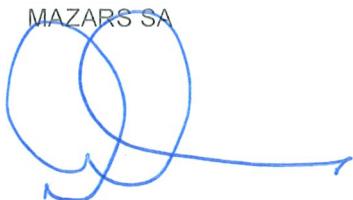
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



Daniel Dumas
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Henrique Gonçalves
Expert-réviseur agréé

Genève, le 8 mars 2021

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe)

6. Autres informations

6.1 Statistiques des étudiants

6.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2017		2018		2019		2020		Variation annuelle		
	Nbre	en %	2018/17	2019/18	2020/19						
Genève	6 922	43%	7 030	43%	7 147	43%	7 549	42%	2%	2%	6%
En Suisse	3 157	20%	3 257	20%	3 322	20%	3 496	20%	3%	2%	5%
A l'étranger	5 895	37%	6 000	37%	6 210	37%	6 780	38%	2%	3%	9%
Total	15 974	100%	16 287	100%	16 679	100%	17 825	100%	2%	2%	7%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2020	2019	2020	2019
GF I (Sciences humaines et sociales)	4 144	4 088	21 963 200	21 666 400
GF II (Faculté des sciences et médecine)	986	695	12 670 100	8 930 750
GF III (Faculté de médecine clinique)	274	260	7 041 800	6 682 000
Réductions pour pertes migratoires	-	-	-660 589	-593 122
Sous-total	5 404	5 043	41 014 511	36 686 028
UNIL	-	85	-	1 092 250
Paiement / Facturation rétroactifs 2017/2018			-3 260	-
Paiement / Facturation rétroactifs 2016/2017			-	17 167
Sous-total		- 85	-3 260	1 109 417
Total Université de Genève	5 404	5 128	41 011 251	37 795 445

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.2 Personnel de l'Université

6.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2020	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
UNACI - services centraux	5.4	7	2.1	3	616.4	763	623.9	13%	773	11%
Centres interfacultaires	3.2	5	218.1	316	88.6	113	309.9	6%	434	6%
Sciences	145.2	160	814.0	1 099	437.2	507	1 396.3	29%	1 766	26%
Médecine	141.3	322	610.2	1 073	414.0	533	1 165.5	24%	1 928	28%
Lettres	71.2	75	235.3	376	29.6	42	336.0	7%	493	7%
Économie et Management	46.0	51	95.1	132	38.6	44	179.7	4%	227	3%
Sciences de la Société	49.3	51	120.9	176	20.8	30	190.9	4%	257	4%
Droit	37.7	51	111.9	155	26.9	37	176.5	4%	243	4%
Théologie	9.7	11	15.2	24	3.2	5	28.1	1%	40	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	51.3	52	230.3	365	45.6	63	327.2	7%	480	7%
Traduction et Interprétation	10.9	12	55.9	134	9.9	12	76.6	2%	158	2%
Université	571.1	797	2 508.9	3 853	1 730.5	2 149	4 810.5	100%	6 799	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2020	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
UNACI - services centraux	5.4	7	-	-	534.0	666	539	17%	673	15%
Centres interfacultaires	0.7	1	128.3	188	58.8	74	187.7	6%	263	6%
Sciences	129.0	137	416.6	583	346.3	399	891.8	27%	1 119	25%
Médecine	104.3	158	254.3	405	291.6	374	650.2	20%	937	21%
Lettres	68.0	72	162.0	270	26.4	37	256	8%	379	9%
Économie et Management	42.5	46	64.0	85	15.9	18	122.4	4%	149	3%
Sciences de la Société	45.1	47	57.1	88	16.7	23	118.9	4%	158	4%
Droit	34.7	46	87.3	118	23.5	32	145.5	4%	196	4%
Théologie	1.5	2	12.9	16	2.3	3	16.7	1%	21	0%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	47.8	48	175.0	278	39.6	54	262.4	8%	380	9%
Traduction et Interprétation	10.7	12	50.3	126	9.8	12	70.8	2%	150	3%
Université	489.6	576	1 407.7	2 157	1 364.7	1 692	3 262.0	100%	4 425	100%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2020	En % UniGE	Total 2019	écart vs 2019
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
UNACI - services centraux	5.4	2.7	599.3	607.4	13%	579.8	5%
Centres interfacultaires	3.1	210.1	84.2	297.3	6%	282.7	5%
Sciences	144.3	776.2	428.8	1 349.3	29%	1 357.6	-1%
Médecine	114.8	578.2	411.5	1 104.5	24%	1 086.0	2%
Lettres	72.8	230.8	28.9	332.5	7%	324.5	2%
Économie et Management	45.4	88.9	38.9	173.2	4%	163.9	6%
Sciences de la Société	48.8	116.2	20.7	185.7	4%	189.6	-2%
Droit	37.6	107.6	26.5	171.7	4%	161.5	6%
Théologie	9.5	15.0	3.1	27.6	1%	28.3	-2%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	51.3	225.5	43.1	319.9	7%	314.6	2%
Traduction et Interprétation	11.6	53.9	10.4	75.9	2%	77.0	-1%
Université	544.5	2 405.0	1 695.4	4 644.9	100%	4 565.3	2%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2020	En % UniGE	Total 2019	écart vs 2019
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
UNACI - services centraux	5.4	-	518.4	523.8	17%	496.6	5%
Centres interfacultaires	0.7	123.7	56.1	180.5	6%	170.2	6%
Sciences	129.5	377.4	339.1	846.0	27%	860.6	-2%
Médecine	103.4	252.1	293.0	648.4	20%	634.5	2%
Lettres	68.6	158.2	25.1	251.9	8%	245.7	3%
Économie et Management	41.8	61.2	17.2	120.3	4%	116.1	4%
Sciences de la Société	44.6	55.6	17.0	117.2	4%	118.0	-1%
Droit	34.3	81.7	23.1	139.1	4%	130.2	7%
Théologie	1.5	13.2	2.3	17.0	1%	16.8	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	47.4	172.5	36.7	256.5	8%	255.4	0%
Traduction et Interprétation	11.4	48.4	9.7	69.6	2%	69.1	1%
Université	488.6	1 344.0	1 337.8	3 170.4	100%	3 113.2	2%

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

6.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2020	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	529 354 013	93 529 955	79 050 636	17 131 454	719 066 058
Taxes universitaires	13 113 549	-	-	-	13 113 549
Autres écolages	657 083	-	16 464 918	398 813	17 520 815
Prestations de services et ventes	12 651 647	22 929	15 084 058	4 302 861	32 061 495
Dédommagement des tiers	2 521 868	737 749	918 027	2 548 521	6 726 164
Recettes diverses	1 801 622	-	2 699 338	193 729	4 694 689
Dissolution de provision	64 962	-	-	-	64 962
Imputations internes	11 185 900	408 034	13 952 756	46 552 535	72 099 224
Produits d'exploitation	571 350 643	94 698 667	128 169 733	71 127 912	865 346 955
Charges de personnel	462 910 116	74 774 072	63 691 089	29 196 896	630 572 173
Biens, services, marchandises	66 713 863	12 909 070	20 417 580	12 889 839	112 930 353
Amortissements	18 469 911	2 980 711	3 303 767	4 363 847	29 118 237
Pertes sur débiteurs	48 111	-	10 446	-	58 557
Subventions accordées	17 998 109	309 894	9 264 044	1 035 727	28 607 774
Imputations internes	5 310 181	3 717 555	25 623 375	37 448 114	72 099 224
Charges d'exploitation	571 450 292	94 691 302	122 310 302	84 934 422	873 386 317
Résultat net d'exploitation	-99 649	7 366	5 859 431	-13 806 510	-8 039 362
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	17 641 928	17 641 928
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	-	-	-	2 712 336	2 712 336
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	30 000	30 000
Produits financiers	-	-	-	20 384 265	20 384 265
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	3 177 168	3 177 168
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	52 529	52 529
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	864 310	864 310
Pertes sur vente immeuble	-	-	-	-	-
Charges immeubles de placement	-	-	-	283 525	283 525
Charges financières	-	-	-	4 377 531	4 377 531
Résultat financier	-	-	-	16 006 734	16 006 734
Résultat net	-99 649	7 366	5 859 431	2 200 223	7 967 372

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (éts financiers individuels) du montant des imputations internes.

Autres informations

au 31 décembre 2019 retraité	Etat	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	544 224 850	92 215 039	79 595 095	16 833 185	732 868 170
Taxes universitaires	12 498 912	-	-	-	12 498 912
Autres écolages	1 081 565	-290	16 551 827	711 207	18 344 309
Prestations de services et ventes	14 683 832	149 797	17 216 448	3 574 328	35 624 406
Dédommagement des tiers	2 364 209	638 430	760 950	940 835	4 704 425
Recettes diverses	2 485 775	7	3 165 551	1 383 888	7 035 221
Dissolution de provision	55 827	-	-	-	55 827
Imputations internes	9 966 396	2 053 973	18 428 799	42 436 877	72 886 045
Produits d'exploitation	587 361 368	95 056 957	135 718 671	65 880 320	884 017 316
Charges de personnel	465 936 183	71 137 923	61 246 288	36 466 168	634 786 562
Biens, services, marchandises	71 238 889	15 567 683	26 661 170	11 566 481	125 034 222
Amortissements	17 401 935	3 147 930	3 391 128	4 453 088	28 394 081
Pertes sur débiteurs	124 744	-	105 411	29 570	259 726
Subventions accordées	18 262 321	319 370	5 302 112	1 124 461	25 008 264
Imputations internes	11 196 937	4 850 452	30 974 267	25 864 390	72 886 045
Charges d'exploitation	584 161 008	95 023 358	127 680 376	79 504 158	886 368 900
Résultat net d'exploitation	3 200 360	33 599	8 038 295	-13 623 838	-2 351 584
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	48 861 144	48 861 144
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	10 929 530	10 929 530
Produits immeubles de placement	-	-	-	2 949 447	2 949 447
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	244 000	244 000
Produits financiers	-	-	-	62 984 121	62 984 121
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	6 175 994	6 175 994
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	850 060	850 060
Pertes sur vente immeuble	-	-	-	209 169	209 169
Charges immeubles de placement	-	-	-	437 866	437 866
Charges financières	-	-	-	7 673 089	7 673 089
Résultat financier	-	-	-	55 311 031	55 311 031
Résultat net	3 200 360	33 599	8 038 295	41 687 194	52 959 448

Autres informations

Écart Comptes 2020 vs Comptes 2019 retraité	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	-14 870 838	1 314 916	-544 460	298 269	-13 802 112
Taxes universitaires	614 637	-	-	-	614 637
Autres écolages	-424 482	290	-86 909	-312 393	-823 495
Prestations de services et ventes	-2 032 186	-126 868	-2 132 390	728 533	-3 562 911
Dédommagement des tiers	157 658	99 319	157 077	1 607 685	2 021 740
Recettes diverses	-684 153	-7	-466 213	-1 190 159	-2 340 532
Dissolution de provision	9 135	-	-	-	9 135
Imputations internes	1 219 504	-1 645 940	-4 476 043	4 115 657	-786 821
Produits d'exploitation	-16 010 725	-358 289	-7 548 938	5 247 592	-18 670 360
Charges de personnel	-3 026 067	3 636 149	2 444 802	-7 269 272	-4 214 389
Biens, services, marchandises	-4 525 025	-2 658 613	-6 243 590	1 323 359	-12 103 869
Amortissements	1 067 977	-167 219	-87 361	-89 241	724 156
Pertes sur débiteurs	-76 633	-	-94 965	-29 570	-201 169
Subventions accordées	-264 212	-9 476	3 961 932	-88 734	3 599 510
Imputations internes	-5 886 756	-1 132 897	-5 350 892	11 583 724	-786 821
Charges d'exploitation	-12 710 716	-332 056	-5 370 074	5 430 264	-12 982 582
Résultat net d'exploitation	-3 300 009	-26 233	-2 178 864	-182 672	-5 687 778
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	-31 219 215	-31 219 215
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-10 929 530	-10 929 530
Produits immeubles de placement	-	-	-	-237 111	-237 111
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	-214 000	-214 000
Produits financiers	-	-	-	-42 599 856	-42 599 856
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	-2 998 827	-2 998 827
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	52 529	52 529
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	14 250	14 250
Pertes sur vente immeuble	-	-	-	-209 169	-209 169
Charges immeubles de placement	-	-	-	-154 342	-154 342
Charges financières	-	-	-	-3 295 558	-3 295 558
Résultat financier	-	-	-	-39 304 298	-39 304 298
Résultat net	-3 300 009	-26 233	-2 178 864	-39 486 970	-44 992 076

6.4 Compte de fonctionnement « État »

6.4.1 Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		571 350 643	570 158 544	1 192 099	0.2%	570 158 544
42	Taxes et revenus divers		28 944 146	31 137 624	-2 193 478	-7.0%	31 137 624
	Émoluments	<i>N1</i>	233 165	187 000	46 165	24.7%	187 000
	Taxes universitaires	<i>N2</i>	13 113 549	12 763 000	350 549	2.7%	12 763 000
	Inscriptions aux cours d'été	<i>N3</i>	423 918	925 000	-501 082	-54.2%	925 000
	Recettes médecine dentaire	<i>N4</i>	4 076 886	4 468 285	-391 399	-8.8%	4 283 285
	Remboursements	<i>N5</i>	2 521 868	2 312 000	209 868	9.1%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	<i>N6</i>	8 574 761	10 482 339	-1 907 578	-18.2%	10 667 339
43	Recettes diverses	<i>N6</i>	1 866 584	1 075 744	790 840	73.5%	1 075 744
46	Subventions acquises		529 354 013	530 201 458	-847 445	-0.2%	530 201 458
	Indemnité cantonale	<i>N7</i>	359 036 252	359 036 252	-	0.0%	359 036 252
	Subvention fédérale de base	<i>N8</i>	110 873 921	111 740 000	-866 079	-0.8%	111 740 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	<i>N9</i>	407 009	495 600	-88 591	-17.9%	495 600
	AIU brut	<i>N10</i>	41 011 251	40 845 000	166 251	0.4%	40 845 000
	Produits différés liés aux investissements	<i>N12/N21</i>	16 320 450	16 000 000	320 450	2.0%	16 000 000
	Autres subventions	<i>N11</i>	1 705 130	2 084 606	-379 476	-18.2%	2 084 606
49	Imputations internes	<i>N12</i>	11 185 900	7 743 718	3 442 182	44.5%	7 743 718
3	Charges	<i>N13</i>	571 450 292	570 158 544	1 291 748	0.2%	570 158 544
30	Charges du personnel		462 910 116	459 608 822	3 301 294	0.7%	459 886 772
	Personnel administratif et technique	<i>N14</i>	141 906 114	139 123 482	2 782 632	2.0%	139 221 762
	Corps enseignant	<i>N15</i>	232 466 730	232 041 317	425 413	0.2%	232 251 071
	Allocations, indemnités	<i>N16</i>	610 888	462 534	148 354	32.1%	432 450
	Cotisations patronales	<i>N17</i>	86 771 308	86 372 765	398 543	0.5%	86 372 765
	Pont-AVS	<i>N18</i>	735 662	1 000 000	-264 338	-26.4%	1 000 000
	Autres	<i>N19</i>	419 414	608 724	-189 310	-31.1%	608 724
31	Dépenses générales	<i>N20</i>	66 713 863	70 874 429	-4 160 566	-5.9%	70 658 649
	Fournitures		13 771 562	15 106 530	-1 334 968	-8.8%	15 041 530
	Mobilier, machines		397 051	841 172	-444 121	-52.8%	881 172
	Eau, énergie, combustible		10 107 102	11 387 094	-1 279 992	-11.2%	11 387 094
	Services, honoraires		18 101 600	18 032 215	69 385	0.4%	17 816 435
	Entretien immeubles		9 390 714	8 208 741	1 181 973	14.4%	8 208 741
	Entretien mobilier		2 640 846	2 142 208	498 638	23.3%	2 130 208
	Loyers, redevances		11 040 448	11 613 825	-573 377	-4.9%	11 606 138
	Dédommagement du personnel		1 310 188	3 542 644	-2 232 456	-63.0%	3 587 331
	Diverses charges		-45 647	-	-45 647	-	-
33	Amortissements		18 518 023	18 048 282	469 741	2.6%	18 048 282
	Créances irrécouvrables	<i>N21</i>	48 111	140 000	-91 889	-65.6%	140 000
	Amortissement des équipements	<i>N22</i>	16 247 893	16 000 000	247 893	1.5%	16 000 000
	Amortissement bâtiments Université	<i>N23</i>	2 222 018	1 908 282	313 736	16.4%	1 908 282
36	Subventions accordées		17 998 109	18 018 423	-20 314	-0.1%	17 956 253
	Taxes allouées à la BGE	<i>N24</i>	1 039 301	1 008 582	30 719	3.0%	1 008 582
	Commission des taxes fixes	<i>N24</i>	119 844	116 700	3 144	2.7%	116 700
	Subventions accordées	<i>N24</i>	15 566 393	15 863 081	-296 688	-1.9%	15 800 911
	Bourses sociales et dépannages	<i>N25</i>	1 272 571	1 030 060	242 511	23.5%	1 030 060
39	Imputations internes	<i>N12</i>	5 310 181	3 608 588	1 701 593	47.2%	3 608 588
Résultat net		<i>N26</i>	-99 649	-	-99 649	-	-
Occupation de postes			3 087.5	3 108.5	-21.0	-0.7%	3 108.5
	Personnel administratif	<i>N14</i>	1 266.2	1 279.2	-13.0	-1.0%	1 279.2
	Corps enseignant	<i>N15</i>	1 821.3	1 829.4	-8.0	-0.4%	1 829.4
	Corps professoral		481.3	540.8	-59.5	-11.0%	540.8
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		1 340.0	1 288.5	51.5	4.0%	1 288.5

N1 Les émoluments affichent un niveau supérieur au budget en raison d'un nombre d'inscriptions, n'ayant pas abouti à une immatriculation, plus important que budgété.

N2 Les taxes universitaires affichent un niveau bien supérieur au budget (KCHF 351) s'expliquant par une croissance extraordinaire du nombre des étudiants.es (5.0 % contre 2.4 % budgétée) en lien très vraisemblablement avec la prolongation de la durée des études suite à la crise sanitaire. Les taxes d'encadrement sont supérieures au budget (KCHF 322) pour deux raisons. La première résulte d'une croissance bien supérieure du nombre des étudiants.es (KCHF 245) par rapport à la croissance tendancielle. La seconde reflète un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.5 % contre 27.0 %) avec un impact positif sur les taxes d'encadrement (KCHF 77). Les taxes fixes sont également supérieures au budget (KCHF 50) en raison d'une croissance plus élevée du nombre d'étudiants.es. Les taxes auditeurs.trices sont inférieures aux attentes (KCHF 21), en raison des mesures de protection prises par l'Université donnant un accès prioritaire aux étudiants.es dans les auditoires et salles de cours.

N3 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants.es à cause de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires se situe en dessous des prévisions initiales (KCHF 501, soit - 54 %) pour deux raisons. Premièrement, la première des trois sessions des Cours d'Été a été annulée avec un impact sur le chiffre d'affaires (KCHF -216). Deuxièmement la fréquentation lors des deux autres sessions a été plus faible que prévue (57%) avec un impact sur le chiffre d'affaires (KCHF - 285). Globalement, le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (KCHF 567) que prévu (KCHF 322). Cet écart est expliqué par la crise sanitaire avec la perte sur le chiffre d'affaires (KCHF 501), compensée partiellement par des économies sur les charges (KCHF 255). Ces dernières concernent les charges de personnel enseignant (KCHF 153) suite à l'annulation de la première session, les loyers des étudiants optant pour la formule « Cours & logement » (KCHF 56) et les services et honoraires (KCHF 46).

N4 La Clinique universitaire de médecine dentaire présente une perte de chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (KCHF 391) en lien directement avec la crise sanitaire qui a induit une baisse du volume des activités. Le montant des dédommagements EPM est plus élevé qu'initialement prévu (KCHF 36).

N5 Les remboursements sont supérieurs au budget (KCHF 210). L'écart s'explique par deux facteurs. Premièrement, il s'agit de remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 80), sans impact sur le résultat net. Deuxièmement, cela concerne des remboursements des assurances sociales (maternité, perte de gain maladie, AI, accident, militaire) supérieurs aux prévisions initiales (KCHF 130).

N6 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF -287), les rubriques « autres prestations de service et vente » et « recettes diverses » sont inférieures aux attentes budgétaires (KCHF 1 404). En lien avec la crise sanitaire, il s'agit en grande partie d'une baisse du volume d'activités induisant un recul du chiffre d'affaires (KCHF 1 631). Concernant la participation HES au financement du bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi) en faveur de ses étudiants.es, elle est supérieure aux prévisions (KCHF 24) en raison d'un nombre d'étudiants.es plus élevé que prévu. Quant à celle IHEID, elle est également supérieure (KCHF 65) mais résulte principalement du changement de mode de facturation (passage à une facturation par année civile plutôt que par année académique). À cela s'ajoute des facturations de prestations et ventes non budgétées (KCHF 138) qui améliorent le résultat net.

N7 Conformément aux règles en vigueur de partage des bénéfices / pertes de l'Université, le mécanisme de partage des pertes ne s'applique pas dans la mesure où la part de subvention à

restituer à l'échéance de la COB est nulle en début de chaque nouvelle période de convention. Pour mémoire, compte tenu des conditions fixées par l'État, l'indemnité cantonale complémentaire allouée en fin d'année en faveur des étudiants.es précarisés.es par la situation sanitaire (KCHF 1 000) a été enregistrée budgétairement dans un fonds provenant de l'extérieur et non dans les fonds provenant de l'État. À noter qu'en vertu du principe de correspondance des charges et des revenus, ce complément d'indemnité cantonale entre dans les produits constatés d'avance et n'a pas d'impact sur le compte d'exploitation 2020 de l'Université.

N8 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 866) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur l'axe de la recherche (KCHF 1 914) et s'est améliorée sur l'axe de l'enseignement (KCHF 1 048). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu (KCHF 1 428), par une moindre intensité de la recherche (KCHF 313), ainsi que par une diminution de la durée des projets (KCHF 173). L'amélioration sur l'axe de l'enseignement s'explique principalement par un nombre d'étudiants.es étrangers.ères plus élevé que prévu (KCHF 773) et par un nombre de diplômes plus élevé que prévu (KCHF 346).

N9 La contribution fédérale aux frais locatifs est inférieure aux prévisions initiales. Cet écart s'explique par la baisse du taux d'intérêt de référence de l'Office fédéral du logement de 1.50 % à 1.25 %.

N10 Les subventions cantonales AIU sont légèrement supérieures aux prévisions initiales (KCHF 166) en raison d'un nombre d'étudiants.es confédérés.es plus élevé que budgété dans les groupes « sciences » (27 étudiants.es confédérés.es de plus que prévu, augmentation de KCHF 694) et « médecine clinique » (1 étudiant.e confédéré.e de plus que prévu, augmentation de KCHF 26), compensé par un nombre d'étudiants.es confédérés.es moins élevé que budgété dans le groupe « sciences humaines et sociales » (53 étudiants.es confédérés.es de moins que prévu, diminution de KCHF 562). Par rapport au budget, l'écart s'explique par un effet de volume (-0.9 %) intégralement compensé par un effet de recomposition lié aux différences de forfait entre les groupes facultaires (+1.3%). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N11 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 313), les « autres subventions » sont inférieures aux attentes (KCHF 67). L'écart s'explique par une contribution inférieure du Geneva Creativity Center (KCHF 63) et par un subside du programme spécial en médecine humaine inférieur au budget en raison d'un nombre de diplômé.es moins important que prévu (KCHF 43). Le solde de l'écart découle de recettes perçues non budgétées (KCHF 40).

N12 Les produits et charges d'imputations entre structures du budget « État » sont supérieurs aux prévisions (KCHF 1 413). Globalement, ajusté de l'impact de l'annuité 2016 sur les recettes d'imputations internes (KCHF -361), l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 5 515) et supérieur aux attentes budgétaires (KCHF 1 379). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N13 Compte tenu des recettes et imputations internes qui compensent des charges (KCHF -2 379), l'objectif de non dépense est atteint. L'Université présente une économie (KCHF 1 087). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.8 %. Pour l'Université, la crise sanitaire améliore globalement le résultat net (KCHF 1 037).

N14 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 185), les charges du personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 2 968), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'un ajustement de la créance constituée pour les vacances dues et les heures supplémentaires du PAT (KCHF 2 145) vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire, d'un dépassement sur les postes (KCHF 1 676), ainsi que par une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 853). Le dépassement sur les postes s'explique vraisemblablement par un nombre de postes vacants insuffisant pour couvrir l'objectif de non dépense.

N15 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 609), les charges du personnel PENS présentent une économie (KCHF 184), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 1 209), d'un dépassement des coûts des formateurs.trices de terrain suite au changement de dispositif d'encadrement des étudiants.es de l'IUFE (KCHF 928), ainsi que d'un dépassement sur les postes (KCHF97) vraisemblablement en lien avec un nombre de postes vacants insuffisant pour couvrir l'objectif de non dépense.

N16 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 148). Cet écart s'explique par trois facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée à certains collaborateurs.trices en début d'année (KCHF 57) qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui sont plus élevées que prévues au budget (KCHF 134). Le troisième correspond aux indemnités versées aux collaborateurs.trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG qui sont inférieures au montant budgétré (KCHF 43).

N17 Les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 399). Cet écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, le dépassement sur les charges de personnel engendre mécaniquement un dépassement des cotisations patronales (KCHF 787), auquel il faut ajouter les rachats CPEG (KCHF 89) qui n'avaient pas été budgétés. Deuxièmement, la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle induit une économie (KCHF 477).

N18 Les coûts de la rente-pont AVS présentent une économie (KCHF 264). Deux facteurs de sens contraire expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est moins important que prévu (12 personnes contre 24 budgétées) induisant une économie (KCHF 500). Le montant moyen par bénéficiaire est plus élevé que prévu générant un dépassement (KCHF 236).

N19 Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier est lié aux charges de formation continue qui présentent une économie (KCHF 201) dont près des deux tiers (KCHF 72) s'expliquent par des formations de collaborateurs.trices ayant dû être reportées en raison de la crise sanitaire. Le second correspond à des frais de recrutement plus importants que prévus (KCHF 12).

N20 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 8), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 4 153) principalement en lien avec la crise sanitaire. Celle-ci est à l'origine d'économies sur les frais de déplacements (KCHF 2 623), sur les mandats (KCHF 1 651) et sur les charges d'énergie (KCHF 864).

N21 Les pertes sur débiteurs sont inférieures au budget (KCHF 92). Cet écart s'explique par trois facteurs. Le premier concerne les créances irrécouvrables de la Clinique universitaire de médecine dentaire inférieures aux prévisions initiales (KCHF 83). Le second correspond à la dissolution d'une provision pour débiteurs douteux (KCHF 15) constituée en 2019 dont le risque ne s'est finalement pas concrétisé. Le dernier reflète la comptabilisation de plusieurs pertes sur débiteurs non budgétées (KCHF 6).

N22 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 6), les amortissements sur les équipements et les produits différés y relatifs sont supérieurs au budget (KCHF 253), sans impact sur le résultat net. Cet écart s'explique par des dépenses d'investissement effectives des crédits de renouvellement et d'ouvrage supérieures aux prévisions budgétaires.

N23 Les amortissements sur les bâtiments de l'Université sont supérieurs au budget (KCHF 314). Cet écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, il y a un dépassement (KCHF 458) qui correspond aux charges d'amortissement du bâtiment « Les Orphelines » qui n'avaient pas été budgétées. Deuxièmement, il y a une économie (KCHF 144) induite par la surbudgétisation des charges d'amortissement du bâtiment du Conseil Général. Quant aux produits différés sur les bâtiments propriétés de l'Université, ils sont supérieurs au budget (KCHF 67). Cet écart s'explique par les produits différés en lien avec le bâtiment Conseil Général pour lequel la Confédération a octroyé une subvention d'investissement, qui n'avaient pas été budgétés.

N24 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -18), les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 281). L'écart s'explique principalement par des facteurs de sens opposé. Le premier concerne des économies en lien avec une sous-utilisation du budget pour la mobilité académique et les échanges universitaires (KCHF 420) en raison de la crise sanitaire, pour des bourses pour les doctorants.es et l'aide à la publication de thèses (KCHF 133), ainsi que de moindres contributions à l'Institut suisse de bio-informatique (KCHF 250), à la Fondation Campus Biotech (KCHF 106) et à la Fondation autonome de Théologie (KCHF 70). Le second concerne des dépassements sur les crèches (KCHF 327), sur la subvention accordée à la Fondation ISREC pour le projet AGORA (KCHF 304), sur divers subsides de la Faculté de médecine non budgétés (KCHF 34), ainsi que sur la subvention à la BGE (KCHF 31) induite par des taxes d'encadrement supérieures aux prévisions initiales.

N25 Les bourses sociales octroyées aux étudiants.es présentent un dépassement (KCHF 243) consécutif à la réforme des bourses.

N26 Le résultat net affiche un excédent de charges (KCHF 100). Compte tenu des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État » (KCHF -2 379), ce résultat moins favorable est la conséquence de revenus (KCHF 1 187, soit 0.2 %) et de charges (KCHF 1 087, soit 0.2 %) inférieures aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, l'écart s'explique par une baisse du chiffre d'affaire consécutif à la crise sanitaire (KCHF 2 523), par une subvention fédérale de base (KCHF 866), des recettes des autres prestations de service et ventes (KCHF 418), une contribution fédérale aux frais locatifs (KCHF 89) et des autres subventions (KCHF 67) inférieures aux montants prévus, ainsi que par des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur (KCHF 1 501), des recettes diverses (KCHF 646), des taxes universitaires (KCHF 351), des produits AIU (KCHF 166), des produits différés liés aux investissements (KCHF 67) et des émoluments (KCHF 46) supérieurs aux attentes. Du côté des charges, l'écart s'explique par des économies sur les dépenses générales (KCHF 4 153), les subventions accordées (KCHF 281), la rente pont AVS (KCHF 264), les charges PENS (KCHF 208), cotisations patronales comprises et les créances irrécouvrables (KCHF 92), qui sont atténués par des dépassements sur les charges PAT (KCHF 3 355), cotisations patronales comprises, sur les amortissements des bâtiments appartenant à l'Université (KCHF 314) et sur les bourses sociales (KCHF 243). À relever que, pour l'Université, la crise sanitaire représente une amélioration du résultat net (KCHF 1 037) avec, du côté des produits, une baisse du chiffre d'affaire (KCHF 2 761), et du côté des charges, une économie nette (KCHF 3 799).

6.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		561 453 050	561 334 930	118 120	0.0%	561 334 930
42	Taxes et revenus divers		22 722 108	24 554 128	-1 832 020	-7.5%	24 554 128
	Émoluments	<i>N1</i>	233 165	187 000	46 165	24.7%	187 000
	Taxes universitaires	<i>N2</i>	13 113 549	12 763 000	350 549	2.7%	12 763 000
	Remboursements	<i>N3</i>	1 891 980	2 312 000	-420 020	-18.2%	2 312 000
	Autres prestations de service et ventes	<i>N4</i>	7 483 415	9 292 128	-1 808 713	-19.5%	9 292 128
43	Recettes diverses	<i>N4</i>	1 721 304	1 075 744	645 560	60.0%	1 075 744
46	Subventions acquises		529 334 397	530 201 458	-867 061	-0.2%	530 201 458
	Indemnité cantonale	<i>N5</i>	359 036 252	359 036 252	-	0.0%	359 036 252
	Subvention fédérale de base	<i>N6</i>	110 873 921	111 740 000	-866 079	-0.8%	111 740 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	<i>N7</i>	407 009	495 600	-88 591	-17.9%	495 600
	AIU brut	<i>N8</i>	41 011 251	40 845 000	166 251	0.4%	40 845 000
	Produits différés liés aux investissements	<i>N20/N21</i>	16 320 450	16 000 000	320 450	2.0%	16 000 000
	Autres subventions	<i>N9</i>	1 685 514	2 084 606	-399 092	-19.1%	2 084 606
49	Imputations internes	<i>N10</i>	7 675 241	5 503 600	2 171 641	39.5%	5 503 600
3	Charges	<i>N11</i>	204 861 139	203 088 149	1 772 990	0.9%	204 864 781
30	Charges du personnel		114 446 424	111 673 220	2 773 204	2.5%	113 498 352
	Personnel administratif et technique	<i>N12</i>	69 678 173	67 020 928	2 657 245	4.0%	66 989 528
	Corps enseignant	<i>N13</i>	22 937 452	22 144 575	792 877	3.6%	23 819 228
	Allocations, indemnités	<i>N14</i>	127 027	199 470	-72 443	-36.3%	169 386
	Cotisations patronales	<i>N15</i>	20 751 057	20 875 996	-124 939	-0.6%	21 087 959
	Pont-AVS	<i>N16</i>	735 662	1 000 000	-264 338	-26.4%	1 000 000
	Autres	<i>N17</i>	217 053	432 251	-215 198	-49.8%	432 251
31	Dépenses générales	<i>N18</i>	53 430 155	56 059 258	-2 629 103	-4.7%	56 010 758
	Fournitures		8 905 253	8 535 235	370 018	4.3%	8 485 235
	Mobilier, machines		117 780	442 096	-324 316	-73.4%	442 096
	Eau, énergie, combustible		10 106 773	11 387 094	-1 280 321	-11.2%	11 387 094
	Services, honoraires		12 436 906	13 405 230	-968 324	-7.2%	13 406 730
	Entretien immeubles		9 336 002	8 178 053	1 157 949	14.2%	8 178 053
	Entretien mobilier		1 445 094	1 393 517	51 577	3.7%	1 393 517
	Loyers, redevances		10 784 080	11 367 960	-583 880	-5.1%	11 367 960
	Dédommagement du personnel		390 052	1 350 073	-960 021	-71.1%	1 350 073
	Diverses charges		-91 786	-	-91 786	-	-
33	Amortissements		18 458 315	17 908 282	550 033	3.1%	17 908 282
	Créances irrécouvrables	<i>N19</i>	-11 596	-	-11 596	-	-
	Amortissement des équipements	<i>N20</i>	16 247 893	16 000 000	247 893	1.5%	16 000 000
	Amortissement bâtiments Université	<i>N21</i>	2 222 018	1 908 282	313 736	16.4%	1 908 282
36	Subventions accordées		15 286 890	15 361 528	-74 638	-0.5%	15 361 528
	Taxes allouées à la BGE	<i>N22</i>	1 039 301	1 008 582	30 719	3.0%	1 008 582
	Commission des taxes fixes	<i>N22</i>	119 844	116 700	3 144	2.7%	116 700
	Subventions accordées	<i>N22</i>	12 855 174	13 206 186	-351 012	-2.7%	13 206 186
	Bourses sociales et dépannages	<i>N23</i>	1 272 571	1 030 060	242 511	23.5%	1 030 060
39	Imputations internes	<i>N10</i>	3 239 354	2 085 861	1 153 493	55.3%	2 085 861
Occupation de postes			733.5	743.3	-9.8	-1.3%	743.3
	Personnel administratif		564.9	567.6	-2.8	-0.5%	567.6
	Corps enseignant	<i>N13</i>	168.6	175.7	-7.0	-4.0%	175.7
	Corps professoral		23.9	29.6	-5.7	-19.4%	29.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		144.7	146.0	-1.3	-0.9%	146.0

N1 Les émoluments affichent un niveau supérieur au budget en raison d'un nombre d'inscriptions, n'ayant pas abouti à une immatriculation, plus important que budgété.

N2 Les taxes universitaires affichent un niveau bien supérieur au budget (KCHF 351) s'expliquant par une croissance extraordinaire du nombre des étudiants.es (5.0 % contre 2.4 % budgétée) en lien très vraisemblablement avec la prolongation de la durée des études suite à la crise sanitaire. Les taxes d'encadrement sont supérieures au budget (KCHF 322) pour deux raisons. La première résulte d'une croissance bien supérieure du nombre des étudiants.es (KCHF 245) par rapport à la croissance tendancielle. La seconde reflète un taux d'exonération moins élevé que budgété (26.5 % contre 27.0 %) avec un impact positif sur les taxes d'encadrement (KCHF 77). Les taxes fixes sont également supérieures au budget (KCHF 50) en raison d'une croissance plus élevée du nombre d'étudiants.es. Les taxes auditeurs.trices sont inférieures aux attentes (KCHF 21), en raison des mesures de protection prises par l'Université donnant un accès prioritaire aux étudiants.es dans les auditoires et salles de cours.

N3 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF -98), les rubriques « autres prestations de service et vente » et « recettes diverses » sont inférieures aux attentes budgétaires (KCHF 1 261). En lien avec la crise sanitaire, il s'agit en grande partie d'une baisse du volume d'activités induisant un recul du chiffre d'affaires (KCHF 1 371). Concernant la participation HES au financement du bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi) en faveur de ses étudiants.es, elle est supérieure aux prévisions (KCHF 24) en raison d'un nombre d'étudiants.es plus élevé que prévu. Quant à celle IHEID, elle est également supérieure (KCHF 65) mais résulte principalement du changement de mode de facturation (passage à une facturation par année civile plutôt que par année académique). À cela s'ajoute des facturations de prestations et ventes non budgétées (KCHF 21) qui améliorent le résultat net.

N5 Conformément aux règles en vigueur de partage des bénéfices / pertes de l'Université, le mécanisme de partage des pertes ne s'applique pas dans la mesure où la part de subvention à restituer à l'échéance de la COB est nulle en début de chaque nouvelle période de convention. Pour mémoire, compte tenu des conditions fixées par l'État, l'indemnité cantonale complémentaire allouée en fin d'année en faveur des étudiants.es précarisés.es par la situation sanitaire (KCHF 1 000) a été enregistrée budgétairement dans un fonds provenant de l'extérieur et non dans les fonds provenant de l'État. À noter qu'en vertu du principe de correspondance des charges et des revenus, ce complément d'indemnité cantonale entre dans les produits constatés d'avance et n'a pas d'impact sur le compte d'exploitation 2020 de l'Université.

N6 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 866) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur l'axe de la recherche (KCHF 1 914) et s'est améliorée sur l'axe de l'enseignement (KCHF 1 048). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche plus bas que prévu (KCHF 1 428), par une moindre intensité de la recherche (KCHF 313), ainsi que par une diminution de la durée des projets (KCHF 173). L'amélioration sur l'axe de l'enseignement s'explique principalement par un nombre d'étudiants.es étrangers.ères plus élevé que prévu (KCHF 773) et par un nombre de diplômes plus élevé que prévu (KCHF 346).

N7 La contribution fédérale aux frais locatifs est inférieure aux prévisions initiales. Cet écart s'explique par la baisse du taux d'intérêt de référence de l'Office fédéral du logement de 1.50 % à 1.25 %.

N8 Les subventions cantonales AIU sont légèrement supérieures aux prévisions initiales (KCHF 166) en raison d'un nombre d'étudiants.es confédérés.es plus élevé que budgété dans les groupes « sciences » (27 étudiants.es confédérés.es de plus que prévu, augmentation de KCHF 694) et « médecine clinique » (1 étudiant.e confédéré.e de plus que prévu, augmentation de KCHF 26), compensé par un nombre d'étudiants.es confédérés-es moins élevé que budgété dans le groupe « sciences humaines et sociales » (53 étudiants.es confédérés.es de moins que prévu, diminution de KCHF 562). Par rapport au budget, l'écart s'explique par un effet de volume (- 0.9 %) intégralement compensé par un effet de recomposition lié aux différences de forfait entre les groupes facultaires (+1.3 %). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

N9 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 313), les « autres subventions » sont inférieures aux attentes (KCHF 86). L'écart s'explique par une contribution inférieure du Geneva Creativity Center (KCHF 63) et par un subside du programme spécial en médecine humaine inférieur au budget en raison d'un nombre de diplômé.es moins important que prévu (KCHF 43). Le solde de l'écart découle de recettes perçues non budgétées (KCHF 20).

N10 Près de la moitié de l'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 1 015), sans impact sur le résultat net. Ajusté de l'impact de l'annuité 2016 sur les recettes d'imputations internes (KCHF - 361), l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 4 376) et supérieur aux attentes budgétaires (KCHF 941). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N11 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 2 077), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -1 587) et des écarts sur les fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 61), l'objectif de non dépense est atteint. UNACI présente une économie (KCHF 1 830). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.1 %. Pour UNACI, la crise sanitaire détériore globalement le résultat net (KCHF 381) en raison d'une augmentation de la créance pour les vacances dues et les heures supplémentaires du personnel (KCHF 2 262) compensée par des économies sur les budgets du Rectorat et des services rattachés (KCHF 928), des centres interfacultaires (KCHF 482) et des divisions (KCHF 273).

N12 Compte tenu des dépassements autorisés (KCHF 530), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -105) et des écarts sur les fonds « techniques » du Rectorat (KCHF -465), les charges du personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 1 558), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par l'ajustement de la créance constituée pour les vacances dues et les heures supplémentaires du PAT (KCHF 2 145) en lien avec la crise sanitaire, par un dépassement sur les postes (KCHF 158) et par une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 745).

N13 Compte tenu des dépassements autorisés (KCHF 747), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -71) et des écarts sur les fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 613), les charges du personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 588), cotisations patronales non comprises. Cet écart résulte d'un dépassement sur les postes (KCHF 512) et de l'ajustement de la créance constituée pour les vacances dues et les heures supplémentaires du PENS (KCHF 117) en lien avec la crise sanitaire compensé partiellement par une économie sur le budget du personnel auxiliaire (KCHF 41). Le dépassement sur les postes s'explique par une

augmentation des coûts des formateurs.trices de terrain (KCHF 928) suite au changement de dispositif d'encadrement des étudiants.es de l'IUFE.

N14 L'écart s'explique par le fait que les indemnités versées aux collaborateurs.trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les charges effectives sont comptabilisées dans les facultés / structures concernées. Compte tenu de cet élément (KCHF 74), les autres allocations et primes présentent un dépassement (KCHF 5). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère versée à certains.es collaborateurs.trices en début d'année et qui n'avait pas été budgétée (KCHF 11). Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) moins élevées que prévues au budget (KCHF 6).

N15 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 57), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 68). Cet écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle engendre une économie (KCHF 905). Deuxièmement, le dépassement sur les charges du personnel engendre mécaniquement un dépassement des cotisations patronales (KCHF 749), auquel il faut ajouter les rachats CPEG (KCHF 89) qui n'avaient pas été budgétés.

N16 Les coûts de la rente pont AVS présentent une économie (KCHF 264). Deux facteurs de sens contraire expliquent cet écart. Le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est moins important que prévu (12 personnes contre 24 budgétées) induisant une économie (KCHF 500). Le montant moyen par bénéficiaire est plus élevé que prévu générant un dépassement (KCHF 236).

N17 Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à des frais de recrutement moins importants que prévus (KCHF 103). Le second est lié aux charges de formation continue qui présentent une économie (KCHF 112) dont près des deux tiers (KCHF 72) s'explique par des formations de collaborateurs.trices qui ont dû être reportées en raison de la crise sanitaire.

N18 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 425), des recettes et imputations internes qui compensent des charges (KCHF -267), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 3 322) principalement en lien avec la crise sanitaire. Celle-ci est à l'origine d'économies sur les mandats (KCHF 1 486), les charges d'énergie (KCHF 864) et les frais de déplacements (KCHF 586). À cela s'ajoute des économies nettes sur les frais de nettoyage (KCHF 410), malgré les dépenses imprévues en lien avec la crise sanitaire (KCHF 390).

N19 Cet écart s'explique par la dissolution d'une provision pour débiteurs douteux (KCHF -15) constituée en 2019 dont le risque ne s'est finalement pas concrétisé et par la comptabilisation de pertes sur débiteurs (KCHF 4).

N20 Compte tenu d'une correction sur des fonds « techniques » du Rectorat (KCHF 6), les amortissements sur les équipements et les produits différés y relatifs sont supérieurs au budget (KCHF 253), sans impact sur le résultat net. Cet écart s'explique par des dépenses d'investissement effectives des crédits de renouvellement et d'ouvrage supérieures aux prévisions budgétaires.

N21 Les amortissements sur les bâtiments de l'Université sont supérieurs au budget (KCHF 314). Cet écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, il y a un dépassement (KCHF 458) qui correspond aux charges d'amortissement du bâtiment « Les Orphelines » qui n'avaient pas été budgétées. Deuxièmement, il y a une économie (KCHF 144) induite par la surbudgétisation des charges d'amortissement du bâtiment du Conseil Général. Quant aux produits différés sur les bâtiments propriétés de l'Université, ils sont supérieurs au budget (KCHF 67). Cet

écart s'explique par les produits différés en lien avec le bâtiment Conseil Général, pour lequel la Confédération a octroyé une subvention d'investissement, qui n'avait pas été budgétée.

N22 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -52) et des écarts sur les fonds « techniques » du Rectorat (KCHF -6), les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 375). L'écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Le premier concerne des économies en lien avec une sous-utilisation du budget pour la mobilité académique et les échanges universitaires (KCHF 420) en raison de la crise sanitaire, ainsi que les contributions à l'Institut suisse de bio-informatique (KCHF 250) et à la Fondation Campus Biotech (KCHF 106). Le second concerne des dépassements sur les crèches (KCHF 327) et sur la subvention à la BGE (KCHF 31) induite par des taxes d'encadrement supérieures aux prévisions initiales.

N23 Compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 375) consécutif à la réforme des bourses, les bourses sociales octroyées aux étudiants.es présentent une économie involontaire (KCHF 132).

6.4.3 Faculté des sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		623 128	440 000	183 128	41.6%	440 000
42	Taxes et revenus divers		203 422	-	203 422	-	-
	Remboursements	<i>N1</i>	159 565	-	159 565	-	-
	Autres prestations de service et ventes		43 858	-	43 858	-	-
43	Recettes diverses		19 092	-	19 092	-	-
46	Subventions acquises		116	-	116	-	-
	Autres subventions		116	-	116	-	-
49	Imputations internes	<i>N2</i>	400 498	440 000	-39 502	-9.0%	440 000
3	Charges	<i>N3</i>	116 160 415	116 892 592	-732 177	-0.6%	116 731 232
30	Charges du personnel		109 941 961	110 911 569	-969 608	-0.9%	110 781 709
	Personnel administratif et technique	<i>N4</i>	29 672 311	29 375 904	296 407	1.0%	29 438 434
	Corps enseignant	<i>N5</i>	59 262 187	60 490 578	-1 228 391	-2.0%	60 298 188
	Allocations, indemnités	<i>N6</i>	159 806	84 943	74 863	88.1%	84 943
	Cotisations patronales	<i>N7</i>	20 781 479	20 873 531	-92 052	-0.4%	20 873 531
	Autres	<i>N8</i>	66 177	86 613	-20 436	-23.6%	86 613
31	Dépenses générales	<i>N9</i>	4 971 932	5 132 996	-161 064	-3.1%	5 101 496
	Fournitures		2 506 898	2 776 426	-269 528	-9.7%	2 711 426
	Mobilier, machines		133 021	190 485	-57 464	-30.2%	230 485
	Services, honoraires		963 659	607 037	356 622	58.7%	575 537
	Entretien immeubles		40 592	23 688	16 904	71.4%	23 688
	Entretien mobilier		786 614	428 591	358 023	83.5%	416 591
	Loyers, redevances		94 317	101 387	-7 070	-7.0%	93 700
	Dédommagement du personnel		418 012	1 005 382	-587 371	-58.4%	1 050 069
	Diverses charges		28 818	-	28 818	-	-
33	Amortissements		12	-	12	-	-
	Créances irrécouvrables		12	-	12	-	-
36	Subventions accordées	<i>N10</i>	1 000	10 000	-9 000	-90.0%	10 000
	Subventions accordées		1 000	10 000	-9 000	-90.0%	10 000
39	Imputations internes	<i>N9</i>	1 245 510	838 027	407 483	48.6%	838 027
Occupation de postes			778.6	789.3	-10.7	-1.3%	789.3
	Personnel administratif		287.9	292.2	-4.3	-1.5%	292.2
	Corps enseignant	<i>N5</i>	490.7	497.2	-6.4	-1.3%	497.2
	Corps professoral		122.6	138.8	-16.2	-11.7%	138.8
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		368.1	358.3	9.8	2.7%	358.3

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet

écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique par l'utilisation partielle du subside SIG pour la chaire en efficience énergétique (KCHF 310 au lieu des KCHF 400 budgétés). Cette sous-utilisation est en ligne avec un accord avec les SIG visant à constituer des réserves pour compenser la baisse attendue d'autres subsides dans le domaine énergétique. L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique également par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 48), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 691). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 142), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -120), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 994). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.1 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire améliore le résultat net (KCHF 951).

N4 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 61), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 26), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 262), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation du budget des postes (KCHF 249) et budget du personnel auxiliaire (KCHF 13), partiellement due à la crise sanitaire (KCHF 112).

N5 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 41), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 6), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 1 263), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation des postes du corps professoral compensée partiellement par une sur-utilisation des postes des collaborateurs.trices de l'enseignement, mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 1 193). Le solde découle d'une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 70).

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 75). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère qui a été versée à certains.es collaborateurs.trices en début d'année (KCHF 17) et qui n'avait pas été prévue initialement au budget. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent un dépassement (KCHF 58).

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 7), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 85) qui s'explique principalement par la sous-utilisation de postes dans le corps professoral.

N8 Cet écart s'explique principalement par des charges de formation continue moins importantes que prévues.

N9 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 208), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 46). Cet écart s'explique par des dépassements sur des frais de mandats (KCHF 350) et d'entretien (KCHF 375) partiellement compensés par une économie sur les frais de déplacement (KCHF 587) en lien avec à la crise sanitaire et de fournitures et mobilier (KCHF 92).

N10 Compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 40) pour une dépense comptabilisée en imputations internes (KCHF 40), les subventions accordées sont en ligne avec les attentes budgétaires.

6.4.4 Faculté de médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		6 817 619	6 291 549	526 070	8.4%	6 291 549
42	Taxes et revenus divers		4 942 414	4 961 431	-19 017	-0.4%	4 961 431
	Recettes médecine dentaire	<i>N1</i>	4 076 886	4 468 285	-391 399	-8.8%	4 283 285
	Remboursements	<i>N2</i>	237 247	-	237 247	-	-
	Autres prestations de service et ventes	<i>N3</i>	628 282	493 146	135 136	27.4%	678 146
43	Recettes diverses	<i>N4</i>	75 428	-	75 428	-	-
46	Subventions acquises		1 000	-	1 000	-	-
	Autres subventions		1 000	-	1 000	-	-
49	Imputations internes	<i>N5</i>	1 798 777	1 330 118	468 659	35.2%	1 330 118
3	Charges	<i>N6</i>	101 494 811	99 919 770	1 575 041	1.6%	98 687 058
30	Charges du personnel		93 136 480	91 663 011	1 473 469	1.6%	90 628 249
	Personnel administratif et technique	<i>N7</i>	29 469 708	29 637 920	-168 212	-0.6%	29 704 390
	Corps enseignant	<i>N8</i>	45 775 907	44 628 517	1 147 390	2.6%	43 739 248
	Allocations, indemnités	<i>N9</i>	136 842	68 096	68 746	101.0%	68 096
	Cotisations patronales		17 631 266	17 295 459	335 807	1.9%	17 083 496
	Autres	<i>N10</i>	122 757	33 019	89 738	271.8%	33 019
31	Dépenses générales	<i>N11</i>	6 638 537	7 070 289	-431 752	-6.1%	6 934 509
	Fournitures		1 959 560	3 071 356	-1 111 796	-36.2%	3 121 356
	Mobilier, machines		73 725	118 900	-45 175	-38.0%	118 900
	Services, honoraires		3 833 190	3 293 405	539 785	16.4%	3 107 625
	Entretien immeubles		12 692	-	12 692	-	-
	Entretien mobilier		401 316	297 800	103 516	34.8%	297 800
	Loyers, redevances		133 887	64 928	68 959	106.2%	64 928
	Dédommagement du personnel		209 597	223 900	-14 303	-6.4%	223 900
	Diverses charges		14 570	-	14 570	-	-
33	Amortissements		56 626	140 000	-83 374	-59.6%	140 000
	Créances irrécouvrables	<i>N12</i>	56 626	140 000	-83 374	-59.6%	140 000
36	Subventions accordées	<i>N13</i>	1 175 815	832 670	343 145	41.2%	770 500
	Subventions accordées		1 175 815	832 670	343 145	41.2%	770 500
39	Imputations internes	<i>N5, N11</i>	487 352	213 800	273 552	127.9%	213 800
Occupation de postes			628.8	625.8	3.0	0.5%	625.8
	Personnel administratif		284.2	291.6	-7.3	-2.5%	291.6
	Corps enseignant	<i>N8</i>	344.6	334.2	10.4	3.1%	334.2
	Corps professoral		99.0	110.4	-11.4	-10.3%	110.4
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		245.6	223.8	21.7	9.7%	223.8

N1 La Clinique universitaire de médecine dentaire présente une perte de chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (KCHF 391) en lien directement avec la crise sanitaire qui a induit

une baisse des activités. Le montant des dédommagements EPM est plus élevé qu'initialement prévu (KCHF 36).

N2 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 49). Dans la mesure où les charges de personnel PENS ne sont pas budgétées, il n'y a pas d'impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (KCHF 188). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart s'explique principalement par des facturations de prestations d'enseignement en lien avec la HES-Santé (KCHF 57), ainsi que par des recettes sur la vente de matériel aux étudiants.es en médecine dentaire (KCHF 68). Dans la mesure où il s'agit de refacturations qui compensent des charges non budgétées, c'est sans impact sur le résultat net.

N4 L'écart s'explique principalement par la rétrocession des médecins-dentistes pour leurs activités privées (KCHF 53) et par la refacturation aux HUG en lien avec les frais de nominations des professeurs (KCHF 20). À relever que ces recettes ne sont pas budgétées, étant très volatiles d'une année à l'autre et sont sans impact sur le résultat net.

N5 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique à parts égales par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 256) et par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 213), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 1 214). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 895), l'objectif de non dépense n'est pas atteint. La Faculté présente un dépassement (KCHF 680). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 100.7 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire détériore le résultat net (KCHF 241).

N7 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -2), les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 170), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par des postes vacants (KCHF 44) et une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 126).

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 542), les charges de personnel PENS présentent un dépassement non autorisé (KCHF 605), cotisations patronales non comprises. En dérogation avec le cadre budgétaire défini par le Rectorat, une partie de cet écart s'explique par la prolongation de certains contrats de doctorants.es (KCHF 250), en lien avec la crise sanitaire. Le solde s'explique par une sur-utilisation de postes (KCHF 876) et une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 520).

N9 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 69). Cet écart s'explique principalement par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) d'un montant plus élevé que prévu initialement au budget.

N10 L'écart s'explique par des frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral plus importants que prévu au budget.

N11 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 47), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 384). Cet écart s'explique principalement par une diminution des frais de déplacement liée à la crise sanitaire (KCHF 400).

N12 L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs de la Clinique universitaire de médecine dentaire moins importantes que prévues.

N13 Les subventions présentent un dépassement (KCHF 343). L'écart s'explique principalement par la subvention accordée à la Fondation ISREC pour le projet AGORA (KCHF 304). Le solde correspond à une subvention versée à la Haute Ecole de Santé de Genève (KCHF 67), qui n'avait pas été budgétée initialement, compensé par une diminution des subventions versées par le Centre d'imagerie biomédicale (KCHF - 33).

6.4.5 Faculté des lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		987 938	925 000	62 938	6.8%	925 000
42	Taxes et revenus divers		468 970	925 000	-456 030	-49.3%	925 000
	Inscriptions aux cours d'été	<i>N1</i>	423 918	925 000	-501 082	-54.2%	925 000
	Remboursements	<i>N2</i>	35 842	-	35 842	-	-
	Autres prestations de service et ventes		9 210	-	9 210	-	-
43	Recettes diverses		928	-	928	-	-
46	Subventions acquises		17 000	-	17 000	-	-
	Autres subventions		17 000	-	17 000	-	-
49	Imputations internes	<i>N3</i>	501 040	-	501 040	-	-
3	Charges	<i>N4</i>	39 596 981	39 852 366	-255 385	-0.6%	39 751 536
30	Charges du personnel		39 182 569	38 943 444	239 125	0.6%	38 842 614
	Personnel administratif et technique	<i>N5</i>	2 526 584	2 480 952	45 632	1.8%	2 480 952
	Corps enseignant	<i>N6</i>	29 167 483	29 097 106	70 377	0.2%	28 996 276
	Allocations, indemnités	<i>N7</i>	51 979	29 364	22 615	77.0%	29 364
	Cotisations patronales	<i>N8</i>	7 436 374	7 321 867	114 507	1.6%	7 321 867
	Autres		148	14 155	-14 007	-99.0%	14 155
31	Dépenses générales	<i>N9</i>	275 883	617 422	-341 539	-55.3%	617 422
	Fournitures		36 105	230 241	-194 136	-84.3%	230 241
	Mobilier, machines		2 201	10 400	-8 199	-78.8%	10 400
	Services, honoraires		147 418	175 840	-28 422	-16.2%	175 840
	Entretien immeubles		250	2 000	-1 750	-87.5%	2 000
	Entretien mobilier		922	5 000	-4 079	-81.6%	5 000
	Loyers, redevances		19 818	10 000	9 818	98.2%	10 000
	Dédommagement du personnel		67 976	183 941	-115 965	-63.0%	183 941
	Diverses charges		843	-	843	-	-
33	Amortissements		498	-	498	-	-
	Créances irrécouvrables		498	-	498	-	-
36	Subventions accordées	<i>N10</i>	66 688	200 000	-133 312	-66.7%	200 000
	Subventions accordées		66 688	200 000	-133 312	-66.7%	200 000
39	Imputations internes	<i>N3</i>	71 343	91 500	-20 157	-22.0%	91 500
Occupation de postes			247.0	240.0	7.0	2.9%	240.0
	Personnel administratif		25.9	24.9	1.0	3.8%	24.9
	Corps enseignant	<i>N6</i>	221.2	215.1	6.1	2.8%	215.1
	Corps professoral		65.4	71.9	-6.6	-9.1%	71.9
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		155.8	143.2	12.7	8.8%	143.2

N1 La fréquentation des Cours d'Été est en baisse en termes d'effectifs d'étudiants.es à cause de la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires se situe en dessous des prévisions initiales (KCHF 501, soit

- 54 %) pour deux raisons. Premièrement, la première des trois sessions des Cours d'Été a été annulée avec un impact sur le chiffre d'affaires (KCHF -216). Deuxièmement la fréquentation lors des deux autres sessions a été plus faible que prévue (57%) avec un impact sur le chiffre d'affaires (KCHF -285). Globalement, le résultat net des Cours d'Été présente un déficit plus important (KCHF 567) que prévu (KCHF 322). Cet écart est expliqué par la crise sanitaire avec la perte sur le chiffre d'affaires (KCHF 501) compensée partiellement par des économies sur les charges (KCHF 255). Ces dernières concernent les charges de personnel enseignant (KCHF 153) suite à l'annulation de la première session, les loyers des étudiants.es optant pour la formule « Cours & logement » (KCHF 56) et les services et honoraires (KCHF 46).

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). A relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 456). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 420). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N4 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 134), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -537), l'objectif de non dépense est largement dépassé. Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 97.7 %. La Faculté présente une économie involontaire (KCHF 926). À noter qu'une économie temporaire (KCHF 100) a été annoncée et intégrée dans la construction du budget annuel. Pour la Faculté, la crise sanitaire améliore le résultat net (KCHF 35).

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -14), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 32), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 17) et des postes (KCHF 15).

N6 Compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 134), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -420), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 484), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes du corps professoral en lien avec la crise sanitaire (KCHF 153), par sous-utilisation des postes du corps compensée en partie par une sur-utilisation des postes des collaborateurs.trices de l'enseignement, mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 84) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 247).

N7 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 23). Cet écart s'explique par deux facteurs. Le premier correspond à l'allocation vie chère qui a été versée à certains collaborateurs.trices en début d'année (KCHF 4) et qui n'avait pas été budgétée. Le second est lié aux indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) qui présentent un dépassement (KCHF 19).

N8 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 100), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 15). Ce dernier s'explique principalement par une sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle prévue au budget.

N9 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -23), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 365) qui s'explique principalement par la crise sanitaire (KCHF 350). Cette dernière concerne les frais de déplacement (KCHF 189), les mandats (KCHF 102), les loyers (KCHF 56) et les fournitures (KCHF 3).

N10 Les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 133). L'écart s'explique intégralement par une sous-utilisation du budget de bourses aux doctorants.es et d'aide à la publication de thèses. L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et à la nécessaire sélection des bénéficiaires, ainsi que des effets de la crise sanitaire (KCHF 33).

6.4.6 Faculté d'économie et management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		143 133	-	143 133		-
42	Taxes et revenus divers		39 117	-	39 117		-
	Remboursements	N1	39 117	-	39 117		-
	Autres prestations de service et ventes		-	-	-		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	N2	104 016	-	104 016		-
3	Charges	N3	18 695 964	18 401 923	294 041	1.6%	18 292 013
30	Charges du personnel		18 357 618	18 009 998	347 620	1.9%	17 900 088
	Personnel administratif et technique	N4	1 668 071	1 583 989	84 082	5.3%	1 583 989
	Corps enseignant	N5	13 154 057	13 031 568	122 489	0.9%	12 921 658
	Allocations, indemnités	N6	20 573	13 757	6 816	49.5%	13 757
	Cotisations patronales	N7	3 513 528	3 374 158	139 370	4.1%	3 374 158
	Autres		1 389	6 526	-5 137	-78.7%	6 526
31	Dépenses générales	N8	304 950	324 425	-19 475	-6.0%	324 425
	Fournitures		39 937	40 000	-63	-0.2%	40 000
	Mobilier, machines		7 764	9 100	-1 336	-14.7%	9 100
	Services, honoraires		194 107	102 550	91 557	89.3%	102 550
	Loyers, redevances		-	12 775	-12 775	-100.0%	12 775
	Dédommagement du personnel		62 981	160 000	-97 019	-60.6%	160 000
	Diverses charges		160	-	160		-
33	Amortissements		-	-	-		-
36	Subventions accordées		562	7 500	-6 938	-92.5%	7 500
	Subventions accordées		562	7 500	-6 938	-92.5%	7 500
39	Imputations internes	N2,N8	32 834	60 000	-27 166	-45.3%	60 000
Occupation de postes			118.5	114.9	3.6	3.1%	114.9
	Personnel administratif		16.9	15.8	1.1	7.0%	15.8
	Corps enseignant	N5	101.6	99.1	2.5	2.5%	99.1
	Corps professoral		41.1	44.1	-3.0	-6.8%	44.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		60.4	55.0	5.4	9.9%	55.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 57), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 31). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -143), l'objectif de non dépense n'est pas atteint. La Faculté présente un dépassement (KCHF 151). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100.8 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire améliore globalement le résultat net (KCHF 9).

N4 Compte tenu des recettes et des imputations qui compensent des charges (KCHF -32), les charges de personnel PAT présentent un dépassement non autorisé (KCHF 52), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation de postes consécutif à l'engagement anticipé de deux collaborateurs.trices pour remplacer des personnes en congé maternité (KCHF 81), atténué par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 29).

N5 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -22), les charges de personnel PENS présentent un dépassement non autorisé (KCHF 56), cotisations patronales non comprises. Cet écart est attribuable à une sur-utilisation de postes (KCHF 98) partiellement compensée par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 40). Concernant les dépassements en postes, ils résultent de la prolongation de contrats de doctorants.es en lien avec la crise sanitaire (KCHF 59), ainsi que l'engagement de collaborateurs.trices dont le permis pour extra-européens a été délivré plus vite qu'attendu (KCHF 37).

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 7). Cet écart s'explique par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) pour un montant plus élevé que prévu initialement au budget (KCHF 4). Le solde correspond au versement de l'allocation vie chère (KCHF 3) qui n'avait pas été prévue initialement au budget.

N7 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -23), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 117). Ce dernier s'explique principalement par une sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle.

N8 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -49), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 68), en lien avec la crise sanitaire. Cela résulte d'économies sur les frais de déplacement (KCHF 90) et les fournitures (KCHF 25) compensées par un dépassement sur les frais de logistique pour l'enseignement et les examens à distance (KCHF 47).

6.4.7 Faculté des sciences de la société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		43 904	10 000	33 904	339.0%	10 000
42	Taxes et revenus divers		5 641	-	5 641		-
	Remboursements	<i>N1</i>	5 641	-	5 641		-
43	Recettes diverses		50	-	50		-
46	Subventions acquises		1 500	-	1 500		-
	Autres subventions	<i>N2</i>	1 500	-	1 500		-
49	Imputations internes		36 714	10 000	26 714	267.1%	10 000
3	Charges	<i>N3</i>	18 255 347	18 441 618	-186 271	-1.0%	18 399 268
30	Charges du personnel		17 942 604	18 028 543	-85 939	-0.5%	17 986 193
	Personnel administratif et technique	<i>N4</i>	1 705 492	1 687 769	17 723	1.1%	1 687 769
	Corps enseignant	<i>N5</i>	12 781 578	12 930 090	-148 512	-1.1%	12 887 740
	Allocations, indemnités		9 530	13 714	-4 184	-30.5%	13 714
	Cotisations patronales	<i>N6</i>	3 444 342	3 390 412	53 930	1.6%	3 390 412
	Autres		1 662	6 558	-4 896	-74.7%	6 558
31	Dépenses générales	<i>N7</i>	256 455	318 175	-61 720	-19.4%	318 175
	Fournitures		57 892	48 400	9 492	19.6%	48 400
	Mobilier, machines		5 301	8 000	-2 699	-33.7%	8 000
	Services, honoraires		146 819	74 700	72 119	96.5%	74 700
	Entretien immeubles		359	-	359		-
	Entretien mobilier		765	6 300	-5 535	-87.9%	6 300
	Loyers, redevances		107	7 775	-7 668	-98.6%	7 775
	Dédommagement du personnel		44 909	173 000	-128 091	-74.0%	173 000
	Diverses charges		304	-	304		-
33	Amortissements		164	-	164		-
	Créances irrécouvrables		164	-	164		-
36	Subventions accordées		500	7 500	-7 000	-93.3%	7 500
	Subventions accordées		500	7 500	-7 000	-93.3%	7 500
39	Imputations internes		55 625	87 400	-31 775	-36.4%	87 400
Occupation de postes			108.2	113.6	-5.4	-4.7%	113.6
	Personnel administratif		15.9	16.4	-0.5	-2.9%	16.4
	Corps enseignant	<i>N5</i>	92.3	97.2	-4.9	-5.0%	97.2
	Corps professoral		40.2	45.1	-4.9	-10.9%	45.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		52.1	52.1	0.0	0.0%	52.1

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet

écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique intégralement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 28). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 10). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -32), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 219). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.8 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire améliore le résultat net (KCHF 150).

N4 Les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 18), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation des postes (KCHF 45) compensée en partie par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 27).

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -19), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 168), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes du corps enseignant en lien avec la crise sanitaire (KCHF 40), par sous-utilisation des postes du corps professoral compensée en partie par une sur-utilisation des postes des collaborateurs.trices de l'enseignement, mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 96), ainsi que par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 32).

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -4), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 50). Ce dernier s'explique principalement par une sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle.

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -40), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 102). Cet écart s'explique par la crise sanitaire (KCHF 110) en lien avec des économies sur les frais de déplacement (KCHF 128) et d'entretien (KCHF 17) compensées par des dépassements sur les mandats (KCHF 13) et les fournitures (KCHF 12).

6.4.8 Faculté de droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		36 413	-	36 413		-
42	Taxes et revenus divers		34 574	-	34 574		-
	Remboursements	<i>N1</i>	34 528	-	34 528		-
	Autres prestations de service et ventes		46	-	46		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	<i>N2</i>	1 839	-	1 839		-
3	Charges	<i>N3</i>	19 479 304	19 823 945	-344 641	-1.7%	19 743 855
30	Charges du personnel		19 199 824	19 397 292	-197 468	-1.0%	19 317 202
	Personnel administratif et technique	<i>N4</i>	2 371 966	2 311 990	59 976	2.6%	2 311 990
	Corps enseignant	<i>N5</i>	13 160 048	13 422 263	-262 215	-2.0%	13 342 173
	Allocations, indemnités		29 417	14 736	14 681	99.6%	14 736
	Cotisations patronales	<i>N6</i>	3 637 686	3 641 266	-3 580	-0.1%	3 641 266
	Autres		707	7 037	-6 330	-90.0%	7 037
31	Dépenses générales	<i>N7</i>	204 875	361 653	-156 778	-43.4%	361 653
	Fournitures		136 037	135 086	951	0.7%	135 086
	Mobilier, machines		3 236	1 000	2 236	223.6%	1 000
	Services, honoraires		37 608	82 567	-44 959	-54.5%	82 567
	Entretien mobilier		575	5 000	-4 425	-88.5%	5 000
	Loyers, redevances		4 612	30 000	-25 388	-84.6%	30 000
	Dédommagement du personnel		22 392	108 000	-85 608	-79.3%	108 000
	Diverses charges		414	-	414		-
33	Amortissements		35	-	35		-
	Créances irrécouvrables		35	-	35		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	<i>N2</i>	74 570	65 000	9 570	14.7%	65 000
Occupation de postes			133.6	134.7	-1.1	-0.8%	134.7
	Personnel administratif		23.3	22.8	0.5	2.1%	22.8
	Corps enseignant	<i>N5</i>	110.3	111.9	-1.6	-1.4%	111.9
	Corps professoral		31.5	36.3	-4.7	-13.1%	36.3
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		78.8	75.6	3.2	4.2%	75.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique intégralement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 2), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 11). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -36), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie involontaire (KCHF 381). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.1 %. À noter qu'une économie temporaire (KCHF 63) a été annoncée et intégrée dans la construction du budget annuel. Pour la Faculté, la crise sanitaire améliore le résultat net (KCHF 172).

N4 Les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 60), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation de postes, elle-même liée exclusivement à des remplacements de personnel PAT en arrêt maladie de longue durée.

N5 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -6), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 268), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation des postes du corps professoral compensée en partie par une sur-utilisation des postes des collaborateurs.trices de l'enseignement, mais dont les salaires moyens sont inférieurs (KCHF 166), ainsi que par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 102).

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -1), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 5) qui s'explique par la sous-utilisation de postes dans le corps professoral.

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -19), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 176) en lien avec la crise sanitaire (KCHF 172). Cela résulte par des économies sur les mandats (KCHF 110) et les frais de déplacement (KCHF 62). Pour le solde (KCHF 4), il s'agit principalement d'économies sur les périodiques et la littérature spécialisée dont les dépenses peuvent fluctuer d'une année à l'autre.

6.4.9 Faculté de théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		7 342	-	7 342		-
42	Taxes et revenus divers		7 342	-	7 342		-
	Remboursements	N1	7 342	-	7 342		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		-	-	-		-
3	Charges	N2	3 456 692	3 511 010	-54 318	-1.5%	3 511 010
30	Charges du personnel		2 198 231	2 123 055	75 176	3.5%	2 123 055
	Personnel administratif et technique		253 296	258 606	-5 310	-2.1%	258 606
	Corps enseignant	N3	1 533 619	1 461 868	71 751	4.9%	1 461 868
	Allocations, indemnités		1 245	1 610	-365	-22.7%	1 610
	Cotisations patronales		410 071	400 197	9 874	2.5%	400 197
	Autres		-	774	-774	-100.0%	774
31	Dépenses générales	N4	43 832	85 730	-41 898	-48.9%	85 730
	Fournitures		7 476	10 130	-2 654	-26.2%	10 130
	Mobilier, machines		1 417	500	917	183.4%	500
	Services, honoraires		26 368	29 875	-3 507	-11.7%	29 875
	Loyers, redevances		350	1 000	-650	-65.0%	1 000
	Dédommagement du personnel		8 221	44 225	-36 004	-81.4%	44 225
33	Amortissements		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N5	1 211 439	1 293 225	-81 786	-6.3%	1 293 225
	Subventions accordées		1 211 439	1 293 225	-81 786	-6.3%	1 293 225
39	Imputations internes		3 191	9 000	-5 810	-64.6%	9 000
Occupation de postes			17.0	17.4	-0.4	-2.6%	17.4
	Personnel administratif		2.3	2.3	0.0	0.2%	2.3
	Corps enseignant	N3	14.7	15.1	-0.4	-3.0%	15.1
	Corps professoral		1.5	1.5	0.0	0.0%	1.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		13.2	13.6	-0.4	-3.3%	13.6

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF -7), l'objectif de non dépense est dépassé. La Faculté présente une économie involontaire (KCHF 62). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98.2 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire améliore le résultat net (KCHF 46).

N3 Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF -6), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 66), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sur-utilisation de postes d'assistants.es pour garantir les enseignements de la Faculté suite au départ à la retraite d'un professeur dont le poste n'a pas encore été repourvu. Ce dépassement est entièrement compensé par une économie sur la subvention accordée à la Fondation de la Faculté autonome de Théologie protestante (KCH 70) qui correspond à 75 % des salaires des professeurs.

N4 Les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 48). L'économie est en lien avec la crise sanitaire. Cela résulte d'économies sur les frais de déplacements (KCHF 34), les mandats (KCHF 5) et les fournitures de bureau (7 KCHF).

N5 Les subventions accordées présentent une économie involontaire (KCHF 82). L'écart s'explique principalement par la subvention accordée à la Fondation de la Faculté autonome de Théologie protestante moins élevée que prévue initialement (KCHF 70) suite au départ à la retraite d'un professeur dont le poste n'a pas encore été repourvu. Le solde correspond à de moindres dépenses pour les publications des doctorants.es (KCHF 12). L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et à la nécessaire sélection des bénéficiaires.

6.4.10 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1 147 764	1 157 065	-9 301	-0.8%	1 157 065
42	Taxes et revenus divers		503 635	697 065	-193 430	-27.7%	697 065
	Remboursements	<i>N1</i>	93 684	-	93 684	-	
	Autres prestations de service et ventes	<i>N2</i>	409 951	697 065	-287 114	-41.2%	697 065
43	Recettes diverses	<i>N3</i>	49 783	-	49 783	-	-
46	Subventions acquises		-	-	-	-	-
49	Imputations internes	<i>N4</i>	594 346	460 000	134 346	29.2%	460 000
3	Charges	<i>N5</i>	38 654 632	39 534 546	-879 914	-2.2%	39 484 566
30	Charges du personnel		37 805 768	38 300 188	-494 420	-1.3%	38 250 208
	Personnel administratif et technique	<i>N6</i>	3 499 099	3 729 807	-230 708	-6.2%	3 730 487
	Corps enseignant	<i>N7</i>	27 085 338	27 314 177	-228 839	-0.8%	27 263 517
	Allocations, indemnités	<i>N8</i>	47 334	28 765	18 569	64.6%	28 765
	Cotisations patronales		7 164 545	7 209 496	-44 951	-0.6%	7 209 496
	Autres		9 452	17 943	-8 491	-47.3%	17 943
31	Dépenses générales	<i>N9</i>	523 212	805 358	-282 146	-35.0%	805 358
	Fournitures		112 654	246 656	-134 002	-54.3%	246 656
	Mobilier, machines		49 308	59 691	-10 383	-17.4%	59 691
	Services, honoraires		269 982	226 011	43 971	19.5%	226 011
	Entretien immeubles		737	4 000	-3 263	-81.6%	4 000
	Entretien mobilier		2 329	5 000	-2 671	-53.4%	5 000
	Loyers, redevances		3 277	16 000	-12 723	-79.5%	16 000
	Dédommagement du personnel		83 895	248 000	-164 105	-66.2%	248 000
	Diverses charges		1 030	-	1 030	-	-
33	Amortissements		2 372	-	2 372	-	-
	Créances irrécouvrables		2 372	-	2 372	-	-
36	Subventions accordées	<i>N10</i>	255 214	306 000	-50 786	-16.6%	306 000
	Subventions accordées		255 214	306 000	-50 786	-16.6%	306 000
39	Imputations internes	<i>N4,N9</i>	68 065	123 000	-54 935	-44.7%	123 000
Occupation de postes			252.3	259.9	-7.6	-2.9%	259.9
	Personnel administratif		35.2	36.1	-0.9	-2.4%	36.1
	Corps enseignant	<i>N7</i>	217.2	223.8	-6.7	-3.0%	223.8
	Corps professoral		45.0	48.6	-3.6	-7.4%	48.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		172.2	175.3	-3.1	-1.8%	175.3

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel (accidents, service militaire). A relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet

écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique par une perte de chiffre d'affaires du Pôle Cité (KCHF 296) en lien avec la crise sanitaire. Pour mémoire, le Pôle Cité propose des activités d'évaluation, de consultation, de conseil et de formation.

N3 L'écart s'explique par la dissolution d'une provision dans le cas d'un litige ayant opposé une ancienne collaboratrice et l'Université pour lequel la justice a débouté la plaignante (KCHF 50).

N4 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 122). Le solde représente des remboursements provenant de structures du budget « Etat », sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 124). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N5 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 29), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -228), l'objectif de non dépense est largement dépassé. La Faculté présente une économie involontaire (KCHF 1 387). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 97.1 %. Pour la Faculté, la crise sanitaire améliore le résultat net (KCHF 306).

N6 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 29) et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -19), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 279), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation de postes (KCHF 188), certains contrats n'ayant débuté qu'en fin d'année. À cela s'ajoute une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 56) et de celui prévu pour les stagiaires du Pôle Cité (KCHF 35).

N7 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -160), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 389), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation de postes (KCHF 209), certains engagements n'ayant pas abouti, ainsi que par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 20). À cela s'ajoute une économie sur les indemnités des formateurs.trices de terrain à la formation en enseignement primaire en lien avec la crise sanitaire (KCHF 160).

N8 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 19). Cet écart s'explique par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, jubilé, naissance, etc.) pour un montant plus élevé que prévu initialement au budget.

N9 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -62), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 344). Cela résulte d'économies en lien avec la crise sanitaire sur les fournitures (KCHF 170), les frais de déplacement (KCHF 150) et les mandats (KCHF 20).

N10 L'écart s'explique par une économie sur la subvention à la Fondation des Archives Piaget (KCHF 51). Cela résulte d'un départ à la retraite fin 2019 qui n'a pas encore été repourvu (KCHF 30), ainsi que par une diminution des activités en lien avec la crise sanitaire (KCHF 20).

6.4.11 Faculté de traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		90 352	-	90 352		-
42	Taxes et revenus divers		16 923	-	16 923		-
	Remboursements	<i>N1</i>	16 923	-	16 923		-
43	Recettes diverses		-	-	-		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes	<i>N2</i>	73 429	-	73 429		-
3	Charges	<i>N3</i>	10 795 008	10 692 625	102 383	1.0%	10 693 225
30	Charges du personnel		10 698 637	10 558 502	140 135	1.3%	10 559 102
	Personnel administratif et technique	<i>N4</i>	1 061 414	1 035 617	25 797	2.5%	1 035 617
	Corps enseignant	<i>N5</i>	7 609 061	7 520 575	88 486	1.2%	7 521 175
	Allocations, indemnités	<i>N6</i>	27 133	8 079	19 054	235.8%	8 079
	Cotisations patronales		2 000 962	1 990 383	10 579	0.5%	1 990 383
	Autres		67	3 848	-3 781	-98.3%	3 848
31	Dépenses générales	<i>N7</i>	64 034	99 123	-35 089	-35.4%	99 123
	Fournitures		9 749	13 000	-3 251	-25.0%	13 000
	Mobilier, machines		3 297	1 000	2 297	229.7%	1 000
	Eau, énergie, combustible		-22	-	-22		-
	Services, honoraires		45 543	35 000	10 543	30.1%	35 000
	Entretien immeubles		82	1 000	-918	-91.8%	1 000
	Entretien mobilier		3 231	1 000	2 231	223.1%	1 000
	Loyers, redevances		-	2 000	-2 000	-100.0%	2 000
	Dédommagement du personnel		2 154	46 123	-43 969	-95.3%	46 123
	Diverses charges		-	-	-		-
33	Amortissements		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes	<i>N2,N7</i>	32 336	35 000	-2 664	-7.6%	35 000
Occupation de postes			70.0	69.7	0.2	0.4%	69.7
	Personnel administratif		9.8	9.6	0.2	1.6%	9.6
	Corps enseignant	<i>N5</i>	60.2	60.1	0.1	0.2%	60.1
	Corps professoral		11.2	14.6	-3.4	-23.3%	14.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		49.1	45.6	3.5	7.6%	45.6

N1 L'écart s'explique principalement par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 15). Dans la mesure où les charges de personnel PENS ne sont pas budgétées, il n'y a pas d'impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (KCHF 2). À relever que les remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale et que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net.

Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 52). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 45). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés compensés par une économie équivalente sur les dépenses générales, des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -90), l'objectif de non dépense n'est pas atteint. La Faculté présente un dépassement (KCHF 12). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100.1%. Pour la Faculté, la crise sanitaire détériore globalement le résultat net (KCHF 9).

N4 Compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 17) et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -5), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 4), cotisations patronales non comprises. Cet écart est attribuable à une sur-utilisation de postes (KCHF 9) atténué par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 4).

N5 Compte tenu du dépassement budgétaire autorisé (KCHF 17), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -53), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 19), cotisations patronales non comprises. Cet écart est attribuable à une sur-utilisation de postes de collaborateurs.trices de l'enseignement (KCHF 47) atténué par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 28).

N6 Les allocations et indemnités présentent un dépassement (KCHF 19). Cet écart s'explique par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite et jubilés) pour un montant plus élevé que prévu initialement au budget.

N7 Compte tenu de l'économie compensant les autorisations de dépassement sur les charges du personnel (KCHF 34) et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF -23), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 24). L'économie est en lien principalement avec la crise sanitaire. Cela résulte d'économies sur les frais de déplacement (KCHF 43) compensées par un dépassement sur les mandats (KCHF 12).

6.5 Investissements

6.5.1 Investissements par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2020	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	7 537 607	1 263 631	2 211 316	1 494 152	12 506 705
Matériels informatiques	5 737 736	259 543	431 197	1 000 008	7 428 484
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	3 098 270	1 062	21 736	277 340	3 398 409
Véhicules	13 200			85 620	98 820
Aménagements	947 240			31 634	978 873
Logiciels	2 092 256	1 193	16 111	191 108	2 300 667
Total	19 426 308	1 525 429	2 680 360	3 079 862	26 711 958

au 31 décembre 2019	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	6 648 546	3 346 302	3 594 129	4 625 000	18 213 977
Matériels informatiques	3 450 541	115 233	439 095	1 771 291	5 776 161
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	2 267 096	23 183	45 503	462 077	2 797 858
Véhicules	-	-	48 557	-	48 557
Aménagements	601 612	-	-	675 932	1 277 544
Logiciels	1 063 323	5 772	89 952	774 566	1 933 614
Total	14 031 118	3 490 490	4 217 236	8 308 866	30 047 710

Écart Comptes 2020 vs Comptes 2019	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	889 060	-2 082 671	-1 382 813	-3 130 848	-5 707 272
Matériels informatiques	2 287 195	144 310	-7 898	-771 284	1 652 323
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	831 174	-22 121	-23 767	-184 736	600 550
Véhicules	13 200	-	-48 557	85 620	50 263
Aménagements	345 628	-	-	-644 298	-298 670
Logiciels	1 028 933	-4 579	-73 841	-583 459	367 053
Total	5 395 190	-1 965 061	-1 536 876	-5 229 004	-3 335 752

6.5.2 Investissements « État » par faculté

Crédit de renouvellement :

Le Grand Conseil a voté en septembre 2019 une loi ouvrant un crédit de programme (CHF 69 950 000) pour la période 2020 à 2024 (L12462). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base d'enveloppes forfaitaires calculées sur l'état des inventaires et les durées effectives d'utilisation des biens. Il est attendu des titulaires de fonds d'investissement de réaliser des arbitrages de proximité puisque les enveloppes allouées ne couvrent que partiellement le renouvellement des équipements de l'Université. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2024 et concrétisées au cours du premier trimestre 2025.

Sur la base des données des immobilisations, en ne prenant en considération que les dépenses imputées sur le crédit de renouvellement 2020 / 2024, les dépenses d'investissements enregistrées en 2020 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de renouvellement (loi 11524)	N1	11 345 054	14 000 000	-2 654 946	-19.0%	14 000 000
Sciences	N2	3 329 478	3 880 000	-550 522	-14.2%	3 780 000
Médecine	N2	1 651 983	2 525 864	-873 881	-34.6%	2 360 864
Lettres		85 731	85 724	7	0.0%	76 724
Économie et de Management	N2	53 648	55 733	-2 085	-3.7%	52 233
Sciences de la Société	N2	63 073	63 634	-561	-0.9%	62 384
Droit	N3	26 887	22 548	4 339	19.2%	20 048
Théologie	N3	15 960	9 092	6 868	75.5%	9 092
Psychologie et Sciences de l'Éducation		148 591	147 904	687	0.5%	127 904
Traduction et Interprétation	N3	33 002	17 920	15 082	84.2%	17 920
Centres interfacultaires	N2	175 686	181 683	-5 997	-3.3%	181 683
Rectorat et services rattachés	N2	915 542	1 594 272	-678 730	-42.6%	1 895 522
Services communs	N2	4 845 474	5 415 626	-570 152	-10.5%	5 415 626

L'Université réalise des transferts budgétaires d'un fonds central de réallocation vers les facultés en cours d'exercice. Ces derniers concernent la répartition des crédits d'installation des professeurs.es. Ils expliquent la variation entre le budget initial et le budget avec transfert. À relever que les autorisations de dépassement budgétaire autorisé par le Rectorat n'induisent pas de transferts budgétaires ou de dotations complémentaires. Elles ne sont pas visibles dans le budget final.

N1 Par catégorie de biens, la part des acquisitions pour les appareils scientifiques est de 34 %, de 30 % pour le matériel informatique, de 12 % pour le matériel audiovisuel, de 8 % pour les logiciels, de 6 % pour l'aménagement et le matériel divers, et de 4 % pour le mobilier. Cette décomposition par catégorie de biens est en correspondance avec les prévisions budgétaires, à l'exception des appareils scientifiques. Pour ces derniers, elle est inférieure aux attentes budgétaires (- 10 %) et s'est reportée principalement sur le matériel audiovisuel (+5 %) et les logiciels (+ 3 %). Pour mémoire, les règles budgétaires permettent aux titulaires de fonds d'investissement d'effectuer des réallocations entre les catégories de biens à condition de respecter l'enveloppe budgétaire à leur disposition.

N2 Globalement, corrigé des reports budgétaires 2020 (KCHF 1 721), les dépenses du crédit de renouvellement affichent une économie involontaire (KCHF 934). L'écart s'explique en partie par la crise sanitaire qui a impacté à la baisse le volume des commandes (KCHF 333). Compte tenu des règles de gestion adoptées, l'économie est mutualisée dans un fonds de réallocation inscrit au budget 2021.

N3 Les écarts s'expliquent par les demandes d'autorisation de dépassement budgétaire accordées par le Rectorat. Cela concerne les Facultés de traduction et d'interprétation (KCHF 15), de droit (KCHF 11) et de théologie (KCHF 7).

Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2020 :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		7 362 953	12 416 075	-5 053 122	-40.7%	12 416 075
Loi 9995 CMU 5	<i>N1</i>	2 911 478	4 339 187	-1 427 709	-32.9%	4 339 187
Loi 10822 CMU 6	<i>N1</i>	431 213	2 269 308	-1 838 095	-81.0%	2 269 308
Loi 10875 AEM	<i>N2</i>	544 678	1 787 580	-1 242 902	-69.5%	1 787 580
Loi 12146 HPC	<i>N3</i>	3 475 585	4 020 000	-544 415	-13.5%	4 020 000

N1 Le Grand Conseil a voté en décembre 2020 un crédit complémentaire (KCHF 18 000) aux lois « L9995 » et « L10822 ». Dans la mesure où dans l'attente du vote du Grand Conseil, les travaux avaient été interrompus, cela a engendré un retard dans les commandes prévues en 2020 et explique

l'écart entre les dépenses effectives et celles prévues. Le report budgétaire des lois « L9995 » et « L10822 » se poursuit (KCHF 3 266). Il est attendu que les travaux se terminent d'ici fin 2023.

N2 Suite à des retards dans les commandes, notamment dus à la crise sanitaire, les dépenses effectives sont inférieures à celles prévues au budget. Le report budgétaire pour la loi « L10875 » se poursuit (KCHF 1 243). Il est attendu que les travaux se terminent prochainement permettant ainsi de finaliser le déménagement du département de physique de la Faculté des sciences d'ici le mois de mai 2021.

N3 Les dépenses effectives sont inférieures à celles prévues au budget. L'écart budgétaire s'explique par le report en 2021 de l'appel d'offre pour l'acquisition et le déploiement du second cluster de calcul qui sera hébergé sur le site de Dufour. Ce choix découle de la volonté de bénéficier d'un retour d'expérience de l'usage du premier cluster déployé sur le site de Sauverny du département d'astronomie de la Faculté des sciences. À relever que la mise en service de ce dernier a été retardée par la crise sanitaire. Le report budgétaire pour la loi « L12146 » se poursuit (KCHF 9 721). Il est attendu que le projet se termine d'ici fin 2022.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Division comptabilité et gestion financière
24 rue Général-Dufour
1211 Genève 4

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Tirage

40 exemplaires